

LE HAUT MOYEN ÂGE OCCIDENTAL : ÉCONOMIE, SOCIÉTÉ ET CULTURE

Les historiens considéraient naguère la période du vi^e au x^e siècle, si tumultueuse pourtant, comme la longue préface du Moyen Âge proprement dit qui retenait leur attention. Un regard rétrospectif n'a aucun mal à y repérer la mise en place des éléments constitutifs du monde féodal, dans une atmosphère de désordre et de marasme caractéristique des époques de transition. Dans le champ de l'économie, les cinq siècles portent la marque d'une ruralisation croissante, qu'accompagnent le repli des activités sur des structures autarciques, le déclin des villes et la raréfaction des monnaies. Sur le plan social, l'insécurité permanente, la patrimonialisation du pouvoir, la montée des particularismes et les appétits d'une nouvelle aristocratie promue par le métier des armes et le service privé favorisent le développement des relations bilatérales et des fidélités contractuelles. Dans le domaine culturel s'élabore une culture chrétienne progressivement dégagée de l'héritage antique et subordonnée à l'enseignement du salut, aussitôt confisquée par les clercs, seuls médiateurs entre Dieu et les fidèles.

Les recherches récentes ont renouvelé la problématique ; échappant à la tyrannie des césures académiques, elles ont montré combien les premiers siècles médiévaux (jusqu'au milieu du vii^e siècle) s'enracinaient dans les derniers temps romains pour former avec eux une *Antiquité tardive* ; elles ont élaboré pour caractériser l'ensemble de la période le

concept nouveau de *Premier Moyen Âge*, interdisant de jeter un regard purement négatif sur une époque où apparaissent de nouvelles formes de relations sociales et émergent de nouvelles cellules de vie collective. Les piètres performances de l'économie domaniale ne doivent pas dissimuler la promotion de l'initiative paysanne ; la fermeture de la Méditerranée est compensée par l'ouverture de nouveaux axes commerciaux ; la stagnation des activités urbaines n'empêche pas le renouvellement du décor architectural ; le développement des liens de dépendance exalte la liberté individuelle à un moment où l'esclavage agonise ; les exigences de l'enseignement chrétien suscitent de nouveaux langages artistiques.

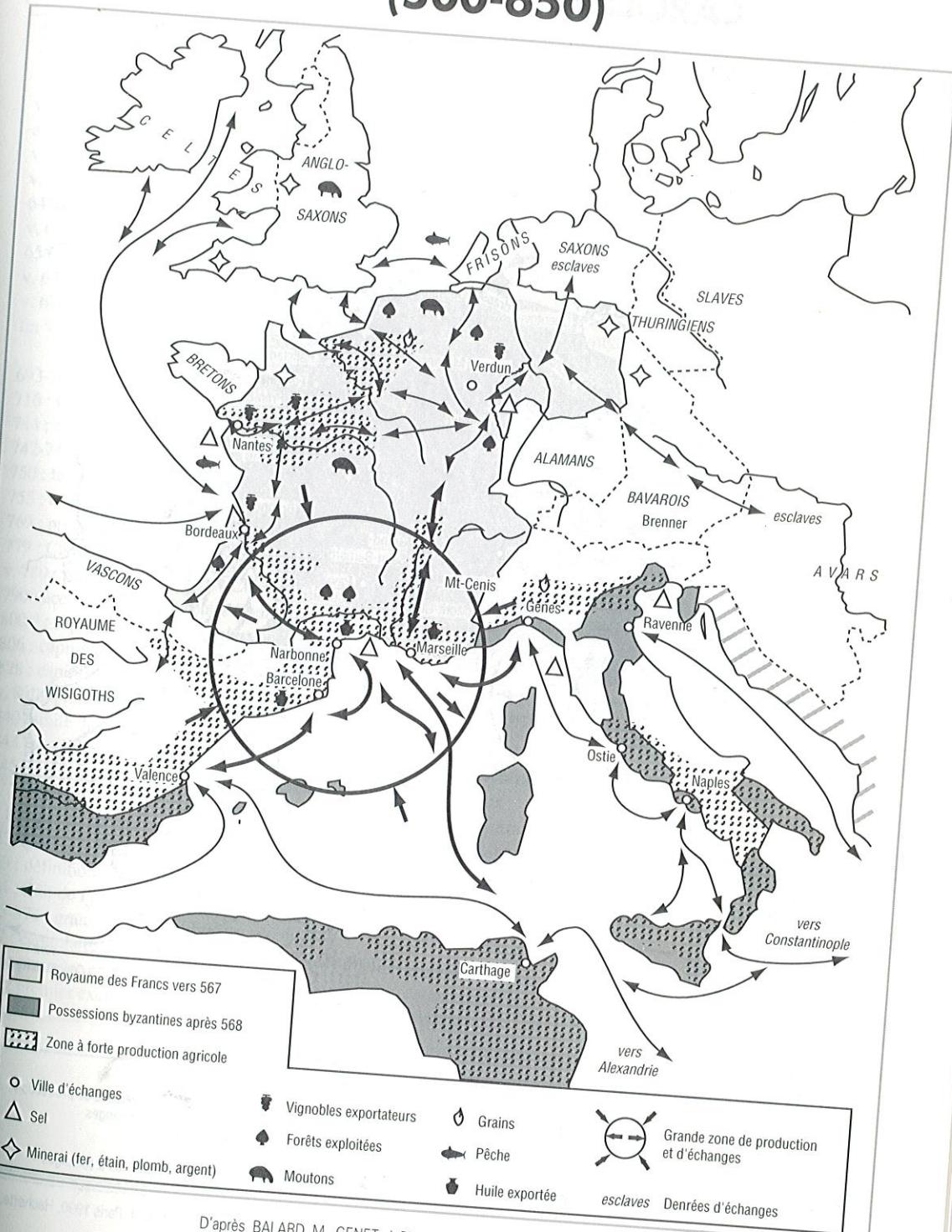
Il est par conséquent périlleux de traiter comme un ensemble un demi-millénaire d'histoire médiévale. Mais les mouvements qui l'animent épousent-ils les épisodes politiques ? Le contraire est longtemps apparu évident : l'échec de l'Empire carolingien serait la sanction d'une entreprise utopique à contre-courant de l'évolution économique et sociale ; mais on peut tout aussi bien penser que la brève séquence d'unité politique et de « dirigeisme » économique est responsable de la période d'expansion – le premier essor de l'économie européenne – aujourd'hui relevée par les historiens. Il est clair que le Premier Moyen Âge n'est pas une période d'immobilisme, mais que le poids de la conjoncture politique (affaiblissement et morcellement de l'autorité), des événements extérieurs (conquête musulmane en Méditerranée, invasions normandes) et des conditions bioclimatiques (humidité, épidémies) suffit à figer ou à faire refluer les vagues d'un essor fragile et partiel.

Si les sources historiographiques, malgré la sécheresse des notes annalistiques, restituent bien le cours des événements politiques, notre connaissance de l'économie et de la société reste plus aléatoire. Non que les documents fassent défaut, mais les sources sont surtout normatives (lois, canons, formulaires) ; elles reflètent davantage la volonté gouvernementale ou l'idéal de gestion que les situations concrètes ; les polyptyques eux-mêmes sont l'objet de réévaluations et l'interprétation de leurs données suscite des débats passionnés ; les actes de la pratique (testaments, donations) sont rarissimes et incomplets. Depuis deux décennies toutefois, nos connaissances ont été complètement renouvelées par l'archéologie (photographie aérienne, palynologie, archéologie agraire, fouille de villages) et l'application de l'anthropologie à l'étude de la société aristocratique.

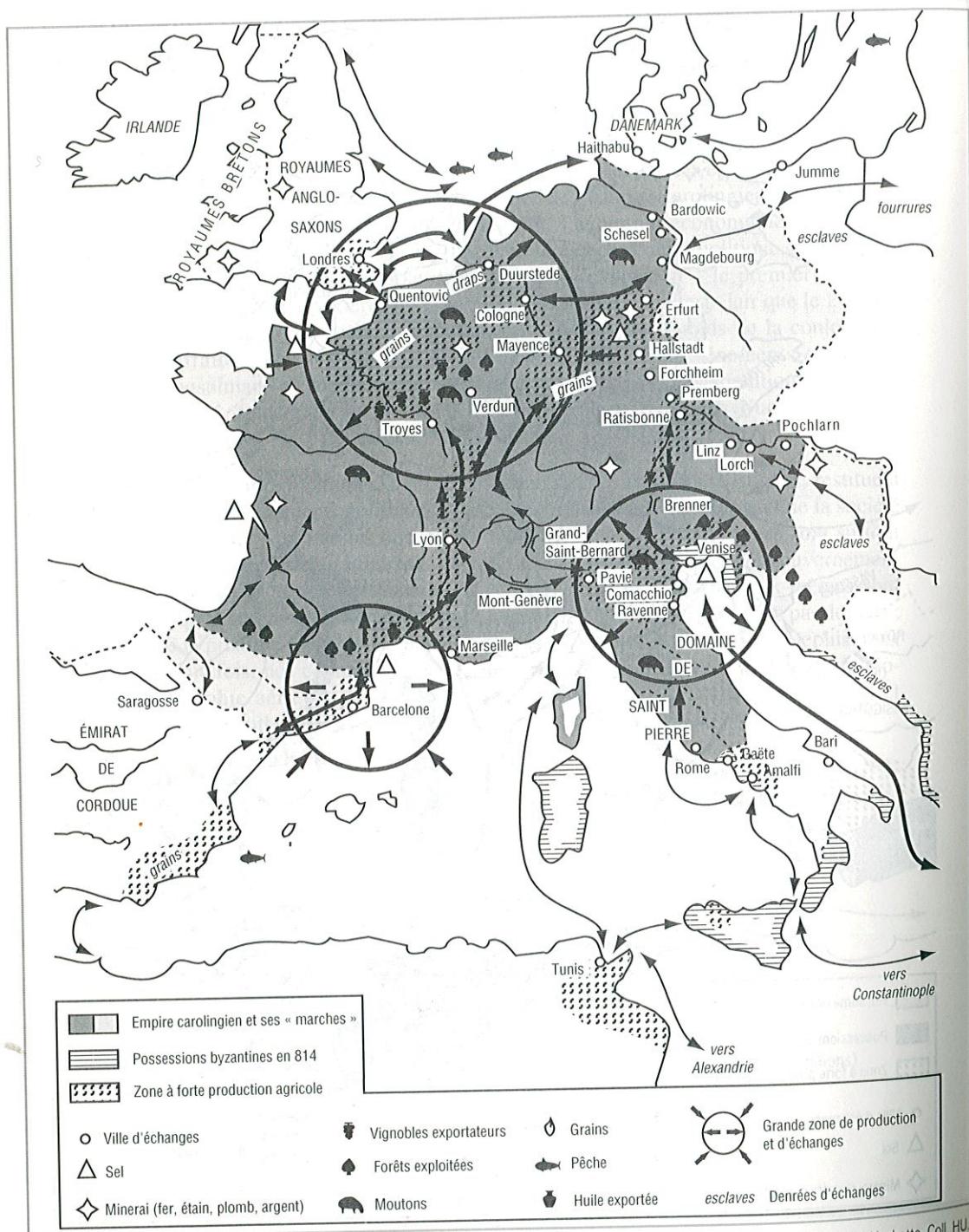
BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DU CHAPITRE

- BANNIARD, M., *Le Haut Moyen Âge occidental*, 1980, P.U.F., Coll. Que sais-je ?
 BANNIARD, M., *Genèse culturelle de l'Europe (V-VIII siècle)*, 1989, Points Seuil.
 CONTAMINE, Ph., et coll., *L'Économie médiévale*, 1993, Armand Colin, Coll. U.
 DOEHEARD, R., *Le Haut Moyen Âge occidental. Économies et sociétés*, 1971, P.U.F., Nouvelle Clio.
 FOSSION, R., et coll., *Le Moyen Âge*, t. 1, *Les mondes nouveaux (350-950)*, 1982, Armand Colin.
 FOSSION, R., *La Société médiévale*, 1992, Armand Colin, Coll. U.
 RICHÉ, P., *La Vie quotidienne dans l'Empire Carolingien*, 1973, Hachette littérature.
 RICHÉ, P., *Les Carolingiens, une famille qui fit l'Europe*, 1983, Hachette, rééd. Pluriel, 1992.
 RICHÉ, P., *Éducation et culture dans l'Occident barbare (VI-VIII siècle)*, 1962, Seuil (nombreuses rééditions).
 RICHÉ, P., *Écoles et enseignement dans le Haut Moyen Âge*, 1979, Aubier, Coll. historique.

LES ÉCHANGES DANS L'OCCIDENT BARBARE (500-650)



LES ÉCHANGES DANS L'OCCIDENT CAROLINGIEN (750-900)



D'après BALARD, M., GENET, J.-Ph., ROUCHE, M., Le Moyen Âge en Occident, Paris 1990, Hachette, Coll. HU.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

Économie et société au haut Moyen Âge (v-ix^e siècle)

- 506 : Bréviaire d'Alaric
 507-511 : rédaction de la Loi salique
 542 : épidémie de peste bubonique en Gaule
 v. 550 : début de l'expansion commerciale de Verdun
 av. 600 : vague d'épidémies et crise économique en Gaule
 v. 625 : sépulture de Sutton Hoo
 v. 634 : Dagobert crée la foire de Saint-Denis
 643 : Édit de Rothari
 v. 650 ? : fixation des tarifs des artisans lombards du bâtiment
 654 : Édit de Receswind
 v. 670 : disparition de la monnaie d'or en Gaule
 v. 670 : diffusion en Gaule des sceattas anglo-frisons. Derniers actes mérovingiens rédigés sur papyrus
 fin vii-début viii^e : grave crise sociale et économique dans l'Espagne wisigothique. Fuites d'esclaves, désertions massives, famines, épidémies
 693-702 : mesures contre les activités commerciales des Juifs dans l'Espagne wisigothique
 716 : Chilpéric II accorde à l'abbaye de Corbie un entrepôt à Fos et des avantages commerciaux
 744 : création de marchés dans les cités de Gaule
 742-743 : dernière grande épidémie de peste du haut Moyen Âge
 750 : le roi lombard Aistulf soumet les marchands au service militaire à cheval
 755 : concile de Ver. Réforme monétaire
 769 : première réglementation du prêt à intérêt
 779 : Charlemagne impose la dîme au royaume franc
 v. 780 : réforme monétaire de Charlemagne. Le denier d'argent seule monnaie réelle
 790 : accord commercial entre Charlemagne et Offa sur l'importation des draps
 800 ? : capitulaire de *vills* réglementant le système domanial
 806 : capitulaire de Nimègue interdisant l'usure
 828 : capitulaire sur les marchands
 v. 830 : premiers témoignages de l'essor économique de Venise
 840 : traité de paix et de commerce entre Venise et l'Empire carolingien
 843 : assemblée de Coulaines. Première définition d'une royaute contractuelle
 845 : condamnation du commerce des esclaves au concile de Meaux
 Institution d'un impôt en France pour acheter le départ des Normands
 v. 850 : activités des marchands juifs rhadanites (commerce de l'Espagne à la Chine par l'Empire carolingien)
 852 : première mention de guildes et confréries d'artisans
 859 : définition des obligations du vassal (*consilium et auxilium*)
 864 : Édit de Pîtres limite à neuf les ateliers monétaires dans le royaume franc
 873-874 : grande famine en Europe occidentale
 877 : capitulaire de Quierzy. Vers l'hérité des dignités comtales
 881 : première apparition du mot « fief »
 895 : premier exemple connu de vassalité multiple (Vendômois)

A

PESANTEURS ET MUTATIONS DE L'ÉCONOMIE

Affaiblies mais vivantes, les structures économiques de l'Empire romain se perpétuent jusqu'au VII^e siècle. À partir de 650-675, mais surtout au VIII^e siècle, des changements spectaculaires apparaissent : basculement des horizons commerciaux vers l'axe rhéno-mosellan et les mers septentrionales, rétrécissement des échanges, mise en place de nouvelles structures foncières. À la faveur de l'unité récente de l'Europe, qu'anime la volonté politique des souverains francs, des préoccupations gestionnaires se manifestent, des circuits d'échanges et des marchés s'organisent. Mais la dislocation de l'Empire et la nouvelle vague d'invasions qui frappe l'Europe interrompent dès la seconde moitié du IX^e siècle ce que les historiens ne sont pas unanimes à considérer comme un premier essor de l'économie médiévale. En revanche, une fois les invasions achevées, vers 930-950, s'amorce dans toute l'Europe le vaste mouvement d'expansion qui durera jusqu'au XIII^e siècle.

1 LE « CHOIX » DE LA CONTINUITÉ (500-650)

Politiquement décisif, le choc des invasions barbares n'a apporté aucune modification aux structures de l'économie romaine. Le début du Moyen Âge se situe dans le cours d'une période commencée au III^e siècle, où causes climatiques et comportements humains se conjuguent pour entraîner un recul de l'occupation du sol.

L'Europe connaît une phase de climat humide et froid (avancée des glaciers, transgressions marines) qui provoque un retrait important de la surface cultivée (*ager*) et une reconquête de la végétation naturelle. En Angleterre, le *saltus* (forêts, mais aussi landes, prairies, tourbières) occupe plus de 50 % du sol, bien davantage en Germanie.

À ce recul des cultures s'ajoute un *déclin démographique* assez net pour être perceptible aux contemporains ; alors que la partie occidentale de l'Empire avait sans doute atteint 50 millions d'habitants au II^e siècle, l'Europe n'en abriterait pas à la fin du V^e plus de 30 millions. Face à un reflux dont la cause est probablement psychologique (pessimisme, attente eschatologique), l'apport barbare est insignifiant ; évalué à 1 million de personnes au maximum, il représente 3 à 4 % de la population déjà en place.

Dans toute l'Europe, la photographie aérienne a permis de recenser de très nombreux sites d'exploitation abandonnés entre le III^e et le VI^e siècle ; ces abandons affectent aussi bien les petites exploitations que les grandes *villae* ; sur 470 sites occupés en Toscane au début du II^e siècle, il en reste 75 au milieu du V^e.

Il résulte de ces désertions une forte *concentration de l'habitat*, contrastant avec la dispersion prévalant au temps de la paix romaine. Les *villae* qui ont résisté en s'entourant d'une enceinte fortifiée attirent les petits exploitants appauvris ; ou bien la *villa* est elle-même occupée et transformée, certaines mosaïques de pavement étant défoncées pour accueillir les poteaux des habitats nouveaux. C'est également auprès des *villae* des grands propriétaires que s'installent leurs hôtes barbares. Les *vici*, grosses agglomérations rurales que la documentation éclaire mal, se sont eux-mêmes étoffés et multipliés.

Araire et charrue : l'araire est un instrument fait d'un axe longitudinal (*age*) auquel est fixé un soc de bois, parfois renforcé de fer. Tiré par une paire de bœufs, prolongé par un mancheron que tient le laboureur, il ne peut qu'égratigner la terre. La charrue est un appareil plus complexe dans lequel le soc, précédé d'un couteau, est pourvu d'un versoir bœufs, la charrue accomplit des labours profonds ; elle peut travailler les sols lourds, argileux et limoneux, généralement les plus fertiles.

Ces conditions ont pour effet une emprise très réduite sur le sol. La faiblesse démographique d'ensemble, entretenu par d'effroyables mortalités, est en elle-même moins révélatrice que la répartition des hommes ; la concentration de la population donne naissance à des communautés denses (de 25 à 40 adultes/km²), dessinant un peuplement par plaques laissant entre elles d'immenses zones de forêts ou broussailles. Pour mettre en valeur ces clairières agricoles, le paysan dispose d'un outillage rudimentaire, presque exclusivement en bois ; l'araire est le seul instrument de labour attesté, mais la charrue, sans doute une invention germanique, existe peut-être dans certains terroirs d'Europe septentrionale. De manière générale, les terres lourdes et grasses, les plus riches, sont encore délaissées. L'agriculture est presque exclusivement consacrée à la production de *céréales*, qui constituent la base de l'alimentation ; elle est pratiquée selon le rythme d'une rotation biennale ; mais l'épuisement rapide des sols appelle des temps de repos périodiques ; c'est pourquoi l'agriculture garde une forme semi-itinérante ; à l'intérieur du terroir, les champs se déplacent (à chaque génération ?), entraînant souvent un remodelage de l'habitat, qui enlève aux agglomérations le caractère de véritables villages. Les rendements restent faibles (2 pour 1 apparaît comme un idéal qui n'est pas toujours atteint). Quant au bétail, nécessaire pour les travaux agricoles, mais jouant un rôle insignifiant dans l'alimentation (carence en protéines animales), il est conduit sur les friches et les jachères ; trop nombreux pour être nourri l'hiver, il est en grande partie vendu ou abattu à l'automne.

Avant le village : les sites d'habitat des VII^e-IX^e, récemment révélés par les fouilles archéologiques peuvent-ils être qualifiés de villages ? Qui dit village pense à un ensemble organisé et homogène, établi de manière durable au centre d'un terroir, comprenant un certain nombre d'espaces ou de bâtiments qui sont autant de foyers d'une existence collective. Or, les agglomérations du haut Moyen Âge apparaissent comme la juxtaposition désordonnée d'unités agricoles instables comprenant une série d'éléments bâtis séparés les uns des autres (bâtiments rectangulaires au niveau du sol, fonds de cabanes excavés, bâtiments élevés sur des poteaux).

Sidoine Apollinaire, contraint d'accueillir des hôtes burgondes sur ses domaines lyonnais, se plaint d'un voisinage qui lui apporte des effluves malodorants.

La palynologie (étude des pollens fossiles) permet de préciser les céréales que les textes contemporains désignent uniformément du nom de blé. À côté des céréales nues (froment, seigle), la grande céréale du haut Moyen Âge est l'épeautre, céréale « vêtue », entourée d'une enveloppe qu'il faut « monder » avant de passer le grain au moulin. L'orge et l'avoine, autres céréales vêtues, progressent avec l'extension de l'assoulement triennal.

Les testaments constituent notre principale source de l'histoire des campagnes aux VI^e et VII^e siècles ; ils nous renseignent moins sur les structures foncières que sur la fortune de l'aristocratie.

L'esclavage reste au début du VII^e siècle le mode ordinaire – mais pas exclusif – d'exploitation des propriétés aristocratiques. Burgondofara, fondatrice de l'abbaye de Faremoutiers, lègue en 633 à l'abbaye ses *villae* « avec terres, esclaves, vigne, bois, prés, pâturages, eaux ou cours d'eau ».

La plupart des cités sont désormais enfermées dans un espace très réduit : 15 hectares à Narbonne, 8 à Amiens, 6 à Tours, 3 à Clermont.

Sur les fonctions édilitaires des évêques « barbares », cf. supra, chapitre 2, dissertation expliquée.

L'exploitation de la terre revêt une extrême diversité. Des *villages* de paysans propriétaires (*alleutiers*), certainement plus nombreux que ne le suggère la documentation, nous ne savons rien. Nous connaissons mieux les grandes *villae* aristocratiques, dont les propriétaires ont laissé des *testaments*, doté des églises, fondé des abbayes. Certaines restent fidèles au faire-valoir direct par une troupe d'esclaves domestiques ; mais la diminution de l'esclavage leur interdit le plus souvent de disposer d'une main-d'œuvre suffisante. Aussi la plupart des *villae* ont-elles une structure diversifiée ; à côté d'une portion exploitée par les esclaves, on trouve des terres concédées en tenures à des paysans-exploitants ou colons (d'où le nom de *colonica*, *colonge*). Comme loyer de sa tenure, le colon verse chaque année un certain nombre de redevances en nature, dans le cadre d'un contrat de fermage (souvent à vingt-neuf ans). Parfois la *villa* est entièrement convertie en tenures, le propriétaire renonçant au faire-valoir direct. Quant aux colons, ou bien ils demeurent dans des agglomérations éloignées de la *villa*, ou bien ils appartiennent aux populations venues récemment se regrouper autour d'elle ; anciens alleutiers, ils ont souvent abandonné leur terre au propriétaire pour la reprendre de lui en tenure, recevant du même coup la protection du nouveau maître. Si la *villa*, grande propriété foncière, reste dominante, sa mise en valeur fait l'objet d'improvisations et d'ajustements permanents, puisqu'elle ne peut que partiellement reposer sur le travail des esclaves.

Le phénomène surprend car l'esclavage manifeste aux VI^e et VII^e siècles une grande vitalité. Il sollicite en tout cas l'attention des législateurs barbares (229 des 498 lois wisigothiques lui sont consacrées). La condition de l'esclave n'a connu aucune amélioration juridique, et l'Église, respectueuse de l'ordre social, n'a pas favorisé son émancipation ; outre la guerre, les sources d'approvisionnement ne manquent pas (dettes, condamnation judiciaire, dédiction volontaire). Il n'empêche que l'Église recommande l'affranchissement collectif comme une œuvre salutaire et que les guerres sont plus lointaines ; les propriétaires sont d'ailleurs les premiers à puiser dans leur troupe d'esclaves pour en installer certains sur des tenures (*chasement*) ; la communauté de travail avec les colons libres rend plus insupportable encore leur condition ; les fuites d'esclaves se multiplient dans l'Espagne wisigothique. S'il constitue encore une discrimination sociale majeure, l'esclavage n'est qu'une survivance économique.

Les transformations de l'économie agraire accompagnent une profonde ruralisation de la société. Pour échapper aux invasions et fuir l'exercice des charges municipales, l'aristocratie a déserté les villes au V^e siècle et gagné ses domaines ruraux qu'elle a embellis et agrandis : c'est pourquoi la civilisation de la *villa* n'a jamais paru plus brillante qu'au VI^e siècle. En revanche, les villes et la civilisation urbaine connaissent un profond déclin. Abandonnées par leurs élites, assiégées par les Barbares, elles se sont repliées derrière les murailles hâtivement construites aux III^e et IV^e siècles. La *superficie enclose* n'est qu'une part réduite de l'ancien espace urbain ; laissés hors de l'enceinte, des quartiers entiers tombent en ruine.

L'activité artisanale périclite et la population stagne, quand elle ne diminue pas. Mais l'évêque, installé au chef-lieu de la cité d'où irradie la christianisation, assure la survie de la ville ancienne. Le service de l'église et les besoins du clergé suffisent à entretenir certains métiers (textile, orfèvrerie) ; chaque évêque enrichit le décor monumental de sa cité qu'animent en permanence les chantiers de construction. Il ne se contente pas d'y résider ; il s'y substitue aux *édiles* défaillants et fait oublier le comte. L'évêque a sauvé la ville.

Dans ce monde replié sur lui-même et cette société amorphe, les voies du grand commerce restent ouvertes et fréquentées. La voirie romaine est intacte et la Méditerranée demeure l'axe des échanges entre Orient et Occident ; elle continue jusqu'au VII^e siècle à alimenter l'Occident en produits de luxe destinés à une clientèle réduite, mais riche (épices, soieries, vins, papyrus). Les ports d'arrivée comme Fos ou Marseille sont régulièrement approvisionnés ; à partir de là les produits sont pris en charge par les « orientaux » (Juifs, Syriens, Grecs) dont la plupart des villes possèdent une colonie. La valeur – et le volume – des marchandises sont assez importants pour gêner chaque étape du transport. Une preuve de la vitalité de ce commerce de luxe est fournie par le maintien du *monnayage antique*, que les souverains barbares perpétuent en frappant jusqu'au dernier quart du VI^e siècle des triens d'or à l'effigie de l'empereur, qui circulent jusqu'aux limites septentrionales du monde chrétien (Angleterre) ; la monnaie d'or parvient même à éliminer les autres, imposant un monométallisme de fait. Une seule monnaie continue à circuler dans les territoires de l'ancien Empire romain.

Cette permanence « romaine » s'interrompt brutalement dans le premier tiers du VII^e siècle. Auteur d'un ouvrage célèbre intitulé : *Mahomet et Charlemagne*, l'historien belge Henri Pirenne voyait la cause de cette rupture dans la conquête arabe qui aurait « fermé » la Méditerranée au commerce international. D'autres historiens mettent en avant aujourd'hui les conséquences de la « grande peste », dont les épidémies successives à partir de 550 eurent des effets dévastateurs sur l'ensemble des ports méditerranéens et leur arrière-pays. En décimant la population et désorganisant le trafic, le fléau aurait entraîné un transfert des principaux foyers d'activité économique. Coïncidence ou conséquence, il se conjugue avec une réorganisation politique pour dessiner une nouvelle carte économique.

2 L'ÉPISODE CAROLINGIEN : REMISE EN ORDRE OU PREMIER ESSOR ? (FIN VII^e-MILIEU IX^e)

Les historiens sont unanimes à considérer que le VII^e siècle constitue un moment décisif, un tournant d'où les structures économiques de l'Europe sortent bouleversées : basculement du centre de gravité de la Méditerranée vers les mers septentrionales, naissance du grand domaine, transformation radicale de l'*instrument monétaire* et diminution de la valeur des échanges commerciaux.

Ils divergent quant à la signification du phénomène ; pour certains, il accompagne un premier essor de l'économie européenne, la préface ou l'esquisse du grand essor qui s'amorce après 950 ; pour d'autres, il s'agit tout au plus d'une réorganisation – ou d'une récupération, puisqu'on ne saurait parler d'essor quand les changements n'entraînent ni progrès technologique, ni amélioration des rendements, ni élévation du niveau de vie.

Par rapport à la période antérieure, quatre éléments modifient l'environnement économique.

Le premier échappe à la volonté des hommes ; les sources s'accordent pour suggérer la mise en place d'un climat plus chaud et moins humide.

Un trésor monétaire, enfoui face à un péril, rassemble des pièces de provenance diverse, parfois très lointaine (des pièces wisigothiques atteignent le sud de l'Angleterre au milieu du VI^e siècle) et permet de reconstituer les voies de circulation de ces espèces, donc celle des échanges commerciaux.

Le système monétaire reste celui mis en place par Constantin (cf. chapitre 4, document commenté). Il repose sur le sou ; plus que le sou, les souverains barbares frappent le *triens* ou 1/3 de sou, pièce de 1,52 g d'or. En revanche, ils abandonnent progressivement la frappe de l'argent et du bronze. En Espagne, le roi conserve le monopole de l'émission, répartie entre plusieurs ateliers ; en Gaule, la frappe se disperse entre les mains de nombreux monétaires.

Le capitulaire de villis : rédigé à l'initiative de Charlemagne dans les dernières années du VIII^e siècle, c'est un long règlement administratif concernant la gestion des domaines royaux ; peut-être Charlemagne voulait-il en faire un modèle ou une réglementation applicable à toutes les *villae* du royaume.

Polyptyque : inventaire, domaine par domaine, des revenus d'un grand propriétaire foncier, le plus souvent ecclésiastique. Les polyptyques constituent au IX^e siècle notre principale source sur l'histoire des campagnes carolingiennes. Cf. infra, chapitre 9, document commenté.

Aprision (aprisio) : droit d'appropriation d'une terre vierge (donc fiscale) après trente années de possession et de mise en valeur.

L'appréciation des rendements domaniaux part de l'inventaire du domaine royal d'Annappes (près de Lille), annexé au capitulaire de *villis*. Le rapport entre la semence utilisée et la récolte obtenue paraît ridiculement faible (moins de 2 pour 1). Les plus récentes études invitent cependant à revoir à la hausse les indications du texte.

La rotation triennale repose sur la succession d'une céréale d'hiver (froment, seigle), d'une céréale de printemps (avoine, orge) et d'une année de jachère.

Grand domaine : la signification du grand domaine a été récemment renouvelée par les travaux d'historiens qui suggèrent de voir dans les polyptyques des documents de nature fiscale. L'État carolingien aurait maintenu en vigueur le système d'impositions publiques de l'Empire romain, et le monastère pourvu du privilège d'immunité aurait la charge de prélever l'impôt au nom de l'État. Dans cette perspective, le manse serait un foyer fiscal et les redevances pesant sur lui des impôts publics perçus par le grand propriétaire au nom de l'État.

Les trois autres sont imbriqués dans un rapport de causalité indéchiffrable. L'un est d'ordre politique ; il est incontestable que la christianisation de l'Europe et son unification au pouvoir des Francs, la *pax carolina*, créent les conditions d'un certain optimisme génératrice d'initiatives. D'autre part, l'économie n'échappe pas à la volonté de remise en ordre et de réglementation caractéristique du règne de Charlemagne ; certains capitulaires sont des textes normatifs, dont le *capitulaire de villis*, véritable traité de gestion des domaines fiscaux.

Les *polyptyques* nous fournissent tout au long du IX^e siècle des données chiffrées dont les historiens ont tiré la certitude d'une très forte pression démographique, fruit d'une croissance antérieure, conduisant certains domaines à la saturation. Non seulement les manses abritent des familles nombreuses (5 à 6 enfants à Saint-Victor de Marseille, entre 5 et 7 enfants mâles sur certains manses de Saint-Rémi de Reims), mais ils doivent souvent accueillir plusieurs familles ; au risque de surcharge est parfois préféré le fractionnement de la tenure en 1/2 manses et quartiers.

La pression démographique pousse certains à abandonner leur tenure (on trouve à la même époque des *mansi absi*) et à conquérir des terroirs nouveaux aux dépens du *saltus* ; les premiers défrichements du début du VIII^e ne sont souvent que la récupération de champs récemment abandonnés ; ils inaugurent cependant de nouveaux centres de peuplement ; en Espagne, de véritables fronts de colonisation s'ouvrent dans les territoires libérés de l'Islam ; moines ou paysans, individuellement ou en groupe, ces pionniers descendent des montagnes-refuges pour défoncer la terre (*ruptura*) dont ils s'emparent (*aprisio*) ; peu à peu naissent et s'affirment des communautés de paysans libres, caractéristiques d'une société de la frontière. Plus ou moins précoce, cette conquête de terres nouvelles est attestée dans toute l'Europe.

Avant de quitter leur terre, les paysans ne renoncent pas à en exiger de meilleurs *rendements* ; la période illustrée par les polyptyques connaît une incontestable amélioration des pratiques culturales ; le passage à une *rotation triennale* (avec une année de blé de printemps : orge, avoine) n'immobilise la terre qu'une année sur trois ; la vulgarisation des techniques métallurgiques permet une lente progression de la charrue dans l'Europe du Nord ; de manière générale, l'équipement des campagnes s'améliore ; le moulin à eau gagne toute l'Europe (l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés en possède 59 au début du IX^e siècle). Est-ce suffisant pour augmenter des rendements seuls capables de nourrir une population plus nombreuse ? À partir de quelques rares données chiffrées (l'inventaire des fiscs d'Annappes), les historiens arrivent à des conclusions opposées ; pour certains, les rendements restent faibles, voire aberrants (moins de deux fois la semence) ; pour d'autres au contraire, les rendements céréaliers peuvent atteindre 6 hectolitres à l'ha et un rapport de 4 pour 1 à la semence !

La transformation la plus spectaculaire de la période affecte les structures foncières avec l'apparition du **grand domaine**, que les historiens ont longtemps considéré comme un modèle de rationalité économique adaptée à une société largement étrangère à l'économie monétaire.

À partir de 670-700, on assiste dans toute l'Europe à une croissance de la propriété aristocratique. D'une part, les grands domaines étaient à l'époque anté-pastorale : la croissance démographique incite les propriétaires à faire des défrichements. Mais, d'autre part, on constate une très forte concentration de la propriété foncière ; celle-ci prend des formes multiples : concession de terres fiscales en bienfait, héritages, donations pieuses, mouvements de dédition individuelle ou collective, spontanée ou contrainte. Des petits propriétaires ou des communautés entières de paysans libres sollicitent la protection d'une abbaye ; ils lui abandonnent leurs terres qui leur sont rétrocédées en tenures.

Les grands propriétaires se trouvent à la tête de *domaines considérables* au moment où l'esclavage n'est plus qu'un statut résiduel ; l'interdiction de réduire un chrétien en esclavage oblige à se rendre en territoire slave (d'où le nom d'esclave, qui se substitue peu à peu à *servus* et *mancipia*), et les affranchissements testamentaires se multiplient.

C'est alors qu'est élaboré un nouveau mode de mise en valeur, auquel est attaché le nom de système domanial ; ce dont le propriétaire a besoin, c'est de bras pour assurer la mise en valeur de son domaine ; il lui faut réunir une force de travail suffisante. Il s'efforce donc d'attirer les paysans libres alentour qui, contre la protection, lui remettent leur terre ; le loyer de la terre rétrocédée en tenure sera la *riga* (*chaser*) ses derniers esclaves en taillant dans son domaine des lots qu'il leur concède à charge de travail. Désormais, le domaine a une structure *bipartite* juxtaposant la réserve (mise en valeur par les corvées des tenanciers, libres ou esclaves) et les tenures exploitées par des tenanciers libres (tenures ingénues) ou mise en valeur permanente d'une portion de la *villa* (la *riga*) et prestation d'un certain nombre de jours de travail par semaine, en particulier lors des gros travaux agricoles. Comme le domaine est très hétérogène et rassemble des terres parfois très éloignées, des corvées de charrois sont également exigées. Seule l'importance des corvées – le taux de prélèvement sur la force de travail – distingue désormais libre et esclave ; mais le brassage social oblitère rapidement cette distinction, d'autant que le statut de la tenure restant celui du premier exploitant, un esclave chassé peut être amené à faire les corvées d'un libre.

Riga : labour d'une étendue fixe de la réserve dû par chaque tenancier de manse. Souvent égale à un ansange, soit une quinzaine d'ares.

L'origine du manse : dans les polyptyques, manse désigne à la fois une unité familiale d'exploitation et une unité fiscale sur laquelle pèsent redevances et corvées domaniales. Le mot apparaît au VII^e siècle avec le sens de maison et reste rare jusqu'au VIII^e siècle. Dès 650, il désigne une unité d'exploitation ayant une maison pour centre, mais qualifie tout autant une exploitation libre qu'une tenure. L'intégration du manse au domaine est un phénomène récent au VIII^e siècle.

Pour désigner la nouvelle tenure grevée de services, le mot **manse** s'impose au cours du VII^e siècle.

Comme le système repose sur la réquisition de la force de travail des paysans libres, il est probable qu'il a été mis au point au cœur du bassin parisien sur les fiscs royaux et les domaines ecclésiastiques liés au pouvoir royal qui avait seul l'autorité pour s'imposer, par la persuasion et la contrainte. Il s'est ensuite diffusé entre Loire et Rhin, mais on le rencontre aussi en Italie et en Germanie. Il ne se présente presque jamais à l'état pur, soit qu'il ait rapidement évolué, soit qu'il

ait dû composer avec la situation antérieure. Il n'a pu en particulier s'établir dans l'espace méridional.

Il ne faut pas oublier, en outre, que le système domanial constitue, là où il est attesté, une structure dominante, mais pas exclusive. Sa mise en place repose sur la confiance manifestée dans le dynamisme des petites exploitations paysannes ; il a pour effet de le stimuler ; une fois accomplies ses corvées et versées ses redevances, le petit exploitant peut consacrer tous ses efforts à sa tenue et dégager des surplus commercialisables. Le paradoxe du système domanial n'est-il pas qu'il associe une structure autarcique (le domaine produit tout ce dont le propriétaire a besoin, y compris les *produits artisanaux*) à une ouverture sur l'extérieur capable de susciter et d'animer des courants d'échanges ? Structure dominante par la qualité des propriétaires, le grand domaine n'est-il pas aussi une structure dominante par l'impulsion qu'il donne à la société environnante ?

Gynécée : atelier domanial (le plus souvent cabanes excavées) où travaillent à des tâches artisanales (textiles) les femmes des tenanciers et les esclaves domestiques.

Dans la première moitié du IX^e siècle, on voit apparaître souvent à proximité des abbayes, une série de marchés ruraux drainant les surplus de la production domaniale pour les redistribuer dans les centres de consommation. Portant sur des quantités réduites de productions courantes (vin, blé), les transactions exigeaient un instrument monétaire approprié. Entre 670 et le milieu du VIII^e, se produit en Europe une véritable révolution monétaire, substituant le **monométallisme-argent** au **monométallisme-or**.

La « révolution » monétaire carolingienne consiste dans l'abandon de la frappe d'or et l'adoption du monométallisme-argent. Le modèle de la nouvelle monnaie d'argent – le denier – a sans doute été fourni par les pièces d'argent de faible poids (moins d'1 g) frappées par les Anglo-saxons et les Frisons, auxquelles les historiens ont donné le nom de *sceattas*. Adaptées aux nouvelles conditions des échanges, elles connaissent aussitôt un succès considérable, se multipliant après 670 et furent imitées par les souverains francs dès le dernier quart du VII^e siècle. En 755, Pépin le Bref restaure le monopole royal sur la frappe (les pièces sont ornées du monogramme royal) et établit le denier comme seul instrument des échanges ; frappé à 264 par livre de métal, il représente un poids de 1,22 g d'argent.

Une monnaie se définit par son poids (nombre de pièces frappées par unité de poids ou livre) et son titre ou alioi (proportion de métal précieux – argent ou or – contenu dans l'alliage servant à la frappe). Tout au long du VII^e siècle, le poids et le titre du triens ne cessent de s'affaiblir.

Ver : résidence royale située dans la vallée de l'Oise.

Le denier d'argent, dont les premiers spécimens connus remontent à 625-630, évince peu à peu le *triens d'or*, au pouvoir libératoire trop élevé pour financer des transactions portant sur des produits de consommation courante. L'or disparaît à la fin du VII^e siècle ; de multiples ateliers laïcs et ecclésiastiques se disputent la frappe du denier. À l'assemblée de Ver (755), Pépin le Bref impose le monopole royal de la frappe et définit le poids de la nouvelle monnaie. En 794, Charlemagne limite la frappe à 240 deniers par livre de 400 g, ce qui donne au denier un poids moyen de 1,70 g ; le denier est désormais la seule monnaie réelle ; il se situe dans un rapport de compte à la livre (240 deniers) et au sou (12 deniers).

L'abandon de la monnaie d'or sanctionnait la quasi-disparition du commerce méditerranéen. Devenue arabe, la Méditerranée ne s'est pas aussitôt fermée aux Occidentaux. En 716, encore, l'abbaye de Corbie se fait confirmer un privilège de 661 l'autorisant à s'approvisionner à la douane de Fos. Mais les importations de produits orientaux s'interrompent ; la chancellerie mérovingienne abandonne l'utilisation du papyrus après 680 ; seule l'Italie conserve par ses enclaves byzantines une porte ouverte sur l'Orient.

La perte du marché oriental est compensée par l'ouverture du marché nordique. Aux VII^e et VIII^e siècles, ports et escales se multiplient sur les rivages septentrion-

naux ; ce sont les *wik*, fondés par les Anglo-Saxons et les Frisons pour y débarquer leurs marchandises. Deux connaissent aussitôt une grande fortune : *Haithabu*, les Occidentaux entrent en contact avec le monde scandinave. Tout au nord et au sud ; les souverains francs ne tardent pas à s'y intéresser. Après un long conflit avec les Frisons, les Carolingiens installent à Dorestad une douane ateliers monétaires de Quentovic et Dorestad sont parmi les plus actifs du royaume. Les abbayes se ménagent à leur tour un accès aux mers du Nord. Pendant ce temps, les marchands frisons égrenent des colonies le long du Rhin et fréquentent les foires de Saint-Denis. À la fin du VII^e et au début du VIII^e siècle, l'économie européenne a basculé du Sud au Nord.

Reposant sur des bases nouvelles, un nouveau *marché* se met en place, plus équilibré sans doute que l'ancien commerce méditerranéen. Mais l'édifice reste fragiles. Dès 810, les raids normands atteignent les côtes de Frise ; à partir de leurs bases africaines et espagnoles, les Sarrasins conquièrent les îles et entretiennent l'insécurité sur le littoral méditerranéen ; de 899 à 955, les Hongrois ravagent la Germanie, atteignent la Bourgogne et l'Aquitaine. Les contemporains laissent certain que la régularité du danger suffit à entraîner un ralentissement et un fractionnement des échanges. Mais l'arrêt fut de courte durée et il n'est plus certain aujourd'hui que les invasions aient eu des conséquences négatives sur le développement de l'Occident. En tout cas, lorsqu'à partir de 930-950, se manifeste un nouvel essor, il emprunte d'abord les voies esquissées aux VIII^e et IX^e siècles.

Haithabu : port situé sur la côte orientale de la péninsule du Jutland ; apparu au milieu du VIII^e siècle, il abrite les premiers contacts des Occidentaux avec le monde scandinave.

En 828, Louis le Pieux promulgue un précepte en faveur des **marchands** (*negotiatores*) : cf. documents proposés.

B

DE LA VICTOIRE BARBARE AU TRIOMPHE DES GRANDS

Les quatre siècles considérés sont encadrés par deux événements dont la valeur symbolique a généralement dissimulé la signification sociale. En 476 et 888, deux légitimités sont mises à bas ; à la disparition de l'Empire romain, le pouvoir est confisqué par les Barbares et le peuple « romain » écarté des responsabilités politiques, sinon des charges publiques ; à l'universalisme romain succèdent des royaumes nationaux. En 888, c'est l'universalité incarnée par l'Empire franc qui est à son tour aboli par la naissance des royaumes nouveaux ; les peuples de l'Empire s'émancipent et se donnent un roi à travers l'élection et le choix d'un groupe aristocratique. La société occidentale a connu au cours de ces siècles des transformations profondes qu'il suffira d'évoquer rapidement.

1 LES SOCIÉTÉS BARBARES : DE LA SÉGRÉGATION À LA FUSION

Au lendemain de la victoire barbare, la société des divers royaumes offre l'image d'une radicale ségrégation entre Barbares et Romains. Ségrégation imposée aux premiers par l'inégalité du rapport démographique (la totalité des peuples barbares ne représente que 3 à 4 % de l'ensemble). Le pouvoir politique est réservé aux Barbares et s'appuie sur le monopole du métier des armes (Ostrogoths, Wisigoths, Lombards). Privée de l'exercice des charges publiques, mais déterminée à conserver sa suprématie sociale, l'aristocratie sénatoriale (quelques milliers de personnes) investit l'épiscopat.

Consacrée par la fiction juridique de l'hospitalité, la ségrégation sociale prend parfois des formes violentes : dépossession arbitraire, voire expulsion et refoulement de populations entières (Bretagne). Le système de la personnalité des lois, assorti de procédures d'arbitrage, entretient dans la vie quotidienne la conscience d'une dualité. La prohibition des mariages mixtes est explicitement formulée dans le droit wisigothique. La différence religieuse enfin est vécue par les Barbares comme un signe majeur de cohésion nationale.

Sauf dans quelques pays (Bretagne, Afrique du Nord), cette ségrégation n'est pas synonyme de violence ou d'intolérance. Les souverains barbares non seulement s'efforcent de faire vivre les institutions héritées de Rome, mais s'assurent la collaboration de « romains ». Il n'en demeure pas moins – la documentation en fait foi – que les contemporains gardaient la claire conscience d'une dualité ; les textes n'omettent pas de préciser l'identité ethnique des personnages (*Romanus*, *Francus*, *Gothus*).

L'antagonisme demeura plus ou moins longtemps suivant la politique menée par les souverains eux-mêmes ; le résultat fut à terme la fusion entre les deux composantes et la naissance d'une société romano-barbare, assez diverse pour perpétuer dans les divers royaumes le nom des peuples barbares (royaume des Francs, des Goths, des Angles...). La fusion fut rendue plus aisée par les analogies existant entre les deux sociétés : puissance de l'aristocratie, importance de l'esclavage...

C'est en Gaule qu'elle se réalise d'abord ; une fois levé l'obstacle religieux, Clovis apparaît comme le champion de l'orthodoxie et de la romanité ; ses successeurs font appel aux membres de l'aristocratie romaine pour l'exercice des charges comtales et des fonctions gouvernementales ; la cour royale est un lieu de rencontre et d'*éducation* où les descendants de sénateurs se mêlent aux fils des guerriers francs ; dès le milieu du VI^e siècle, il devient impossible de savoir quel individu désigne le mot *Francus* ; les transformations de l'anthroponymie parachèvent la fusion ; le système romain du nom triple disparaît au profit du nom unique et la mode invite les romains à prendre des noms francs ; l'évêque du Mans qui nous a laissé son testament en 615 s'appelle Bertecharinus, et la mère de Didier de Cahors, Herchenfreda. La fusion a été voulue par les souverains eux-mêmes ; à la différence des autres rois barbares, Clovis n'a pas fait composer de code juridique à l'intention de ses sujets romains. Si elle intervient trop tard pour modifier la frontière linguistique fixée au lendemain de l'installation des Barbares, la fusion a pour effet de ressusciter certaines pratiques sociales typiquement romaines ; loin d'être un moyen d'identification ethnique du défunt dans des nécropoles mixtes, l'usage du *sarcophage* survit dans les cimetières à rangées à la pratique de l'inhumation habillée, caractéristique de l'influence barbare.

On appelle nutriti (nourris) ces fils d'aristocrates en stage de formation au Palais. À la cour de Clotaire II, se rencontrent les futurs saints Eloi, Ouen et Didier, compagnons d'études du jeune Dagobert.

La prédominance d'inhumations en sarcophage, accompagnées de mobilier funéraire restreint, n'est pas la preuve d'un peuplement « romain » à côté des cimetières à rangées, propres aux Germains ; elle correspond à une évolution des pratiques funéraires et souligne l'abandon des cimetières à rangées et des inhumations « habillées ». Sa signification est chronologique et pas ethnique.

La fusion intervient plus tard chez les autres peuples barbares ; chez les Wisigoths, si soucieux de maintenir à travers l'arianisme leur identité nationale, Léovigilde supprime l'interdiction des mariages mixtes ; quelques années plus tard, la conversion de Récarède est célébrée comme le mariage de l'Espagne et des Goths ; Isidore de Séville, pourtant attaché à sauver l'héritage de Rome, clame sa fierté d'être Goth. En Italie, la fusion doit attendre le milieu du VII^e siècle, avec la conversion définitive des Lombards. Vers 700, les qualificatifs ethniques n'ont plus qu'une signification territoriale. La seule survie d'un monopole barbare est sans doute l'exercice de la royauté. En Gaule bien sûr, que le roi élu doit être Goth ; il est probable également que les quelques *seniores* ou *primates Gothorum* appelés à souscrire les canons sont eux-mêmes des Goths.

Les seuls peuples barbares à avoir rapidement disparu sont ceux qui, par choix politique (Ostrogoths) ou hostilité (Vandales), se sont refusés à tout rapprochement avec les Romains. Quant aux Anglo-Saxons, qui représentent une société germanique pure de toute influence, ils découvrent et assimilent l'héritage romain à travers leur conversion.

2 LE PRESTIGE DE LA LIBERTÉ ET LE BESOIN DE PROTECTION

La liberté reste un critère majeur de discrimination sociale ; il est même juridiquement le seul. Charlemagne rappelle encore qu'il n'y a que deux catégories d'individus : les libres et les esclaves.

Le souvenir idéalisé de la communauté de guerriers germaniques réduisant en servitude l'ennemi vaincu se superpose à la tradition romaine d'une société nourrie par le travail des esclaves. L'esclavage, nous l'avons vu, reste vivant ; il est probable qu'il connaît une certaine croissance au VI^e siècle. Le statut de l'esclave ne connaît aucune amélioration ; les codes barbares rivalisent de raffinement dans la casuistique des mutilations infligées au coupable. L'esclave reste un être désocialisé, comptabilisé avec le cheptel dans les inventaires de biens mobiliers. Même *affranchi*, il n'accède pas à la société des libres ; il reste soumis à son ancien maître devenu son patron et la moindre défaillance le fait retomber en servitude. Si l'inscription des peines dans les codes juridiques le protège contre les abus, elle assure à son maître le concours de la puissance publique ; la Loi gothique mobilise toute la société dans la chasse aux esclaves fugitifs. La condition économique de l'esclave connaît une transformation radicale ; sa condition juridique reste infamante. L'Église en convient, qui recommande l'affranchissement comme le type même de l'action charitable.

La liberté apparaît comme un honneur, mais un honneur coûteux, grevé de charges et de devoirs. Le devoir militaire essentiellement, dont l'exercice est le signe même de la liberté. Devoir de plus en plus lourd avec le développement de la cavalerie, au point que Charlemagne doit en autoriser l'exercice collectif ou alternatif.

Dans un contexte de misère et de violence, les occasions de perdre la liberté sont nombreuses ; l'esclavage pour dettes est fréquemment attesté en Gaule et en Espagne jusqu'à la fin du VII^e siècle ; la réduction en servitude peut être le fruit de sentence judiciaire. Certains paysans appauvris trouvent expédition de se « donner » à une abbaye, ou plutôt à un saint : procédure solennelle, enregistrée dans un acte écrit, dont les formulaires contemporains fournissent le modèle. De

La loi des Wisigoths accompagne l'*affranchissement* de l'esclave de multiples restrictions qui rendent très précaire la condition d'affranchi.

Le sainteur est un homme libre qui, par besoin de protection, se fait esclave d'un saint, en fait d'une institution religieuse. Le terme sainteur est surtout attesté au X^e siècle, mais le phénomène est bien antérieur.

son autotradition le *sainteur* peut espérer une rémunération spirituelle. Mais il y a lieu de faire attention à la liberté. Comment concilier celle-ci avec le besoin de protection qui parvient à la société de l'époque barbare ?

3 LA NAISSANCE DES CLIENTÈLES PRIVÉES ET LA MULTIPLICATION DES LIENS DE DÉPENDANCE

La multiplication des guerres intestines, les compétitions pour le pouvoir et l'affirmation des particularismes perpétuent, accentuent sans doute l'insécurité qu'avaient connue les derniers siècles de l'Empire. Aucune autorité supérieure, aucun appel au sens de l'intérêt public n'est capable d'y mettre un terme. Les difficultés économiques, les cataclysmes climatiques condamnent à la misère de nombreux paysans ruinés. La période barbare est impitoyable pour les personnes seules. Elles cherchent spontanément la protection d'un puissant et lui proposent en échange leurs services. Les puissants de leur côté se préoccupent de réunir une clientèle de fidèles capable de soutenir leur ambition politique. Ainsi se nouent des relations de dépendance privée qui s'étendent rapidement à toute la société. Sans qu'il soit possible d'établir de filiation, le mouvement a des précédents tant dans la coutume du patronat romain que dans le compagnonnage guerrier des sociétés germaniques.

La coutume part sans doute des couches inférieures de la société ; ou plus exactement la demande de protection anticipe l'offre, mais l'intérêt des deux parties est suffisamment convergent pour les réunir dans une même cérémonie : la recommandation. Dès le VI^e siècle, des individus se placent librement dans le *mainbour* d'un puissant ; en plaçant ses mains dans les siennes, le recommandé fait don de sa personne (il devient l'homme du puissant), mais sa démarche volontaire est respectueuse de sa liberté. En acceptant la dédition de son homme, le puissant s'engage à lui assurer sa protection ; l'expression la plus immédiate de la protection est de pourvoir à l'entretien : don de nourriture ou de vêtements, hébergement... Assez vite, elle prend la forme d'un don de terre que le recommandé exploitera à son profit ; c'est un *bienfait*. En échange, il fournira toute l'aide, en particulier militaire, qui lui sera demandée. Pour exprimer une dépendance non infamante parce que respectueuse de la liberté, un vocabulaire nouveau se fixe peu à peu ; le recommandé est l'homme, le garçon (*puer*), le vassal (*vassus*, dérivé du celtique *gwas*, le jeune homme) ; l'homme qui l'accueille est le seigneur, *senior* (l'aîné). Les rapports de dépendance sont convertis en rapports de génération.

Rapidement, les recommandations se multiplient et s'étendent à toute la société, tant en Gaule qu'en Espagne et en Italie. Les puissants rassemblent autour d'eux une clientèle de guerriers dévoués qu'ils peuvent mettre au service des compétiteurs lors des guerres intestines ; mais eux-mêmes attendent une gratification de cette offre de services. C'est en faisant appel à des guerriers privés dont il récompense la fidélité par des bienfaits que le roi peut réunir une armée toujours prête à répondre à son appel (*leudes*) ; il peut aussi entretenir au palais une troupe de guerriers domestiques (*antrustions* francs, *gasindi* lombards, *gardingos* wisigoths).

La carence des institutions publiques et l'absence de sens de l'État entraînent la prolifération des dépendances privées. La fidélité du vassal est récompensée par la concession d'un bienfait. Mais celle-ci n'est ni immédiate ni automatique.

Cf. chapitre 4.

Vassalité et bienfait restent deux réalités distinctes. Le lien personnel et viager garantissant au vassal la protection du seigneur en échange d'une promesse de services – parfois comparé à un rite d'adoption créant une « parenté supplémentaire » – est primordial dans le contexte d'insécurité prévalant à l'époque.

L'institution vassalique fut par la suite affectée d'une double évolution ; d'une part les souverains carolingiens, Charlemagne surtout, conscients de la force du lien vassalique, furent tentés de l'utiliser pour renforcer leurs liens avec leurs sujets et consolider les précaires moyens de gouvernement à leur disposition ; d'autre part, une union de plus en plus étroite, de fait puis de droit, s'établit entre vassalité et bienfait, la concession de celui-ci suivant automatiquement la recommandation avant de devenir sa raison d'être (d'où une vassalité multiple) ; ainsi s'impose l'idée d'une fidélité contractuelle, d'une réciprocité de services ; dès le moment où les deux parties s'estiment satisfaites l'une de l'autre, il n'y a pas lieu de renouveler le lien à la génération suivante ; la vassalité devient héréditaire ; la relation personnelle, librement établie entre deux individus, passe au second plan.

Cf. chapitre 5.

4 DES GUERRIERS AUX GRANDS : FORMATION ET TRIOMPHE D'UNE ARISTOCRATIE

En 751 comme en 987, le changement de dynastie n'est pas le résultat fortuit d'un soulèvement militaire ; il marque le terme d'une longue évolution qui a progressivement dépouillé le roi de toute son autorité et mis la couronne à la disposition d'un groupe de personnalités, les *grands*, qui reconnaissent à l'un d'eux (*prince, duc*) une certaine prééminence. Les derniers Mérovingiens sont des « rois fainéants » réduits au rôle de figurants ; des derniers Carolingiens on a pu dire qu'ils étaient les « rois de Laon ».

Le pouvoir des rois barbares s'appuie sur une aristocratie guerrière dont ils entretiennent la fidélité en la conduisant à la victoire et au partage du butin ; cette aristocratie impose ses valeurs à la société tout entière ; le guerrier apparaît comme le pivot de la société barbare. Lorsque, plus ou moins tôt suivant les pays, elle se fonde avec la vieille aristocratie sénatoriale, elle lui communique ses valeurs ; à partir du VII^e siècle, il n'est plus possible de distinguer l'origine ethnique des uns et des autres. C'est sur cette aristocratie que le roi fonde le gouvernement du royaume ; il lui confie les charges palatines, les fonctions comtales dans les cités et la direction des armées en campagnes (ducs) ; c'est parmi elle qu'il recrute les évêques. Cette nouvelle aristocratie de service reste assez ouverte ; certains individus d'origine modeste, voire des *esclaves*, peuvent s'y glisser. Le roi nourrit sa fidélité par des concessions foncières ; pourvue de la richesse et du pouvoir, elle renforce sa puissance par des mariages et en drainant le service de nombreux vassaux, qu'elle associe à sa réussite. Lorsque le souverain mérovingien appelle ses leudes, il réunit des groupes unis par une forte cohésion sociale. Mais à la faveur des guerres permanentes nées des compétitions et des partages, la fidélité de l'aristocratie devient un enjeu ; ses exigences se multiplient, et les rois se rient à vouloir les satisfaire. Elle s'enracine dans les zones où se situent ses biens et ceux que l'on appelle les *grands*, les *premiers*, les *meilleurs* deviennent les porte-parole de particularismes, parfois d'authentiques sentiments nationaux ; autant que celle d'une famille, la victoire des Pippinides est celle d'un groupe aristocratique, dont le maire du Palais austrasien est le chef.

On connaît l'exemple de *Leudaste*, *esclave* affecté aux cuisines royales, puis aux écuries de la reine, avant d'être nommé comte de Tours sous le pontificat de Grégoire.

Parvenus au pouvoir, les Carolingiens n'ont pas d'autre moyen de gouvernement que leurs prédécesseurs ; leur volonté unitaire et centralisatrice les pousse à réservé l'administration du royaume, puis de l'Empire à des familles austrasiennes, très souvent apparentées à la dynastie ; dans les zones récemment conquises, ils s'appuient aussi sur des familles de ralliés ou de transfuges. Charlemagne s'efforce d'organiser la mobilité et le contrôle des quelques dizaines de familles auxquelles se réduit le personnel administratif de l'Empire ; il se préoccupe de leur formation et les associe aux activités de l'école palatine (la cour carolingienne a pu être comparée à une école de cadres).

Déjà ébranlé par les querelles opposant les fils de Louis le Pieux, le système se dégrade rapidement après 840 ; les comtes s'émancipent dans la zone qui leur a été confiée, surtout dans les régions frontalières érigées en marches ; ils s'appuient sur les particularismes locaux pour développer les bases d'un pouvoir autonome et ne reculent pas devant la révolte. Dans les comtés catalans, la *fidélité des familles gothiques* contraste avec la turbulence des familles franques ; le fils, puis le petit-fils de Guillaume de Toulouse se soulèvent l'un après l'autre entre 844 et 850, et sont exécutés.

Dans les décennies 880-900, l'hérité des fonctions comtales, née de la contamination des pratiques de la vassalité, transforme les comtes en chefs de territoires autonomes dont le roi doit toujours négocier la soumission. Avec les membres de leur famille, avec les évêques issus des mêmes milieux, avec leur entourage, ils forment le groupe des grands qui tout au long du X^e siècle dispose en fait de l'élection royale.

Le personnel gouvernemental ne s'est guère renouvelé ni élargi depuis le VIII^e siècle ; mais sa nature s'est profondément transformée ; aristocratie de fonction tirant sa fierté du service royal, il tend à devenir une noblesse héréditaire ancrée dans un territoire qui lui donne sa puissance et son nom. La vraie liberté devient celle des Grands.

Guifred le Velu, fondateur de la dynastie souveraine des comtes de Barcelone, descend d'une famille wisigothique possessionnée dans le Conflent qui, pendant trois générations, a manifesté une *fidélité exemplaire* aux souverains carolingiens.

C GENÈSE ET AFFIRMATION DE LA CULTURE CHRÉTIENNE

L'Empire romain laisse un héritage culturel appauvri, mais vivant ; l'éducation classique axée sur la formation des élites et l'apprentissage de la vie publique s'est accommodée d'une christianisation encore réduite aux villes ; les évêques du V^e siècle sont des lettrés. L'avènement des royaumes barbares constitue à cet égard un hiatus décisif ; la formation scolaire ne conduit plus à l'exercice de magistratures ; elle s'éloigne des cercles du pouvoir où s'imposent les valeurs guerrières. La christianisation de la société, l'enseignement d'une foi fondée sur un dogme révélé exigent d'autre part la définition d'un programme éducatif, la mise en œuvre de moyens. La nécessité d'une culture chrétienne s'impose.

1 CULTURE CLASSIQUE ET CHRISTIANISATION

Au V^e siècle, le système éducatif et l'infrastructure culturelle restent inchangés. L'Église n'a pas le souci de modifier le système traditionnel d'enseignement ; prêtres et évêques sont les purs produits de l'école antique, où les professeurs sont eux-mêmes souvent chrétiens ; l'enseignement repose sur les arts libéraux, que *Martianus Capella* organise en deux cycles, *trivium* et *quadrivium*. Dans l'élite qui gouverne l'Empire et l'Église, l'osmose entre les cultures chrétienne et romaine est achevée. Sidoine Apollinaire, gendre d'un empereur et préfet de Rome avant d'être élu évêque de Clermont, manie la rhétorique à la perfection et pourchasse les incorrections de ceux qui ne parlent pas un latin appris à l'école : « si vous ne travaillez pas à préserver la pureté de la langue latine de la rouille des barbarismes populaires, nous ne tarderons pas à déplorer son abolition et sa mort ».

L'éducation classique s'effondre au lendemain de l'installation des royaumes barbares. L'école antique disparaît entre 480 et 540, en Gaule du Nord d'abord, en Gaule du Sud et Italie plus tard. Les Barbares adoptent le latin comme langue administrative, mais sont indifférents à la culture classique ; la fermeture des écoles publiques interdit l'accès à l'éducation de la majeure partie de la population. La société du haut Moyen Âge est, de manière croissante jusqu'à la fin du VII^e siècle, une société d'analphabètes (*illitterati*). Les clercs eux-mêmes comprennent que la culture classique n'est pas appropriée à l'évangélisation. À partir du VI^e siècle, seules les familles aristocratiques assurent à leurs enfants une éducation traditionnelle en faisant appel à des précepteurs privés ou en assurant une formation au sein de la famille. Encore celle-ci reste-t-elle incomplète ; elle est surtout trop peu répandue pour répondre aux besoins de la christianisation.

L'Église décide de prendre en main la formation des fidèles et de mettre sur pied un système éducatif. Seules les abbayes avaient fondé leurs propres *écoles*, où était dispensée aux moines une éducation surtout spirituelle et ascétique. Pour répondre aux exigences de l'évangélisation, les évêques décident la création d'écoles au niveau du diocèse (écoles épiscopales), puis à celui de la paroisse (écoles presbytérales). En 527, un canon du second concile de Tolède prévoit l'instruction d'enfants destinés au clergé dans la maison de l'évêque jusqu'à l'âge de 18 ans. En 529, un concile réuni à Vaison décide, à l'imitation de ce qui se pratique en Italie, que chaque prêtre, dans chaque paroisse, enseignera à de jeunes lecteurs vivant chez lui, les psaumes, les lectures divines et la Loi du Seigneur « afin de se préparer de dignes successeurs ». Le programme porte exclusivement sur l'Écriture Sainte et l'enseignement de la foi ; la formation du clergé et, par voie de conséquence, celle des fidèles, se dépouille de la tradition classique. L'école chrétienne est née.

La création d'une éducation spécialisée exclusivement aux mains du clergé explique le reflux rapide de la culture classique aux VI^e et VII^e siècles. On assiste à une rapide cléricalisation de la culture. Les laïcs sachant écrire leur nom sont rarissimes au VII^e siècle, surtout en Gaule du Nord. Le contenu classique de l'enseignement se réduit comme une peau de chagrin. Toute connaissance du grec disparaît au VII^e siècle. L'enseignement des sept arts libéraux n'est plus qu'un souvenir ou un modèle théorique. Les écoles chrétiennes n'entretiennent que ce qui est strictement nécessaire à la formation du clergé : la grammaire, assortie de la connaissance très fragmentaire de quelques classiques (Virgile surtout), un peu de droit peut-être. Quelques recueils de formules perpétuent l'art

Martianus Capella : poète latin du V^e siècle, auteur, vers 420-430, d'une encyclopédie, *Les Noces de la philologie et de Mercure*, où il propose un classement des sciences en sept arts libéraux, répartis en deux cycles, le *trivium* (grammaire, rhétorique, dialectique) et le *quadrivium* (arithmétique, géométrie, musique, astronomie).

Les écoles monastiques sont destinées aux oblats, enfants offerts à une abbaye par leurs parents. Parvenus à l'âge adulte, ils font généralement profession monastique.

épistolaire et aident à la rédaction des actes, qui incombe aux seuls clercs ; les manuscrits attestent un intérêt épisodique pour l'astronomie, la médecine et le comput. Les vestiges de l'éducation classique deviennent de simples instruments d'accès à l'Écriture Sainte. Grégoire le Grand reproche même à l'évêque de Vienne, Didier, d'enseigner la grammaire et de chanter des vers, activité qu'il juge « criminelle ». Là où, comme en Italie, survivent des briques de formation classique (droit, notariat, écoles de scribes), elles dépendent entièrement de l'Église. Vers 700, seuls les clercs sont en mesure dans l'Occident barbare d'exercer une activité intellectuelle, et l'éducation classique s'est rétrécie pour devenir un simple outil de pédagogie religieuse.

Isidore de Séville (v. 562-636) est souvent considéré comme le dernier écrivain de l'Antiquité. Devenu évêque de Séville en 600, conseiller de plusieurs souverains, théoricien politique, il écrit sur tous les sujets : encyclopédie, grammaire, exégèse, apologétique, histoire. Il fut l'auteur le plus lu et le plus copié au Moyen Âge.

Les Étymologies (ou *Origines*), auxquelles Isidore de Séville consacra les vingt dernières années de sa vie (615-636) constituent une vaste encyclopédie du savoir antique. Divisée en vingt livres, l'œuvre rassemble tous les champs de la connaissance, aussi bien la minéralogie que la hiérarchie céleste ; cet inventaire exhaustif et tardif fait d'Isidore le « sauveur » de la culture classique. Il y applique la méthode de l'abréviation qui s'efforce de concentrer le savoir dans des formules concises facilement mémorisables. Isidore part des mots, de leur histoire (*origo*), c'est-à-dire de leur étymologie pour construire un dictionnaire des connaissances contemporaines. Mais sa préoccupation est moins linguistique que philosophique ou morale ; à travers l'étude des mots qui les désignent, c'est l'essence des choses qu'il prend saisi. D'où l'appel à des étymologies insolites ou fantaisistes.

Les Dialogues, composés vers 595, constituent un recueil de récits édifiants concernant l'Italie du VI^e siècle ; ils étaient destinés à montrer que l'Occident est aussi une terre de saints. Le livre II, consacré à la vie de saint Benoît, est notre unique source sur l'auteur de la Règle.

C'est la même tâche que s'assigne plus tard **Isidore de Séville** (v. 562-636). Succédant en 600 à son frère sur le trône de Séville, il joue un rôle politique important et se consacre à la réforme morale et intellectuelle de la société wisigothique. Il laisse une œuvre considérable, regroupée autour de dix-huit titres. Les **Étymologies** sont une encyclopédie du savoir antique, compilation des auteurs anciens, mais organisée dans une perspective chrétienne. Dernier des écrivains latins, Isidore livre à la postérité les matériaux avec lesquels pourront s'édifier les synthèses médiévales.

Le pape Grégoire le Grand (540-604) peut en revanche apparaître comme le premier représentant d'une culture purement chrétienne. Son œuvre, essentiellement pastorale (Homélies, Règle pastorale) et hagiographique (**Dialogues**) nourrit la spiritualité des clercs et des moines pendant tout le Moyen Âge ; elle figure dans toutes les bibliothèques ecclésiastiques. Grégoire rejette la culture classique ; mais son œuvre manifeste une parfaite maîtrise littéraire.

Ces vestiges de culture classique sur le continent contrastent avec la situation des îles ; l'Irlande, qui avait ignoré la civilisation romaine, fut évangélisée au

ve siècle par saint Patrick ; en Angleterre, la romanisation était restée superficielle. Dans les deux pays le latin est apporté de l'extérieur avec le christianisme et apparaît comme la langue de la foi, nécessaire pour accéder à la connaissance de l'Écriture et de la liturgie ; la grammaire, science fondamentale, y conserve une correction toute classique. L'Église celte d'Irlande, restée à l'abri des assauts barbares, constitue au VI^e siècle un refuge inexpugnable de la culture latine dans ses cités monastiques où se développent d'importants foyers d'études (Clonard 549, Bangor 601) ; une première expansion culturelle en direction du continent se produit à la fin du VI^e siècle sous l'impulsion de Colomban. Dans la seconde moitié du VII^e siècle, écoles monastiques et épiscopales connaissent en Angleterre un essor considérable. Bède le Vénérable, venu s'installer en 685 au monastère de Yarrow, peut être considéré comme le créateur d'une véritable langue chrétienne ; il écrit un latin correct, rédige un traité sur l'orthographe et retrouve même une certaine connaissance du grec ; mais il utilise une langue d'où est éliminé tout ce qui n'est pas directement utile à la formation chrétienne. Par ses traités d'enseignement et ses commentaires exégétiques, Bède exerce une prompte influence sur l'ensemble de l'Europe.

La rétraction de la culture s'amplifie sur le continent dans la première moitié du VIII^e siècle ; le royaume franc se trouve alors « dans un état d'inculture frisant la barbarie » (R. Folz). Les activités culturelles les plus élémentaires (savoir souscrire son nom) deviennent le monopole des clercs. Mais l'Église elle-même est en crise ; l'**inculture des clercs** les rend incapables d'enseigner les bases mêmes de la foi et favorise le retour des superstitions ; l'encadrement scolaire prévu par les conciles du VI^e siècle est resté lettre morte et la langue écrite, traduisant l'évolution rapide du latin parlé, devient très incorrecte. L'Église est appauvrie et désorganisée, et les évêques, impliqués dans les affaires séculières, se désintéressent de la formation du clergé. Seules certaines abbayes restent des foyers de culture. C'est le mérite des premiers Carolingiens et surtout de Charlemagne d'avoir compris qu'un redressement s'imposait.

Boniface dénonce un prêtre
bavarois qui avait baptisé
« au nom de la patrie et de
la fille ».

2 RÉFORME DE L'ÉGLISE ET « RENAISSANCE » CULTURELLE

La réforme de l'Église accomplie au milieu du VIII^e siècle par Carloman et Pépin le Bref a pour objectif un meilleur encadrement des fidèles, une meilleure diffusion de la parole divine. Encore faut-il que les clercs soient en mesure d'accomplir leur tâche. Or, l'idée que Pépin et surtout Charlemagne se font de leur devoir de rois sacrés les rend responsables du salut de leurs sujets ; la réforme des structures de l'Église appelle un relèvement de la **formation des clercs**, dont Charlemagne perçoit clairement la nécessité. Après avoir déploré que les écrits qui lui sont adressés soient rédigés « dans un langage inculte », à cause de la « négligence à s'instruire » de ses correspondants, il conclut vers 794 : « cela nous a fait craindre que, en même temps que décroissait l'aptitude à écrire, l'interprétation des Écritures ne devînt aussi bien moindre qu'elle n'aurait dû être... nous savons parfaitement que les erreurs de langage, quoique dangereuses, le sont bien moins que les erreurs de compréhension ». Cet intérêt pour l'éducation s'explique également par la volonté de centralisation et de contrôle qui marque son gouvernement ; Charlemagne peut en espérer des conséquences

Très attaché aux traditions franques, en particulier aux vieux chants guerriers qu'il fit transcrire, Charlemagne n'avait pas de disposition particulière pour la culture classique ; adulte, il s'appliqua à apprendre le latin et s'« essaya à écrire ». Mais il comprit la nécessité et l'importance de la culture pour la formation religieuse de son peuple.

amélioratives sur l'administration de son royaume. Le mouvement qui s'amorce à son initiative dans le dernier quart du VIII^e siècle a reçu chez les historiens le nom de « Renaissance carolingienne » ; apparue à l'époque romantique, l'expression a l'inconvénient d'établir un parallèle entre la période carolingienne et la Renaissance du XVI^e siècle et d'évoquer un mouvement intellectuel préoccupé en priorité, sinon exclusivement, de l'étude et de l'imitation de l'Antiquité classique. Sans doute le sentiment d'un renouveau culturel est-il perceptible au lendemain du couronnement impérial de Rome ; mais la « renaissance » carolingienne est d'abord une renaissance des études voulue par le souverain qui en attend une complète régénération de la société ; la connaissance du latin et des textes classiques y intervient moins comme fin que comme moyen ; la promotion de la culture s'impose d'abord comme une nécessité pratique.

La renaissance carolingienne s'exprime également dans le domaine artistique ; de nombreux bâtiments civils (palais royaux) et religieux sont édifiés ou reconstruits. De nouvelles formes architecturales apparaissent, liées aux changements liturgiques et au culte des reliques (cryptes, églises à chœur double) ; le souci de la couleur se manifeste dans l'agencement des façades (alternances chromatiques de pierre et de brique). Le plan de l'abbaye de Saint-Gall, qui sert sans doute de modèle aux abbayes « réformées » par Benoît d'Aniane, exprime un aménagement construit et calibré de l'espace religieux. L'intérieur des églises est richement décoré de mosaïques à fond d'or (Germigny des Prés) ou de fresques (Saint-Germain d'Auxerre). Mais c'est surtout dans les arts « mineurs » que la période a légué une production abondante et originale : pièces d'orfèvrerie (châsses, reliquaires...), plaques d'ivoire, miniatures de manuscrits et dessins à la plume qui révèlent le souci du trait et une certaine volonté de réalisme.

La formation du clergé est une préoccupation constante de Charlemagne qui lui consacre de nombreuses lettres et capitulaires (*admonitio generalis* de 789, lettre *de litteris colendis* adressée entre 794 et 800 à l'abbé de Fulda...). Il définit le bagage culturel exigible de tout prêtre, il se préoccupe de l'inspection des écoles, de la façon dont les clercs de la chapelle palatine chantent le latin... En 813 le concile de Mayence recommande l'ouverture d'écoles rurales pour la formation des futurs prêtres.

Benoît d'Aniane (v. 750-821) : fils d'un comte wisigoth rallié à Charlemagne, fonda dans son domaine d'Aniane, près de Montpellier, une abbaye où il choisit de revenir à l'application rigoureuse de la règle bénédictine ; ayant réformé la plupart des abbayes de Septimanie, il fut choisi par Louis le Pieux comme conseiller religieux et installé près d'Aix. Le 10 juillet 817 fut promulgué un capitulaire monastique imposant à toutes les abbayes de l'Empire de suivre la règle de Saint Benoît. Insistant sur le respect de la clôture et l'importance de la prière liturgique, la « réforme » de Benoît d'Aniane est une étape essentielle dans l'histoire du monachisme en Occident.

Mais exhortation et contrôles ne peuvent suffire ; entre 780 et 800, Charlemagne veut doter son royaume d'un équipement intellectuel complet. La culture classique avait déserté l'Europe pour se réfugier en Italie dans certaines villes byzantines ou lombardes ; elle s'était maintenue en Espagne et avait reconquis les îles. L'annexion du royaume lombard, ses voyages à Rome et l'accueil de réfugiés wisigothiques mettent Charlemagne en rapport avec ces foyers culturels ; il rassemble à la cour savants et lettrés qui en sont issus : italiens (Pierre de Pise, Paulin d'Aquilée, Paul Diacre), espagnols (Théodulphe), anglo-saxons (Alcuin) et anime avec eux un *cénacle littéraire*. Avant de regagner leur pays ou d'occuper dans le royaume des charges épiscopales ou abbatiales, ils mettent au service du royaume franc leur culture littéraire et théologique.

La première place revient à Alcuin dont la postérité entretiendra le souvenir comme éducateur du royaume (*præceptor Gallie*). Moine anglo-saxon devenu écolâtre de l'école épiscopale d'York, il rencontre Charlemagne à Parme en 781 ; il fait un premier séjour à la cour franque de 782 à 790, puis se fixe sur le continent en 793. Il dirige l'école du Palais, où il forme de très nombreux disciples. Conseiller très écouté de Charlemagne, il rédige à son intention dossiers scripturaires et capitulaires, participe aux décisions les plus importantes, est au cœur du mouvement d'idées qui conduit à la restauration de l'Empire. En 796, il devient abbé de Saint-Martin de Tours, mais reste en contacts étroits avec la Cour ; il meurt en 804. Alcuin est d'abord un professeur qui rédige pour l'**école palatine** une série de traités sur les arts libéraux, véritables manuels pédagogiques (grammaire en particulier) ; il compose aussi des commentaires bibliques et des ouvrages théologiques.

L'« Académie palatine » : soucieux de restaurer l'étude des lettres classiques et de parfaire sa propre formation, Charlemagne réunit à la Cour les principaux savants contemporains, anglo-saxons (Alcuin), espagnols (Théodulphe), italiens (Pierre de Pise, Paul Diacre) ; il organise dans ses moments de loisir, à table et même à la piscine, de véritables débats intellectuels ; il se livre avec son entourage à des jeux littéraires (charades, acrostiches, panégyriques...). La cour apparaît comme un cénacle cosmopolite où tous s'enseignent mutuellement et adoptent des surnoms empruntés à la littérature classique (Alcuin est Flaccus, c'est à dire Horace, Théodulphe Pindare...). Les historiens ont imaginé – à tort – l'existence d'une véritable Académie du Palais.

La rénovation culturelle implique l'amélioration de l'instrument de communication, la langue. En faisant du latin la langue administrative de l'Empire au moment où il n'est plus parlé, en imposant le retour au latin classique, Charlemagne adopte la langue de l'Église, la seule à être pratiquée dans tout le royaume ; mais il le transforme en une langue savante, une langue de culture connue des seuls clercs ; *illitteratus* qualifie désormais celui qui ne connaît pas le latin, le laïc. En 813, une série de conciles prescrivent aux prêtres de prêcher « en langue romaine rustique ou germanique ».

La transcription et la correction des manuscrits entraîne une « révolution » de l'écriture avec l'adoption de la **minuscule caroline**, lettre ronde, de lecture facile et d'écriture rapide mise au point vers 770-780 à l'abbaye de Corbie ; elle se substitue dans tout l'Empire aux écritures « nationales » *cursives*, de plus en plus difficiles à déchiffrer.

Cursive : écriture tracée rapidement, sans lever la main.

La minuscule caroline : pour réaliser l'important programme de copie et de correction de manuscrits et hâter la diffusion des textes de la nouvelle liturgie romaine, est progressivement adoptée dans les *scriptoria carolingiens* une écriture minuscule, régulière, séparant les lettres et introduisant des espaces entre les mots. Après s'être étendue à tout l'Occident, elle est parvenue jusqu'à nous, puisque les imprimeurs de la Renaissance l'adoptèrent sous le nom d'écriture humanistique. Il est aujourd'hui admis que l'abbaye de Corbie a joué un rôle essentiel dans l'élaboration d'une écriture « normalisée en vue de produire assez rapidement et économiquement des textes de lecture agréable à l'œil » (Ch. Higounet).

Le besoin de livres nombreux et maniables suscite une intense activité de copie de manuscrits. Le travail considérable accompli dans les *scriptoria monastiques* nous vaut la conservation des œuvres de l'Antiquité romaine, dont la plupart ne sont connues qu'à travers des manuscrits du IX^e siècle. En revanche, le grec reste inconnu ; seules quelques œuvres figurent dans les bibliothèques, toujours en traduction (la Logique d'Aristote, le *Timée* de Platon). Une intense circulation de manuscrits permet la multiplication et l'enrichissement des bibliothèques, en particulier monastiques. La valeur attachée aux livres explique la volonté de les illustrer au moyen d'enluminures ; certains manuscrits sont de véritables travaux d'art (psautiers avec des lettres d'or sur un parchemin pourpre).

Les hommes d'Église ont enfin le souci de posséder une bonne version des textes liturgiques et surtout de la Bible. Alors que Théodulphe publie une édition critique de la Bible contenant les diverses variantes textuelles, Alcuin entreprend de 797 à 800 une révision du texte ; il procède à des corrections et parvient à remettre en usage la Vulgate de saint Jérôme.

Il est difficile de savoir si les recommandations de Charlemagne furent suivies d'effet ; Théodulphe d'Orléans installe des écoles dans toutes les paroisses de son diocèse. Seul l'enseignement donné dans les écoles des abbayes et chapitres cathédraux nous est un peu connu ; après un niveau élémentaire où l'élève apprend à lire, puis à écrire, ainsi que des rudiments de chant et de calcul, il apprend le latin à l'aide de grammaires, de glossaires et de commentaires d'œuvres classiques ; le clerc apprend à parler latin, langue de la prière et de la liturgie, mais aussi moyen d'accès aux connaissances supérieures. La plupart du temps, sa formation s'arrête là ; parfois elle se poursuit par l'étude des autres branches du *trivium* et l'acquisition de quelques éléments du *quadrivium* (comput, notation musicale...).

L'école du Palais, que Charlemagne se plaît à visiter, constitue une institution originale. Ouverte à des adolescents (15 ans et plus), fils des dignitaires de la Cour et de l'aristocratie destinés à exercer de hautes charges dans l'administration ou l'Église, elle fait figure d'établissement d'« enseignement supérieur », dans la mesure où elle dispense à une trentaine d'élèves répartis en spécialités des éléments de culture générale dans un cadre animé d'une intense vie intellectuelle. Plus que sur un horaire régulier, l'enseignement y repose sur des rencontres, des entretiens avec les lettrés réunis à la Cour. L'école du Palais a joué un rôle important en permettant l'éclosion d'un milieu cultivé, qui diffuse aux limites de l'Empire la volonté unificatrice du souverain.

L'œuvre de Raban touche à tous les domaines : grammaire, comput, exégèse, encyclopédie (*de universo*). Dans le *de clericorum institutione*, il définit les principes et le contenu d'un enseignement chrétien et fournit une des premières classifications des sciences. Raban est également connu pour ses hymnes et son traité de spiritualité sur la Croix (*de laudibus sanctae crucis*).

Entièrement consacrées à la rénovation de l'appareil culturel et à la formation du clergé, les premières décennies de la renaissance carolingienne ne suscitent pas d'œuvre majeure. La première génération de lettrés est celle des pédagogues (Alcuin), ou des imitateurs (Théodulphe). Seul Paul Diacre, une fois retourné en Italie, écrit son *histoire des Lombards*. La seconde génération, sous le règne de Louis le Pieux, est celle des historiens ; deux laïcs, Éginhard et Nithard, écrivent respectivement une biographie de Charlemagne et une *histoire des Fils de Louis le Pieux*. La renaissance porte déjà ses fruits ; Éginhard prend modèle sur Suétone pour dresser un portrait très vivant de l'empereur. Au même moment apparaît une littérature politique, polémique (Agobard) ou didactique (Jonas d'Orléans). C'est après la division de l'Empire qu'apparaissent les œuvres les plus originales et les plus fécondes (Loup de Ferrières, Walafrid Strabon et surtout *Raban Maur*, abbé de Fulda et archevêque de Mayence (v.784-856), dont l'œuvre considérable valut à son auteur le titre de *praeceptor Germaniae*). Les débats théologiques (sur la prédestination ou l'eucharistie) alimentent une littérature abondante. Entre 845 et 870, vit à la cour de Charles le Chauve Jean Scot Érigène, un savant irlandais qui connaît le grec (il traduit le traité de Denys l'Aréopagite *sur la hiérarchie céleste*) et compose une exposition du dogme chrétien, le *De divisione naturae*, nettement influencée par la théorie platonicienne. À l'intention des rois sont rédigés plusieurs *miroirs de princes*, souvent par des évêques, leurs conseillers naturels. Archevêque de Reims de 845 à 882, Hincmar est par son œuvre littéraire comme par son rôle politique, la plus importante personnalité de Francie occidentale. À la suite des invasions normandes, les centres culturels les plus importants tendent à se déplacer vers la Germanie et l'Italie, en particulier les abbayes de Saint-Gall, Fulda, Reichenau et Bobbio. Simple correction pédagogique, la « renaissance carolingienne » s'est muée en un renouveau culturel que les invasions de la fin du IX^e et X^e siècles affectent sans jamais l'interrompre.

DOCUMENT COMMENTÉ

La formation et les tâches du clergé (23 mars 789)

Sous le règne perpétuel de Notre Seigneur Jésus Christ, moi Charles, par la grâce de Dieu et le don de sa miséricorde roi et recteur du royaume des Francs et défenseur dévoué et humble auxiliaire de la Sainte Église, à tous les ordres de la piété dans l'Église et à toutes les dignités de la puissance dans le siècle, dans le Christ seigneur Dieu éternel, salut de paix et de bonheur perpétuel.

Considérant avec l'attention pacifique d'un esprit pieux, en même temps que les prêtres et les conseillers nécessaires non seulement de rendre incessamment grâce à sa piété de tout notre cœur et par notre bouche, mais aussi d'accroître ses louanges par un exercice continu des bonnes œuvres afin qu'après avoir conféré tant d'honneurs à notre royaume, nous avons jugé bon de prier votre compétence, ô pasteurs des églises du Christ, conducteurs de son troupeau et très étincelants lumineux du monde, de vous efforcer de conduire qui nous entourent, l'abondance de la clémence du Christ roi pour nous et notre peuple et combien il est pas ménager votre peine pour apporter les brebis égarées sur les épaules de vos bons exemples et exhortation à l'intérieur des murs de la Forteresse de l'Église, afin que le loup qui est toujours aux aguets ne trouve personne qui transgresse les sanctions canoniques ou les traditions paternelles des conciles universels, et ne les dévore. Aussi faut-il par un grand zèle de dévotion les avertir, les exhorter et bien plus les contraindre à se maintenir par la fermeté de leur foi et une persévérence inlassable à l'intérieur des sanctions des pères ; sache votre Sainteté que dans cette œuvre et cet effort nous coopérons avec sa diligence. C'est pourquoi nous vous avons adressé nos envoyés qui en vertu de l'autorité de notre nom corrigent avec vous ce qu'il faut corriger. Nous y avons joint quelques chapitres tirés des institutions canoniques qui nous paraissaient nécessaires.

70. **Aux prêtres.** Que les évêques éclairent soigneusement les prêtres, disséminés à travers leurs diocèses, sur leur foi, sur l'administration du baptême et la célébration des messes, pour qu'ils maintiennent la vraie foi et observent le baptême catholique et comprennent bien les prières des messes et chantent dignement les psaumes suivant les divisions des versets et comprennent eux-mêmes la prière du Seigneur et la fassent comprendre à tous par la prédication, afin que chacun sache ce qu'il demande à Dieu ; et que « Gloire au Père » soit chanté chez tous avec tout l'honneur qui lui est dû ; et que le prêtre lui-même dise en chantant avec les saints anges et le peuple de Dieu d'une voix commune : « Saint, Saint, Saint ». Et de toutes manières il faut dire aux prêtres et aux diacres de ne pas porter d'armes, mais de compter davantage sur la défense de Dieu que sur celle des armes.

71. **À la fois aux prêtres et au peuple.** Nous avons trouvé bon également de recommander à votre vénérabilité de veiller à ce que, dans vos paroisses, l'Église de Dieu ait son culte et que les autels soient vénérés en même temps suivant leur destination et que la Maison de Dieu et les saints autels ne soient pas accessibles aux chiens et que les vases consacrés à Dieu soient ramassés avec une grande ferveur par ceux qui sont dignes ou qui servent dignement ; et que les affaires profanes et les bavardages n'aient pas lieu dans les églises, car la Maison de Dieu doit être une maison de prière, non une grotte de voleurs ; et que ceux qui viennent assister à la messe aient leur esprit tourné vers Dieu et ne partent pas avant que le prêtre ait donné la bénédiction.

72. Nous demandons aussi instamment à votre bienfaisance de faire en sorte que les ministres de l'autel de Dieu ornent leur ministère de leurs bonnes mœurs, qu'ils soient engagés dans les ordres de l'observance canonique ou dans la profession monastique. Nous conjurons les groupes de clercs d'avoir une conduite bonne et louable comme le Seigneur lui-même l'a enseigné dans l'Évangile : « que votre lumière resplendisse devant les hommes de telle façon, qu'à la vue de vos bonnes œuvres, ils glorifient votre Père qui est aux cieux ». Et que leur bonne conduite attire beaucoup de gens au service de Dieu. Qu'ils s'agrègent et s'associent non seulement des enfants de condition servile, mais aussi des fils d'hommes libres. Que soient créées des écoles où les élèves apprennent à lire. Qu'ils enseignent les psaumes, l'écriture, les chants, le comput, la grammaire dans chaque monastère et dans chaque évêché ainsi que des livres religieux bien corrigés ; car souvent, lorsque certains désirent bien prier Dieu, ils le prient mal, parce qu'ils utilisent des livres non corrigés. Ne laissez pas vos élèves corrompre la langue en lisant ou en écrivant. Et s'il y a besoin de faire écrire un évangeliaire, un psautier et un missel, que des hommes d'âge mûr les écrivent en toute diligence.

80. **À tout le clergé.** Que tous apprennent intégralement le chant romain et disent, dans l'ordre, l'office de nuit ou de jour suivant ce qu'a décidé notre père, le roi Pépin, de bienheureuse mémoire, lorsqu'il a supprimé l'office gallican en vue de l'unité avec le Siège apostolique et la concorde pacifique de la sainte Église de Dieu.

*Admonitio generalis, M.G.H., Capitularia regum Francorum, t. 1, 1883, pp. 53-62,
trad. part. CHÉLINI, J., Histoire religieuse de l'Occident médiéval, Paris 1968, Armand Colin, Coll. U.*

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- concession d'une franchise de tonlieux, d'un marché hebdomadaire et d'une foire annuelle à l'abbaye de Cormery ;
- l'importance de la circulation fluviale et des échanges commerciaux en Francie occidentale ;
- la variété des charges grevant ces échanges ;
- la politique des souverains carolingiens à l'égard de l'Église.

Présenter le document :

- **sa nature** : un diplôme royal. En l'occurrence, un règlement d'administration publique s'adressant à tous les agents du roi et à tous ceux qui disposent dans le royaume d'une part d'autorité, laïcs et clercs. On s'intéressera à l'inventaire typologique des fonctionnaires royaux, ainsi qu'au rapprochement entre État et Église, significatif de l'idéologie royale ;
- une analyse diplomatique est souhaitable ; le protocole initial est tronqué, mais l'eschatocole est particulièrement riche ;
- **la date** mérite une attention particulière, puisqu'elle n'est pas donnée d'après les années de l'Incarnation. À quoi sert la mention de l'indiction ? qu'est-ce qui permet d'identifier Charles *roi très glorieux* ?

Mettre en place le document :

- les débuts difficiles du règne de Charles le Chauve au lendemain du partage de Verdun (843). Son neveu Pépin II d'Aquitaine refuse d'accepter un partage qui le lèse et Charles doit entreprendre contre lui une lutte qui ne s'achèvera que vingt ans plus tard. Le diplôme est rédigé à Tours, en faveur de l'abbaye Saint-Paul de Cormery. Où se trouve Tours ? et Cormery ? Quel peut être le sens de cette prompte confirmation de franchise ?
- les premiers signes d'un redémarrage de l'économie européenne au milieu du IX^e siècle ; multiplication des marchés ruraux et des ateliers monétaires (contre lesquels Charles le Chauve devra réagir en 864 dans l'édit de Pîtres). Où se trouvent les nouveaux marchés ? Quel est l'enjeu de leur création ? A-t-elle des conséquences sur le peuplement et l'urbanisme ?

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- les abbayes, foyers d'animation économique (approvisionnement, marché, foire...);
- la multiplication des tonlieux : circulation fluviale et fiscalité royale ;
- la franchise royale : choix politique et incitation économique.

DISSERTATION EXPLIQUÉE

Les paysans en Occident du VI^e au X^e siècle

ÉLABORATION DU DEVOIR

A - DÉFINIR LE SUJET

Sujet classique, quoique rarement posé sous cette forme pour la période considérée.

Ses termes

Il s'agit d'étudier la condition paysanne, sous ses deux aspects juridique (esclavage) et économique (niveau de vie), mais aussi la vie du paysan en société (formes du peuplement, maîtrise du terroir, nature des villages...), leur poids démographique, voire politique. La difficulté du travail réside dans la mise en ordre des divers éléments et leur traitement dans une perspective dynamique.

Les écueils à éviter

Nombreux et évidents :

- un tableau statique et un plan « à tiroirs » (la condition juridique, le niveau de vie paysan...);
- un calendrier des activités rurales et une description du travail paysan ;
- une étude de la seule condition juridique du paysan ;
- une étude du système domanial qui est nécessairement celle du pouvoir sur la terre, donc du « propriétaire » foncier ;
- le sujet exige la maîtrise parfaite de certains concepts généraux (propriété, exploitation, tenure, corvée, cens...) que l'étudiant en histoire a nécessairement rencontrés au cours de sa première année de D.E.U.G..

Un débat à assumer

■ Au cours ou au terme de son travail, l'étudiant sera amené à porter une appréciation sur la période ; est-elle le théâtre de progrès ? est-elle synonyme de stagnation ? ouverture économique ou repli autarcique ? Il doit savoir qu'il rencontre là un débat opposant les historiens entre eux (les partisans d'un « essor » carolingien aux tenants de la « mutation » du XI^e siècle) ; il ne lui est pas demandé de prendre parti, mais de mentionner le débat et de présenter les arguments avancés ; après quoi, il ne lui est pas interdit de manifester sa préférence pour l'une des thèses en présence.

Rassembler les idées et les thèmes

- Poids de la paysannerie dans la société « barbare » ? démographie ?
- Conditions du peuplement : habitat groupé ou dispersé ? possession héréditaire du sol ou itinérance ?
- Formes de groupement ? peut-on parler de village ? de communauté paysanne ?
- Problème de l'esclavage : le débat autour de la date et des causes de sa « disparition » ?
- Condition du paysan : sa relation à la terre ? propriétaire ? exploitant ? contenu et durée des baux de location ?
- La diversité régionale et les modes d'exploitation foncière : système domanial (où ?), communautés d'alleutiers ?
- La production et son écoulement : autarcie ? marché ?

- Le niveau de vie paysan : autosuffisance ? surplus ?
- Les techniques et les rendements ?
- Le loyer de la terre : son poids sur l'économie paysanne ? condamnation à la stagnation ou stimulation de l'initiative ?
- Fortunes paysannes ?
- Progrès des cultures et transformation du paysage ?

Quelques lectures

- La plupart des synthèses sur la paysannerie médiévale portent sur la période ultérieure ; ainsi l'ouvrage de Robert Fossier, *Paysans d'Occident (xi^e-xv^e s.)*, Paris 1984, P.U.F.
- Mais l'étudiant trouvera une documentation largement suffisante, soit dans les ouvrages portant sur l'économie et la société médiévales (A. Colin), soit dans des ouvrages portant sur la période carolingienne. À cet égard, le t. I de l'ouvrage dirigé par R. Fossier, *Le Moyen Âge*, A. Colin, t. I, *Les mondes nouveaux (350-950)* contient une mise au point critique sur le débat auquel donne lieu l'appréciation de l'économie carolingienne.

B - CONSTRUIRE LE PLAN

Mettre noir sur blanc les idées essentielles

En plus des risques d'erreur signalés ci-dessus, l'étudiant devra éviter deux voies qui conduiraient à des impasses.

- Ne jamais perdre de vue les paysans, les placer au cœur du développement ; le sujet porte sur des individus, leur travail, leurs revenus...
- Un plan exclusivement chronologique est également à bannir ; notre connaissance des moments successifs de la période n'est pas suffisamment différenciée, et les permanences l'emportent largement. Mieux vaut dégager des mouvements, initiateurs de transformations qui ne connaîtront qu'ultérieurement leur plein effet.

Repérer les articulations possibles du plan

Situation de la paysannerie dans la société occidentale :

- importance démographique ;
- répartition géographique et formes de groupement ;
- relation à la terre : fixation de l'habitat, maîtrise du terroir, types de culture...
- techniques et rendements : une agriculture de subsistance.

Un clivage fondamental : liberté et esclavage :

- une alternative exclusive. Le prix et les charges de la liberté ;
- la longue survie de l'esclavage antique ;
- déclin et extinction de l'esclavage : pourquoi ?

Le système domanial et la promotion de la petite exploitation :

- le chasement des hommes ;
- services domaniaux et redevances paysannes ;
- l'initiative paysanne ;
- autarcie ou ouverture ?

De la liberté des pionniers à l'encellulement :

- fronts de colonisation : pression démographique, reconquête chrétienne ;
- la liberté des alleutiers : naissance des communautés de paysans libres et propriétaires (contrats de défrichement) ;
- réorganisation des terroirs et « incastellamento ».

► Ainsi balisé, le travail a l'inconvénient d'être divisé en quatre parties correspondant à autant de thèmes ; il importera au moment de la rédaction de le réduire à trois parties ; l'étudiant peut être tenté de ramener l'étude de l'esclavage dans la première partie, comme un élément structurel de la société contemporaine ; mais il peut aussi supprimer la 4^e partie et rattacher l'étude des fronts pionniers à celle de l'initiative paysanne, et réservier la naissance de l'incastellamento à la conclusion (le tournant de la seconde moitié du x^e s.).

RÉDACTION DU DEVOIR

INTRODUCTION

■ La société occidentale aux vi^e-xi^e siècles est essentiellement rurale (villes rétrécies, enfermées dans leurs murailles, marginalisées...) :

- la terre est source de richesse et de pouvoir ;
- résidence de l'aristocratie, lieu d'itinérance de la royauté ;
- salaire de la fidélité ;
- nourricière dans un monde où les échanges sont réduits, et la production artisanale domestique.

■ Il est intéressant de connaître ceux qui assurent sa mise en valeur, entretiennent sa vertu nourricière. Quel est le cadre de leur existence quotidienne ? leur statut juridique ? leur condition sociale et économique, en particulier leur relation à la terre qu'ils cultivent ? Quels mouvements les animent au cours de la période considérée ?

■ Nos connaissances sont tributaires des sources ; celles-ci sont de provenance aristocratique, surtout ecclésiastique ; elles présentent le paysan comme agent de production ou assiette de perception : donations foncières et testaments pour la période barbare (v^e-viii^e siècle), polyptyques et censiers à l'époque carolingienne.

1 - UN MONDE PAYSAN DOMINANT, INSTABLE, HÉTÉROGÈNE

a/ Le poids démographique de la paysannerie

■ Les campagnes abritent 90 % de la population. La quasi-totalité de l'activité productrice, agricole, mais aussi artisanale, y est rassemblée.

b/ Les contraintes de l'environnement et l'isolement des communautés

■ L'importance des bois et des friches (*saltus*), qui procurent au paysan des ressources fondamentales, mais constituent un obstacle majeur aux communications, condamnent à un peuplement par tâches ou îlots.

c/ Une maîtrise précaire du terroir et une solidarité élémentaire

■ Le terroir relevant d'une communauté est clairement délimité, mais fait rarement l'objet d'une appropriation individuelle ou familiale. Le parcellaire reste mouvant, et la terre est encore l'objet de redistributions périodiques ; quant à l'habitat, il reste instable, fait de matériaux légers. Étroitesse, voire inexistence de la vie collective.

■ Faiblesse technologique condamne à une certaine stagnation. Agriculture surtout de subsistance, aux rendements très faibles, dégageant des surplus insignifiants.

d/ Une dichotomie durable continue d'opposer libres et esclaves

■ Loin de disparaître avec l'Empire romain, l'esclavage connaît même une certaine reviviscence aux vi^e et vii^e siècles. L'esclave est un être désocialisé, écarté des institutions publiques et de la

communauté du peuple franc. Pour les contemporains, et pour Charlemagne lui-même, le seul clivage social oppose esclaves et libres.

■ Mais, si les esclaves restent nombreux (20 %), ils ne sont plus au cœur du mode d'exploitation foncière ; les esclaves survivent au système esclavagiste.

2 - LE SYSTÈME DOMANIAL ET LA PROMOTION DE L'EXPLOITATION PAYSANNE

Si certains esclaves continuent à vivre dans l'entourage du propriétaire dont ils constituent la *familia* disponible en permanence, le plus grand nombre sont responsables d'une tenure qu'ils exploitent à leur gré contre un certain nombre de redevances et services ; ils rejoignent ainsi les colons libres. Entre esclavage et salariat, le système domanial promeut l'initiative paysanne.

a/ Le chasement et la tenure

■ L'existence de tenures est attestée dès le vi^e siècle ; elle prolonge le système du colonat antique ; des paysans exploitent contre un loyer en nature les terres concédées par le propriétaire (faire-valoir indirect). Au cours du viii^e siècle, le système de la tenure se généralise et s'articule au faire-valoir direct de la *villa* ; au début du viii^e siècle dans le Bassin parisien, sur les fiscs royaux et les domaines ecclésiastiques, en particulier sur les terres récemment défrichées, il paraît expédition pour pallier le recul de l'esclavage sans abandonner le faire-valoir direct, d'installer des paysans libres sur des tenures et d'exiger en échange des services de travail (corvées) sur les terres de la réserve ; dans un second temps, il paraît avantageux de concéder le même statut aux esclaves désormais chassés. Le système fonde l'exploitation de la terre sur une rationalité économique et permet d'expérimenter des techniques nouvelles génératrices de progrès économique. Le système domanial qui apparaît tout équipé à la fin du viii^e siècle dans les polyptyques a été rendu possible par un certain nombre d'éléments : croissance économique entraînant défrichements et expansion démographique, autorité royale pouvant contraindre les paysans.

b/ Services et redevances paysannes

■ (Cf. corrigé du document commenté). Les redevances constituent un élément subalterne du système et interviennent comme un prélèvement de nature fiscale, plus ou moins modulé en fonction de l'importance de la tenure. En revanche, la corvée constitue le loyer de la tenure ; aligné au départ sur la condition du tenancier, il suit ensuite le statut de la tenure et s'impose à tout nouveau détenteur.

c/ L'initiative paysanne et le déclin de l'esclavage

■ Le système favorise sans conteste une promotion de la condition paysanne ; l'amélioration de la vie de l'agriculteur est désormais le fruit de son travail et de son initiative ; après avoir accompli les corvées, il peut consacrer tous ses soins à sa tenure ; après avoir fourni ses redevances, il peut dégager un surplus commercialisable ; le système de la tenure est générateur de progrès économique. Et de libération sociale, puisque l'esclavage, s'il demeure comme statut juridique, perd sa signification économique de main-d'œuvre gratuite ; le déclin de l'esclavage est le fruit du progrès.

d/ Les limites et le rôle du système domanial

■ Le système domanial a trouvé sa terre d'élection entre Loire et Rhin, où il a évolué rapidement au gré des expérimentations.
■ A-t-il constitué, à l'initiative de prélats « gestionnaires », des enclaves de rationalité économique, des espaces autarciques où la consommation alimentait le progrès ? Ou représentait-il une structure dominante encadrant et stimulant la société environnante par l'animation des marchés et l'appel de main-d'œuvre ? Quelle que soit l'hypothèse retenue, le grand domaine a incontestablement « mis en mouvement » la paysannerie.

3 - CONQUÊTES PAYSANNES

La gestion domaniale, si elle n'entraîne pas un progrès spectaculaire de la production et des rendements, favorise la responsabilité de l'exploitant et accompagne aux ix^e et x^e siècles un incontestable progrès de la condition paysanne.

a/ Améliorations technologiques

■ La vulgarisation de diverses techniques se traduit par une amélioration de l'équipement des campagnes : diffusion du moulin, de la charrette, développement de cultures nouvelles (vigne, lin) susceptibles de dégager des surplus commercialisables.
■ Même localisés et limités, ces progrès suffisent à libérer une main-d'œuvre prête à gagner les espaces nouveaux ouverts à la colonisation.

b/ Fronts pionniers et colonisation agraire

■ L'expansion chrétienne, le glissement spontané vers les plaines des populations entassées dans les hautes vallées entraînent la mise en valeur de terres nouvelles et amorcent des mouvements migratoires d'ampleur variable. La Septimanie accueille des colons venus d'Espagne, les rois asturiens entreprennent la *repopulación* de la vallée du Duero... Une première vague de défrichements affecte l'Europe occidentale, qu'atteste une première génération de toponymes en « villeneuves ». Ces entreprises pionnières appellent parfois une restructuration domaniale ; plus souvent, elles échappent à la contrainte des seigneurs et fondent la liberté paysanne.

c/ Vers la propriété paysanne

■ Tout au long de la période considérée, la documentation rend malaisée la connaissance des communautés paysannes échappant au pouvoir d'un seigneur foncier, les *vici* étrangers à la *villa*, dont il est impossible de mesurer l'importance et même le degré d'indépendance.

■ Il est évident en revanche que la colonisation favorise la liberté paysanne ; les colons qui gagnent les terres nouvelles sont installés sur des fiscs ; le contrat d'*aprisio* méridional prévoit l'accès à la pleine propriété au terme d'une occupation trentenaire. Des communautés anciennes essaient sur conduite d'un prêtre, s'installer sur les friches du bas-pays, construire une église dont ils demandent tés alleutières dans la consolidation et l'avancée de la « frontière » en Catalogne. Toute une catégorie paysanne ne dépend que de la puissance publique dont elle constitue l'appui le plus sûr contre les ambitions de l'aristocratie. L'alleu paysan est une réalité fragile, mais incontestable.

CONCLUSION

■ Du viii^e au x^e siècle, une agriculture stagnante, une production tout juste capable d'assurer la survie des populations n'ont pas empêché l'amélioration de la condition paysanne ; elles ont même cours du x^e siècle. Ou plus exactement les données de la conjoncture s'inversent. L'essor économique qui s'amorce fait reculer la liberté paysanne. À partir de 950 débute le mouvement d'encellement, de mise en condition des paysans dans le cadre exclusif et extensif de la seigneurie ; les paysans sont enserrés dans une structure qui soutient l'essor économique et favorise l'initiative, mais les prive d'une liberté qu'il leur faudra reconquérir à partir du xi^e siècle.

DISSERTATIONS PROPOSÉES

La monnaie dans l'Occident barbare

Réfléchir aux termes et aux intentions du sujet :

- une réalité matérielle : poids, titre, type ;
- l'expression d'un pouvoir : le *ius monetae*, la frappe, l'effigie ;
- l'évolution des échanges : monnaie d'or, monnaie d'argent...

Recenser les aspects à étudier :

- les sources de l'histoire monétaire : trésors, prix...
- le système monétaire et son évolution ;
- la variété des types et leur diffusion ;
- la circulation des espèces : routes, distances, densité ;
- le volume des échanges et la valeur des produits échangés ;

Définir les articulations possibles du plan :

- le système monétaire, un héritage de Rome ;
- la monnaie barbare, signe et moyen d'une affirmation politique ;
- du monométallisme-or (578-625) au monométallisme-argent (après 750) : la mesure des échanges.

L'abbaye carolingienne

Réfléchir aux termes et aux intentions du sujet :

- le moment carolingien : sa place dans l'histoire du monachisme ;
- « rôle » du monastère (social, spirituel, culturel, économique) ;
- l'organisation de l'abbaye.

Recenser les aspects à étudier :

- la politique de Charlemagne et celle de Louis le Pieux ;
- la réforme de Benoît d'Aniane et la place de Saint-Gall ;
- le triomphe de la règle bénédictine ;
- l'immunité, l'organisation domaniale ;
- les foyers de culture (Reichenau, Fulda...) : scriptoria, écoles, bibliothèques...

Définir les articulations possibles du plan :

- réservé une partie chronologique (de Charlemagne à Louis le Pieux) :
- les moines aux avant-postes de l'évangélisation ;
- unification, clôture et opus Dei : naissance d'un ordre monastique ;
- rénovation culturelle et animation économique ;
- les abbayes, premières cibles des Normands, premières victimes de l'appétit des laïcs.

10

LA NAISSANCE DE L'OCCIDENT FÉODAL (888-1020)

À près 137 années de règne ininterrompu de la famille carolingienne, les Francs se redévoient élective. Dès 919, la dynastie des Charles est définitivement évincée en Germanie au profit des ducs de Saxe. En France, les Carolingiens alternent au pouvoir pendant un siècle avec les Robertiens, descendants du comte de Paris élu en 888, jusqu'à ce qu'en 987 l'élection de Hugues Capet inaugure une nouvelle dynastie.

Mais la réalité du pouvoir échappe désormais au roi ; elle se situe au niveau des principautés ; regroupant plusieurs comtés sous l'autorité d'un *dux* ou *princeps* héréditaire, la principauté perpétue une organisation régionale de la défense et/ou s'enracine dans la conscience d'une identité nationale. Le prince exerce à son profit les pouvoirs régaliens ; il reconnaît le roi dont il tient sa principauté en fief, mais fait écran à son autorité. Avec un succès inégal, le souverain s'efforce de faire renouveler au moyen de l'hommage l'aveu public de sa supériorité, mais des zones entières d'« absence royale » apparaissent autour de l'an mille.

Réduits à la défensive par de nouvelles vagues d'invasions au cours du IX^e siècle et des premières décennies du X^e siècle, les royaumes occidentaux parviennent à endiguer la menace et à stabiliser les envahisseurs qui s'assimilent rapidement. Après 950, la politique des rois de Germanie, gagne de nouveaux peuples à la foi chrétienne : Hongrois, Bohémiens, Polonais.

Les succès remportés par les Saxons assurent au roi Otton I^{er} une suprématie rappelant la situation de Charlemagne en 800 ; l'Empire est restauré en 962 ; les Ottons fondent une dynastie, mais leur empire se limite à la Germanie et à l'Italie.

À partir de 950-970, les principautés révèlent leur fragilité ; elles sont à leur tour atteintes d'un processus de décomposition interne ; l'autorité du prince se replie sur son propre comté, et plusieurs vicomtes rejettent son contrôle ; la construction des châteaux conduit à une nouvelle distribution d'un pouvoir que le châtelain, représentant du comte, tend à exercer à son seul profit.

L'effacement de la royauté qui est son protecteur naturel entraîne pour l'Église une suite de difficultés ; biens et charges ecclésiastiques drainent les convoitises de l'aristocratie ; le clergé connaît une grave crise disciplinaire et morale. Dans l'Empire ottonien, il est directement intégré aux structures de gouvernement (*Reichskirche*).

Au moment où se cristallise la nouvelle carte de l'Europe, la nostalgie d'un Empire universel alimente une brillante renaissance culturelle, tandis que, prémisses, signes ou effets d'un nouvel essor, l'Occident chrétien s'ouvre aux mondes extérieurs.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DU CHAPITRE

En plus des ouvrages cités au chapitre 4 :

FOLZ, R., *La Naissance du Saint Empire*, Paris 1967, Albin Michel, Le mémorial des siècles.

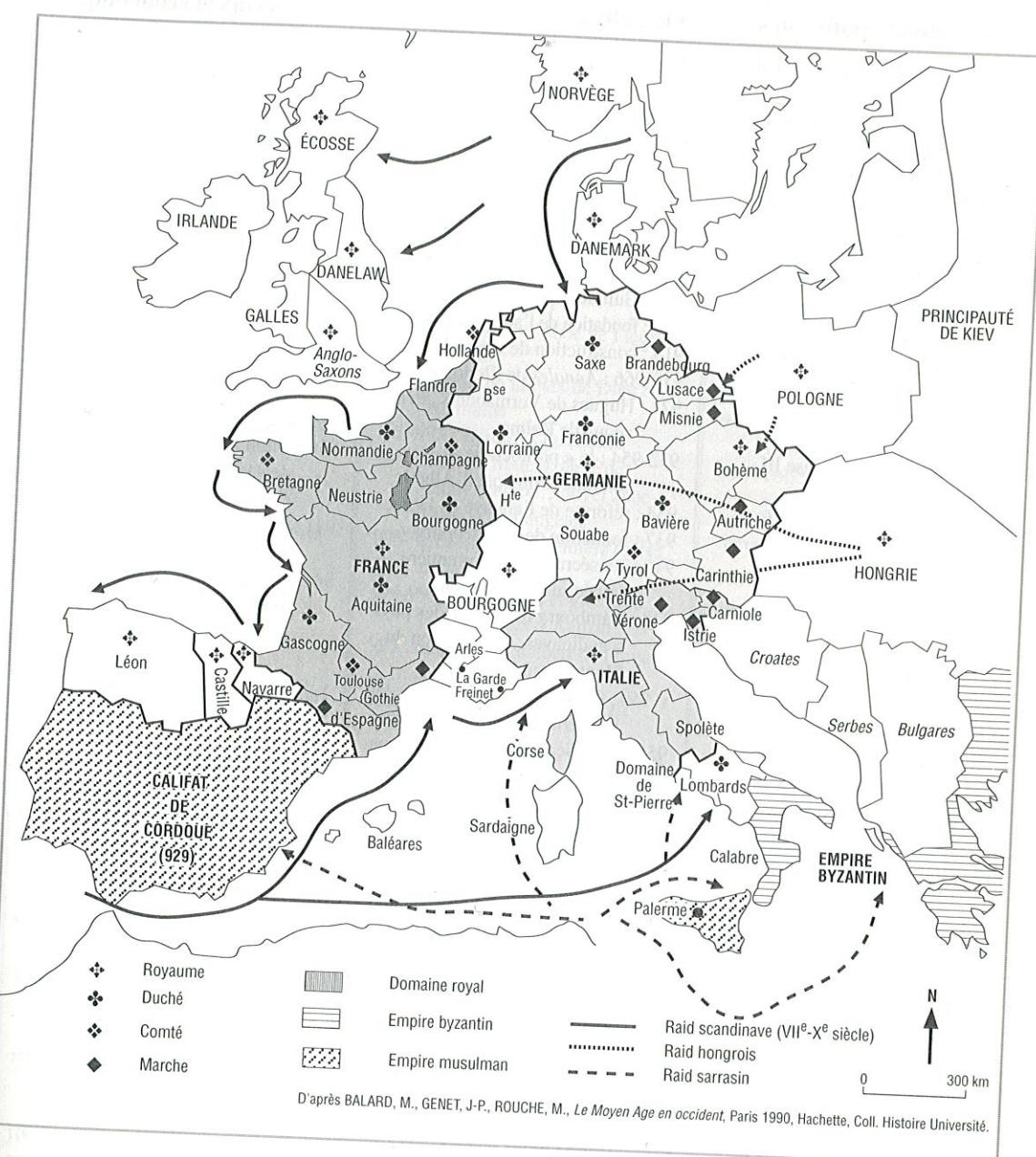
THEIS, L., *L'Héritage des Charles. De la mort de Charlemagne aux environs de l'an mil*, Nouvelle histoire de la France médiévale, 2, Paris 1990, Seuil, Coll. Points histoire.

SASSIER, Y., *Hugues Capet*, Paris 1987, Fayard.

DELORT, R. dir., *La France de l'An Mil*, Paris 1990, Seuil, Points histoire.

La série de publications consécutives à la commémoration en 1987 de l'avènement de Hugues Capet (éd. Picard).

L'EUROPE OCCIDENTALE EN L'AN MILLE



D'après BALARD, M., GENET, J.-P., ROUCHE, M., *Le Moyen Âge en occident*, Paris 1990, Hachette, Coll. Histoire Université.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

Événements politiques	Vie culturelle et religieuse	Faits sociaux et économiques
888 : Eudes roi de Francie occidentale, Rodolphe I ^{er} roi de Bourgogne. Les Sarrasins en Provence	894 : fondation de l'abbaye d'Aurillac par saint Géraud v. 900 : utilisation de l'astrolabe	895 : pluralité des hommages
891 : Guy de Spolète empereur	896-963 : la papauté aux mains de l'aristocratie romaine	v. 920 : premières mottes castrales
893 : Charles le Simple couronné et sacré à Reims	905 : Saint-Jacques de Compostelle, lieu de pèlerinage	
894 : Zwentibold roi de Lorraine	908 : mort de Rémi d'Auxerre	
898 : mort d'Eudes. Charles le Simple roi. Premiers raids hongrois en Bavière	910 : fondation de Cluny par Guillaume le Pieux	
900 : Édouard, roi de Wessex	914 : fondation de l'abbaye de Brogne	
905 : fondation du royaume de Navarre	915 : construction de Cluny I	
909 : duché d'Aquitaine	919-966 : <i>Annales de Floodoard</i>	
910 : déposition d'Alphonse III d'asturias-Léon	927 : Hugues de Vermandois, archevêque de Reims	
911 : traité de Saint-Clair sur Epte : Duché de Normandie. Conrad I ^{er} roi de Germanie	932-954 : la « pornocratie » romaine. Principat d'Albéric	
916 : défaite des Sarrasins sur le Garigliano	934 : réforme de l'abbaye de Gorze	
919 : Henri I ^{er} roi de Germanie début de la reconquête du Danelaw	937 : fondation de Magdebourg	
922 : Robert de Neustrie roi de France	946 : consécration de la première cathédrale de Clermont	
923 : mort de Robert I ^{er} . Raoul de Bourgogne roi de France. Charles le Simple emprisonné	948 : Hambourg métropole des pays scandinaves. Restauration du Mont-Cassin	
924 : mort de Bérenger I ^{er} . Fin de l'Empire carolingien	v. 950 : Godescalc, évêque du Puy, fait le pèlerinage de Compostelle	
927 : mort de Guillaume le Pieux	951 : pontifical romano-germanique	
929 : Abd-al-Rahman calife à Cordoue	954 : traité sur l' <i>Antechrist</i> d'Adson de Montier-en-Der	
930 : raid hongrois en Bourgogne. Fin de la 1 ^{re} expansion viking	960 : conversion d'Harald de Danemark	
933 : formation du royaume d'Arles	961 : <i>Livre des miracles</i> de Sainte Foy et statue reliquaire de Conques	
936 : Otton I ^{er} roi de Germanie. Louis IV d'Outremer roi de France	962 : érection de la métropole de Magdebourg	
936-938 : révolte des ducs de Germanie	après 962 : organisation de l'Église d'Empire	
937 : apogée des raids hongrois	965 : <i>Histoire des Saxons</i> , de Widukind de Corvey	
951 : Otton I ^{er} roi d'Italie	966 : conversion du duc Miesko en Pologne. Mention d'une horloge à poids moteur	
954 : mort de Louis IV. Lothaire roi de France sous la tutelle d'Hugues le Grand, <i>dux Francorum</i>	967 : Gerbert en Catalogne. Rencontre de la science arabe	
	968 : ambassade de Liutprand de Crémone à Constantinople	
	969-991 : Adalbéron, archevêque de Reims	v. 970 : réouverture des mines d'argent du Harz. Premier essor des moulins à eau

Événements politiques	Vie culturelle et religieuse	Faits sociaux et économiques
955 : Otton écrase les Hongrois au Lechfeld	972 : Gerbert écolâtre à Reims. Notker évêque de Liège	
956 : mort d'Hugues le Grand	973-983 : consécration de l'église préromane de Saint-Michel de Cuxa	
962 : couronnement impérial d'Otton I ^{er}	975 : construction de Cluny II. <i>Beatus de Gérone</i>	v. 975 : incastellamento. Apparition des exactions
963 : procès de Jean XII	976 : fondation de l'évêché de Prague	v. 977 : célébration de la richesse d'Amalfi
972 : mariage d'Otton II et de Théophano. Les Sarrasins chassés de La Garde-Freinet	980 : abaque de Gerbert	v. 980 : trésor enfoui de Fécamp
973 : Otton II empereur	983 : Gerbert abbé de Bobbio	980 : irruption de l'or cordouan à Barcelone
978 : Expédition de Lothaire à Aix-la-Chapelle	985 : baptême de Vajk de Hongrie (Saint Étienne)	v. 985 : tonlieu de Londres
980 : les Danois entreprennent la conquête de l'Angleterre	988-1004 : Abbon, abbé de Fleury s/Loire	v. 990 : gilde de Londres
982 : échec d'Otton II en Italie du Sud	989 : débuts de la Paix de Dieu en Aquitaine	
983 : avènement d'Otton III. Régence d'Adélaïde et Théophano. Soulèvement des Slaves	990-995 : <i>Histoires de Richer</i>	991 : création du danegeld dans l'Angleterre saxonne
985 : raid d'Al-Mansour sur Barcelone	994 : mort de Maïeul, abbé de Cluny. Odilon, nouvel abbé. Donjon de Langeais	992 : colleganza vénitienne. Traité de commerce entre Byzance et Venise
986 : mort de Lothaire. Louis V roi	995 : création de la première église norvégienne	996-997 : violente révolte paysanne en Normandie
987 : élection d'Hugues Capet à l'instigation d'Adalbéron, archevêque de Reims. Son fils Robert sacré et associé à la royaute	994-999 : grammaire et glossaire latino-anglais d'Aelfric	
990 : assemblée de paix de Charroux	997 : martyre d'Adalbert de Prague en Prusse	
991 : les Danois réinstallés en Danelaw	v. 998 : évangéliaire d'Otton III (Reichenau)	
992 : Boleslas le Vaillant, duc de Pologne	999-1003 : pontificat de Sylvestre II (Gerbert)	v. 1000 : les Islandais atteignent le Vinland. Union étroite de la vassalité et du fief
996 : règne personnel d'Otton III. Robert le Pieux roi de France	1000 : création de la métropole polonoise de Gniezno. Pélerinage d'Otton III	
997 : Al-Mansour pille Saint-Jacques de Compostelle	v. 1000 : enseignement de la médecine à Salerne	1005-1006 : grande famine en Europe. Marchands danois et suédois à Novgorod et Kiev
999 : Gerbert d'Aurillac pape (Sylvestre II)	v. 1000-v. 1033 : terreurs et espérances millénaristes. Pélerinages à Jérusalem	
1001 : Étienne I ^{er} roi de Hongrie. Soulèvement de Rome contre Otton III	1005 : mort de saint Nil, ermite	
1002 : mort d'Otton III. Règne d'Henri II (couronné empereur en 1014)	1007-1028 : Fulbert évêque de Chartres	
1003 : mort de Sylvestre II	1007-1019 : reconstruction de Saint-Philibert de Tournus	
1012 : Sven de Danemark attaque l'Angleterre	1009 : destruction du Saint Sépulcre de Jérusalem	
1016/1017 : Knut le Grand roi de Danemark et d'Angleterre	v. 1010 : première hérésie en Champagne (Leutard)	
1016 : début des expéditions normandes en Italie du Sud et Sicile	1020 : <i>Decretum</i> de Burchard de Worms	1015 : les Pisans dégagent la mer Tyrrhénienne
		1018-1023 : premier serment de fidélité connu en Catalogne



ENTRE L'HÉRÉDITÉ ET L'ÉLECTION : LA DISPUTE ROYALE

1 LE RETOUR À L'ÉLECTION ROYALE

La déposition en 887 de Charles le Gros qui avait réuni en son pouvoir la totalité de l'ancien Empire de Charlemagne, marque une césure importante. Elle met un terme à tout espoir de renaissance impériale ; en se donnant des rois « tirés de leurs entrailles », les différents royaumes reviennent à la pratique élective ; les grands choisissent parmi eux le plus apte à exercer la charge royale ; même si elle échoit à un Carolingien, celui-ci reste sous la tutelle de ses électeurs. La conscience de solidarités nouvelles entre grands favorise enfin l'apparition de nouveaux royaumes.

L'agonie de l'Empire se prolonge jusqu'en 924. Étant donné l'image de protecteur de la papauté qui lui reste attachée, le titre devient l'enjeu des affrontements entre les candidats à la couronne d'Italie ; sous la pression, les papes soutiennent et couronnent successivement plusieurs candidats, si bien que les « règnes » des derniers empereurs se chevauchent : Guy de Spolète (891-894), Lambert de Spolète (892-898), Arnulf de Germanie (896-899), Louis de Provence (901-905), Bérenger de Frioul (915-924). Le titre impérial n'est plus décerné ensuite.

Le retour à l'élection royale n'est ni contemporain ni définitif dans les différents royaumes ; le respect manifesté à la famille carolingienne entraîne des retours en arrière et des transitions.

Élu par les grands de Germanie en 887, Arnulf est un neveu bâtard de Charles le Gros ; devenu empereur en 894, il meurt en 899 ; son fils Louis l'Enfant lui succède, mais meurt en 911.

Un Carolingien règne en France à cette date, mais les deux pays sont en conflit à propos de la Lorraine ; les nécessités de la défense poussent les Grands de Germanie à élire comme roi le duc Conrad de Franconie, dont la mère est carolingienne. À la veille de sa mort, Conrad I^{er} (911-919) transmet les insignes royaux au duc de Saxe Henri l'Oiseleur qui est ensuite élu par les grands et règne sous le nom d'Henri I^{er} (919-936). S'appuyant sur la seule force de son duché, Henri reconnaît l'autonomie des autres principautés auxquelles s'ajoute la Lorraine, récupérée en 925 ; il rend un grand prestige à la monarchie en repoussant les menaces extérieures (Danois, Slaves, Hongrois) ; sous son règne, les Saxons prennent le relais des Francs dans l'œuvre d'évangélisation des païens.

Il peut sans difficulté transmettre la couronne à son fils. Dès son avènement, Otton I^{er} (936-983) manifeste sa volonté de restaurer l'autorité royale aux dépens de l'aristocratie ; profitant en 941 du soulèvement de plusieurs ducs, il démembre

la Lorraine, supprime le duché de Franconie qu'il réunit à la Saxe, place ses parents à la tête des autres duchés. Devant les résistances de l'aristocratie laïque, il s'appuie sur l'épiscopat dont il fait une véritable institution de gouvernement ; il choisit les évêques, qu'il investit ensuite par la *crosse*, avant de leur confier les plus hautes charges politiques ; ainsi se forme une aristocratie de service non héréditaire, où les membres de la famille impériale occupent une place prioritaire (le frère d'Otton, Brunon, est archevêque de Cologne et chancelier) ; les choix ne s'effectuent jamais au détriment de la valeur pastorale des candidats. Reprenant la tradition carolingienne d'une collaboration entre épiscopat et royaute, Otton élabore ce qui deviendra le *Reichskirchensystem*.

En 888, l'élection en Francie occidentale du comte de Paris *Eudes*, qui s'est illustré trois ans plus tôt dans la résistance de la ville contre les Normands, inaugure un siècle d'alternance entre descendants de Charlemagne et Robertiens, au gré des préférences et des intérêts de l'aristocratie. Après le règne d'*Eudes* (888-898), le pouvoir revient au Carolingien Charles le Simple, fils de Louis le Bègue, écarté en 885. Le nouveau roi entre en conflit avec le roi de Germanie au sujet de la Lorraine dont il parvient à s'emparer ; par le traité de Saint-Clair sur Epte (911), il met fin aux raids normands sur le royaume. Sa politique entraîne en 922 la révolte des Grands ; fait prisonnier, Charles le Simple est enfermé à Saint-Quentin jusqu'à sa mort (929).

Les Grands se donnent un nouveau roi en la personne de Robert I^{er}, frère d'*Eudes*, qui dès 923 est tué lors d'un combat contre les partisans de Charles ; il est remplacé par son neveu, le duc de Bourgogne Raoul (923-936), que certaines parties du royaume refusent de reconnaître. En 936, les grands préfèrent restaurer un Carolingien en la personne du fils de Charles le Simple, réfugié en Angleterre depuis quelques années ; malgré son énergie, Louis IV d'Outremer (936-954) ne peut faire grand-chose ; sa fortune se réduit à quelques fiefs et palais autour de Laon. Le véritable maître du royaume est Hugues le Grand, fils de Robert I^{er}, dont la puissance est reconnue par le titre de *duc des Francs* ; il préfère laisser gouverner un Carolingien qui est son obligé que revendiquer la couronne pour lui-même. C'est avec l'accord de Hugues, puis de son fils Hugues Capet qui en 960 succède à son père dans la totalité de ses titres, que la couronne royale se maintient dans la descendance de Charlemagne au cours des deux règnes suivants, Lothaire (954-986) et Louis V (986-987). Mais Lothaire s'épuise à vouloir reprendre la Lorraine, berceau de la famille, et n'intervient plus dans la majeure partie du royaume, dans le Midi en particulier. Sa politique lorraine indispose le clergé, et à sa tête l'archevêque de Reims Adalbéron, favorable aux Ottons, restaurateurs de l'Empire. Louis V s'apprête à le faire juger pour trahison quand lui-même meurt en 987.

L'association au trône et la naissance d'une dynastie : roi élu, Hugues Capet suit dès les premiers mois de son règne l'organisation de la transmission de la couronne à son fils. Le 30 décembre 987, sous le prétexte d'un appel à l'aide lancé quelques mois plus tôt par le comte de Barcelone Borrell, il associe au trône son fils Robert (*rex designatus*) et le fait sacrer à Orléans. Si le principe dynastique n'est pas réaffirmé en droit, l'exercice commun du pouvoir royal (les deux rois sont souvent mentionnés dans les actes) et surtout la vertu du sacre prédisposent le fils à succéder au roi défunt. Pendant deux siècles, les rois capétiens resteront fidèles à cette procédure.

Alors qu'un oncle du défunt, Charles de Lorraine, peut prétendre à sa succession, Adalbéron, devant l'assemblée réunie à Senlis pour le juger, prouve l'indignité du candidat et persuade les Grands d'élire **Hugues Capet**, qui est sacré à Noyon

Crosse : bâton terminé par une crosse, signe de l'autorité pastorale de l'évêque, que le prélat tient pour présider ou célébrer une cérémonie.

Eudes est le fils de Robert le Fort, comte d'origine neustrienne, à qui Charles le Chauve avait confié la défense d'un grand commandement constitué par les comtés de Tours, Angers, Blois et Le Mans. Robert meurt en 866 à Brissarthe lors d'un combat victorieux contre les Normands.

le 3 juillet 987. Le « coup d'État » consacre le principe d'une monarchie élections ; certaines régions refusent cependant de reconnaître la légitimité du nouveau roi et le considèrent ouvertement comme un usurpateur. Charles de Lorraine se soulève pour faire valoir ses droits et s'empare de Laon ; livré à Hugues en 991, il disparaît en prison. Ainsi s'achève la dynastie montée sur le trône en 751. Moins de six mois après son sacre, *Hugues Capet* devait manifester son intention de fonder à son tour une dynastie.

Les Capétiens, successeurs ou héritiers des Carolingiens ?

Les historiens présentent volontiers l'ascension des Robertiens comme l'affirmation politique d'une famille de parvenus. C'est oublier que les comtes de Paris devenus ducs des Francs se rattachent par les femmes à la dynastie royale. En effet, des trois enfants d'Herbert de Vermandois, lui-même arrière-arrière-petit-fils de Charlemagne, la fille, Béatrice, épousa Robert, frère d'Eudes, et lui-même roi en 922 sous le nom de Robert I^{er}. (Charlemagne → Pépin d'Italie † 810 → Bernard d'Italie † 818 → Pépin comte de Péronne † 840 → Heribert de Vermandois † 900 → Béatrice ép. Robert I^{er}).

2 RENOUVEAU ET FIN DES INVASIONS

Dans les dernières décennies du IX^e siècle, les Normands manifestent le désir de s'installer en Occident ; ils exigent des concessions de terres qu'ils colonisent et fondent plusieurs mini-États à l'existence éphémère. Dans deux régions, leur implantation est durable. L'Angleterre est la terre par excellence de colonisation danoise. Installés dans le Nord après 866, les Danois conquièrent l'East-Anglie en 877 ; leur expansion est arrêtée par Alfred le Grand qui construit une ligne de fortifications ou *burhs* et conclut en 886 un traité de paix divisant l'île ; dans les années suivantes, les rois anglo-saxons grignotent peu à peu le *Danelaw*. Mais l'Angleterre reste exposée aux raids, qui reprennent au début du XI^e siècle, sous la direction de Sven à la Barbe Fourchue (985-1014).

Sur le continent a lieu l'installation la plus réussie. En 911, une armée normande commandée par Rollon remonte la Seine ; par le traité de Saint-Clair sur Epte, Charles le Simple lui abandonne contre une vague promesse d'hommage les territoires autour de Rouen et Évreux, de part et d'autre de la Seine. Cession de souveraineté qui met un terme aux raids. La Normandie est née ; en 942-944, elle s'étend vers l'ouest (Bessin, Cotentin). À sa tête, un duc exerce toutes les prérogatives de la puissance publique. Les Normands se fondent rapidement dans le royaume ; aussitôt convertis, les ducs multiplient les fondations d'abbayes ; la langue normande a disparu au début du XI^e siècle et ne subsiste que dans les toponymes.

Magyars : peuple asiatique d'origine fino-ougrienne, les Magyars émigrent au VII^e siècle en Ukraine où les empereurs byzantins les utilisent contre les Bulgares. Poussés vers l'Ouest par l'avancée turque, ils franchissent les Carpates et gagnent la cuvette du Danube.

Au retour d'un voyage en Italie, l'abbé de Cluny Maïeul est capturé par un groupe de Sarrasins venus du Freinet.

Vers 895, les **Magyars** (ou Hongrois) s'installent en Pannonie dans les plaines du Danube et de la Tisza restées vides depuis l'effondrement de l'empire avar. À partir de là, ils lancent des expéditions dévastatrices en direction de l'Europe occidentale, qu'ils soumettent pendant un demi-siècle à une véritable terreur ; 33 raids sont dénombrés de 899 à 955. La Germanie est leur terrains de prédilection, mais ils poussent certains raids très loin à l'ouest et au sud, jusqu'en Catalogne et à Otrante ; les monastères sont leur cible préférée ; ils pillent les trésors, imposent tributs et rançons.

La réaction vient des ducs de Saxe devenus rois de Germanie. Henri I^{er} fortifie les abbayes, construit dans le Harz une série de châteaux, lève une armée qu'il répartit entre les points fortifiés ; en 933, les Hongrois sont battus une première fois ; mais ils réapparaissent en 950 et s'avancent jusqu'en Champagne et Bourgogne.

Depuis le milieu du VIII^e siècle, les Sarrasins se livrent en Méditerranée à des opérations de piraterie ; en 827, ils entrent en Sicile ; à partir de là, ils établissent des bases, véritables repaires d'où ils rayonnent loin à l'intérieur des terres : Tarente, Bari, embouchure de Garigliano. En 888, ils s'installent à **La Garde-Freinet**, dans les Maures, d'où ils atteignent les cols alpins. La Corse et la Sardaigne sont soumises à des dévastations permanentes, les Baléares conquises en 902. La population déserte le littoral pour se regrouper à l'intérieur des terres ; l'insécurité entraîne l'asphyxie des activités économiques.

3 LA VICTOIRE SAXONNE ET LA RESTAURATION DE L'EMPIRE

La puissance des rois saxons au milieu du X^e siècle leur assure une prééminence rappelant celle de Charlemagne cent cinquante ans plus tôt ; aux avant-postes du monde chrétien, ils ont en charge sa défense contre les agressions extérieures ; ils ont aussi le devoir de propager l'Évangile. Héritage franc et dynamisme saxon se conjuguent pour faire des nouveaux rois de Germanie les artisans d'une nouvelle *dilatatio Christianitatis*.

Otton I^{er} reprend le programme de soumission et de conversion des Slaves ; il oblige le duc de Bohême à devenir son vassal ; il crée sur l'Elbe et la Saale des marches destinées à organiser l'expansion vers l'est. Fondé en 937, l'évêché de Magdebourg est le point de départ des missions en pays slave ; il est érigé en métropole en 962 ; une nouvelle église apparaît à l'est (avec trois diocèses suffragants).

Le 10 août 955, Otton remporte sur les Hongrois une victoire décisive au Lechfeld, près d'Augsbourg ; les vaincus se replient en Pannonie où ils s'installent définitivement.

Le lendemain de la bataille, Widukind de Corvey compose ses *Res gestae* à la gloire du peuple saxon, instrument de la volonté de Dieu ; il célèbre en Otton un nouveau Charlemagne, lui décerne les titres d'*imperator* et de *magnus*.

La couronne impériale : conservée à Vienne et considérée, dans son état primitif, comme celle d'Otton le Grand, elle traduit clairement la signification spirituelle et eschatologique de l'Empire ; constituée de huit plaques d'or ornées d'émaux ou de pierres, elle est fermée par un arc se dressant du front à la nuque. Le dénombrement des éléments décoratifs aboutit toujours à 12 (Apôtres, tribus d'Israël) ou à un multiple de 12 (144, ce qui évoque la Jérusalem céleste décrite dans l'Apocalypse). En plan, la couronne a la forme d'un octogone superposant deux carrés (qui représentent respectivement Jérusalem et Rome). La couronne est à la fois rappel du passé et promesse d'avenir. L'Empire est un maillon dans l'histoire du salut.

Champion de la foi, le roi saxon exerce une réelle prépondérance ; il domine le royaume de Bourgogne et intervient régulièrement en France, où ses deux sœurs sont mariées à Louis IV et Hugues le Grand. Otton n'est plus un simple roi de Germanie ; mais la **consécration impériale** exige le détour italien.

Depuis 945, le pouvoir en Italie appartient à Bérenger d'Ivrée, qui a chassé le roi Hugues d'Arles et son fils Lothaire ; en 950, il prend le titre royal. Répondant dès l'année suivante à l'appel d'Adélaïde, veuve de Lothaire, Otton descend en Italie ; il épouse Adélaïde, se fait élire roi d'Italie à Pavie, puis regagne la Germanie en laissant le gouvernement du pays à Bérenger dont il fait son vice-roi.

En septembre 961, Otton revient en Italie, à l'appel cette fois du pape Jean XII que menacent les intrigues de Bérenger ; le 2 février 962, il est couronné empereur par Jean XII, mais promulgue aussitôt un édit (*ottonianum*) prescrivant qu'à l'avenir aucun pape ne soit consacré avant d'avoir prêté serment à l'empereur. Il revient à Rome en 963, fait juger et déposer Jean XII et interdit que les Romains choisissent désormais un pape « en dehors du consentement et du choix du seigneur Otton ». L'élection pontificale passe sous le contrôle exclusif de l'empereur ; le système de la *Reichskirche* est étendu à l'Italie.

Renaissance ottonienne : la restauration de l'Empire accompagne un renouveau culturel et artistique ; les grandes abbayes de Germanie (Saint-Gall, Corvey) sont des foyers de production historiographique ; Hrotsvita, moniale de Gandersheim, écrit des poèmes épiques et six drames en prose rythmée, dont les sujets sont empruntés à l'hagiographie. L'architecture religieuse s'enrichit de la réapparition d'une sculpture monumentale (Hildesheim) ; l'art de l'enluminure connaît un apogée (évangéliaires), cependant que la musique accomplit des progrès spectaculaires (invention des tropes, apparition de la polyphonie, construction d'orgues).

Après trente-huit ans d'interruption, l'Empire est restauré en faveur du plus puissant souverain d'Occident. Otton se considère comme le continuateur de Charlemagne dont il reprend le titre d'*imperator augustus* ; les textes contemporains célèbrent la *Renovatio imperii*. Peu importe que pour le moment son autorité se limite à la Germanie et à l'Italie ; Otton prétend exercer un pouvoir universel ; en 972, il marie son fils à une princesse byzantine, Théophano.

Ayant imposé au moyen de l'association au trône l'idée d'une nouvelle dynastie impériale, Otton transmet sans difficulté l'Empire à ses descendants.

Otton II (973-983) veutachever la conquête de l'Italie, mais doit passer une partie de son règne à lutter contre les révoltes intérieures ; ayant enfin gagné l'Italie du Sud, il subit en 982 une sévère défaite face aux Musulmans à la hauteur du Cap Colonne.

Otton III (983-1002), héritier d'une double tradition carolingienne et romano-byzantine, souhaite donner son expression la plus exacte au rêve d'Empire universel. Empereur à 3 ans, il laisse gouverner sa mère Théophano et sa grand-mère Adélaïde. Majeur à 18 ans, il rêve de restaurer l'Empire romain exerçant le *dominium mundi* sous la direction commune de l'empereur et du pape, tous deux installés à Rome ; il trouve pour le seconder **Gerbert d'Aurillac**, dont il fait le pape Sylvestre II. (999-1003). Otton III conçoit l'Empire, réalité plus spirituelle que politique, comme une fédération de royaumes et de peuples convergeant vers l'empereur qui tient dans la main le globe de l'univers. Devenue chrétienne, Rome retrouve sa vocation de capitale du monde.

Gerbert (v. 950-1003) : le plus grand savant du x^e siècle, connut une existence particulièrement agitée. Moine à Aurillac, il se rend en Catalogne en 967 pour apprendre les mathématiques, alors ignorées dans le reste de l'Europe chrétienne. Il gagne Rome en 970, puis exerce la charge d'écolâtre à Reims (972-982) ; nommé abbé de Bobbio en 983, il ne peut s'imposer et retourne à Reims où il participe activement à l'intrigue menant à l'élection de Hugues Capet, dont il devient le secrétaire. Archevêque de Reims en 991, il est nommé par Otton III à Ravenne en 998, puis choisi comme pape en 999. Sous le nom de Sylvestre II, il collabore avec Otton III à l'œuvre de *Renovatio imperii*. Il laisse plus de 200 lettres, où il manifeste sa culture et son talent littéraire, et une œuvre scientifique importante (traités de géométrie, musique, astronomie), où il introduit en Europe les apports de la science arabe (calcul de l'abaque, chiffres dits arabes, construction de sphères).

Otton III : la conception impériale d'Otton III se reflète clairement dans l'iconographie. L'évangéliaire de Reichenau le représente assis sur son trône, revêtu des insignes impériaux (couronne, globe et sceptre) accueillant les offrandes des divers peuples de l'Europe (Bourgogne, Gaule...) représentés sous forme allégorique.

Chassé de Rome par les intrigues de l'aristocratie, Otton III erre pendant un an et meurt à l'âge de 22 ans (1002), suivi de Sylvestre en 1003. Le bel idéal d'empire universel était un mirage ; l'empire est condamné à rester germanique, tout au plus romain de nation germanique.



LE TEMPS DES PRINCIPAUTÉS

1 L'ÉMERGENCE DES PRINCES

Que la royauté soit disputée comme en France entre Carolingiens et Robertiens, qu'elle circule comme en Germanie de duc en duc, qu'elle devienne comme en Italie l'objet d'une compétition multiple, le retour à l'élection traduit l'existence d'un nouvel ordre politique : l'hégémonie des « grands » ; il sanctionne une nouvelle répartition du pouvoir.

Qui sont ces grands, qui disposent désormais de la couronne royale ? À côté des dignitaires ecclésiastiques, ils rassemblent ceux que l'opinion désigne du nom de *princes*, ceux qui s'attribuent eux-mêmes le titre de *princeps* ou plus souvent de *dux*. La réalité du pouvoir s'exerce au niveau de la principauté, « territoire dans lequel le roi n'intervient plus que par l'intermédiaire du prince ». Espaces fermés à l'intervention royale sans que soit jamais revendiquée une souveraineté princière, royaumes dans le royaume, les principautés échappent aux catégories juridiques traditionnelles.

Elles émergent à la fin du ix^e siècle et s'imposent au x^e comme des réalités politiques originales, souvent hétérogènes et parfois instables, qu'unifie le pouvoir héréditaire du prince. Leur formation résulte de la rencontre de trois facteurs :

– L'hérité des charges comtales, acquise à la fin du ix^e siècle ; la perte de contrôle de la royauté sur ses représentants est la conséquence de la contamination des fonctions publiques par les relations vassaliennes, des honneurs par les bénéfices. Les comtes qui sont aussi vassaux du roi estiment tenir leur comté comme un bénéfice récompensant leur fidélité ; ils le possèdent et le transmettent à leur descendance contre la seule promesse de fidélité accompagnant l'hommage ;

– Les nécessités de la lutte contre les envahisseurs, qui entraînent au ix^e siècle une réorganisation de la défense sur une base régionale ; Charles le Chauve a créé des marches et des grands commandements regroupant plusieurs comtés sous l'autorité d'un même comte souvent appelé marquis. Efficace militairement, cette décentralisation s'est révélée politiquement dangereuse, les chefs des grands commandements animant de fréquentes révoltes et s'opposant à tout démembrement de leur circonscription qu'ils souhaitent transmettre à leur descendance ;

– La résurgence, longtemps privilégiée par les historiens, d'identités nationales ou de particularismes culturels, prêts à réapparaître au moindre signe d'affaiblissement de l'autorité centrale (cf. fin du vii^e siècle).

Le relâchement de l'autorité royale et les menaces extérieures entraînent la décomposition du royaume en principautés qui sont à la fois des créations inédites et l'exhumation de réalités primitives. Les princes sont les descendants de fonctionnaires carolingiens qui se sont enracinés dans leur pays de mission en tissant un réseau de relations et en s'appuyant sur les traditions particularistes ;

Ils font ainsi figure de chefs nationaux, situation que perpétue leur titulature (*dux Aquitanorum...*).

La principauté : principauté territoriale ? Duché national ? Il est difficile de savoir ce qui, du rassemblement politique ou de la conscience d'une identité culturelle, est prioritaire dans la genèse d'une principauté. Si la titulature principale évoque plus souvent le chef d'un peuple (*dux Aquitanorum*) que le maître d'un territoire (*dux Aquitaniae*), c'est à l'imitation de la titulature royale. Il est plus intéressant de remarquer que *dux* et *princeps* sont des qualificatifs au moyen desquels on s'adresse au prince avant que celui-ci ne les intègre à sa titulature. Comme si le prince était d'abord reconnu de l'extérieur...

Les **principautés** constituent des espaces de pouvoir plus ou moins homogènes et durables ; leur étendue et leur cohésion varient au gré de la conjoncture politique. Malgré leur fragilité, elles fondent un ordre plus solide que celui du royaume. C'est d'ailleurs le mot *regnum*, plus rarement *monarchia*, qui vient spontanément à l'esprit des contemporains et du prince lui-même pour caractériser son pouvoir.

À l'intérieur de sa principauté, il est réellement le chef (*dux*), le premier (*princeps*), plus rarement *dominator*, *monarchus*... Il y exerce l'ensemble des prérogatives régaliennes ; il réside dans les palais royaux, tient une cour, s'entoure d'une administration ; il dispose des derniers fiscs, oblige les **vassaux royaux** à lui transférer leur fidélité. Il rend la justice selon les procédures coutumières, préside les plaidys et perçoit les amendes qui allaient au trésor royal ; il accapte les émissions monétaires (vers 920, Guillaume d'Aquitaine ose frapper une monnaie à son nom) ; il met enfin la main sur les églises, accapte les abbayes, dispose des sièges épiscopaux. Le prince se substitue au roi dans le fonctionnement des institutions carolingiennes auxquelles il assure durablement un caractère public ; certains princes entretiennent des relations avec les souverains étrangers et acceptent d'être comparés à des rois. Ainsi Guillaume V d'Aquitaine (993-1030), dont Adémar de Chabannes nous a laissé le portrait, se voit en 1024 proposer la couronne impériale par les grands de Germanie.

Le système princier préserve l'unité du royaume ; aucun prince ne songe à usurper le titre royal et le roi, après avoir reconnu les principautés spontanées apparues au sud de la Loire avant 900, n'hésite pas à créer lui-même des duchés. La principauté n'est pas indépendante ; même s'il néglige de prêter l'hommage, le prince se souvient que ses ancêtres ont tenu la principauté du souverain et il continue à dater ses actes d'après les années de règne du roi franc.

La nouvelle distribution du pouvoir a cependant pour résultat d'écartier le roi du jeu politique ; reconnu par les princes, il est le plus souvent ignoré et condamné à venir sur la frontière de la principauté solliciter l'hommage qui lui est dû. La situation est d'ailleurs variable. Dans le nord du royaume franc, les derniers Carolingiens participent aux luttes politiques dont la royauté est l'enjeu. Le sud commence à s'installer dans l'**absence royale**. Se rendant en Gascogne en 1004, l'abbé de Fleury Abbon s'étonne d'y apparaître comme un personnage plus important que le roi, « car ici personne n'est moins puissant que lui ». La royauté, protégée par le sacré, a été mise en réserve jusqu'au jour où, devenue elle-même principauté, elle disposerait d'une base matérielle assez forte pour réintégrer le combat des princes.

Dans le royaume de France, la première principauté à apparaître est l'Aquitaine, dont le particularisme a été préservé jusqu'en 877 par sa constitution en royaume. En 909, Guillaume le Pieux, depuis 886 maître de l'Auvergne, du Limousin et du Berry, prend le titre de duc des Aquitains, qu'il transmet à sa mort (918) à ses neveux.

L'un des derniers vassaux royaux subsistant au sud de la Loire, Géraud d'Aurillac refusa de se soumettre comme les autres seigneurs de la région au duc Guillaume le Pieux. Son biographe y voit un signe précurseur de sainteté.

Les documents y sont parfois datés de manière insolite : « sous le règne du Christ, dans l'attente du roi... »

Le comte de Poitiers, qui a vainement tenté en 888 de restaurer en sa faveur le royaume aquitain, revendique à son tour le titre de duc ; il l'emporte sur les Auvergnats à la mort des neveux de Guillaume le Pieux ; les comtes de Poitiers accapent pour plusieurs siècles le titre de duc des Aquitains.

Au sud de la Garonne, apparaît dès le milieu du IX^e siècle un duché de Gascogne doté d'un fort particularisme national. La principauté toulousaine regroupe le comté de Toulouse, l'Albigeois, le Rouergue et le Quercy ; elle s'étend jusqu'au Rhône sur le marquisat de Gothie. Après avoir eux aussi revendiqué le titre ducal en Aquitaine, les comtes de Toulouse se replient sur le Languedoc et se divisent précocement en deux branches, toulousaine et rouergate. Au sud des Pyrénées, s'ébauche la future **Catalogne** sous la direction du comte de Barcelone qui regroupe trois comtés sous son autorité et contrôle les autres comtes auxquels il est apparenté.

La naissance de la Catalogne : les historiens catalans ont coutume de dater de l'avènement de Hugues Capet la souveraineté ou l'**« indépendance »** de leur pays. Tout au long du X^e siècle, les comtes catalans s'efforcent de maintenir des liens avec la couronne franque ; ils manifestèrent une telle fidélité à la dynastie issue de Charlemagne qu'ils refusèrent de reconnaître les « usurpations » robertiennes. Aussi est-ce tout naturellement qu'en 986, au lendemain du sac de Barcelone par Al-Mansour, le comte Borrell se tourna vers le roi Lothaire. L'incapacité du roi à répondre à son appel, suivie du changement dynastique, scellèrent le destin du pays. Les comtes se sentirent affranchis de toute dépendance envers une dynastie de parvenus et commencèrent à organiser les bases d'une principauté autonome. L'historiographie ultérieure plaça les événements de 986-987 au point de départ de l'histoire nationale.

À des dates variables, le phénomène princier gagne la France du Nord. En Flandre, le comte Baudouin (? -879) occupe les territoires dévastés par les Normands et transmet à son fils une principauté déjà puissante, décorée du seul titre comtal. Une principauté bretonne apparaît au début du X^e siècle sous l'autorité d'Alain le Grand, « roi des Bretons par la grâce de Dieu ».

Dans la Normandie née au traité de Saint-Clair sur Epte (911) et agrandie en 942, le comte prend le titre ducal dès le second tiers du X^e siècle.

Richard le Justicier, comte d'Autun, Chalon, Sens et Auxerre se fait reconnaître par le roi le titre de duc de Bourgogne qu'il transmet en 921 à son fils Raoul.

Entre Seine et Loire, l'ancienne Neustrie est de plus en plus souvent appelée *Francia*. En 936 Hugues le Grand, fils du roi Robert, est comte de Paris, Orléans, Tours et Angers, et abbé laïc de nombreux monastères. Louis IV, qui lui doit sa couronne, lui donne le titre de *dux Francorum*, puis en 943 constitue en sa faveur un *ducatus Franciae*, « sorte de vice-royauté qui étendait la principauté à la région comprise entre Seine et Meuse » (R. Folz). Lui-même, puis son fils Hugues Capet sont pendant plus de quarante ans les « faiseurs de rois » jusqu'à ce qu'en 987 Hugues Capet juge opportun de ceindre personnellement la couronne.

En Germanie, la dispersion du pouvoir s'opère en fonction de vieux particularismes, les **Stämme**. Apparaissent cinq *Stammherzogtümer* ou duchés « nationaux » : Bavière, Franconie, Souabe, Saxe, que rejoint la Lorraine, permanente pomme de discorde avec le royaume franc. Les ducs germaniques ne parviennent pas à rendre leur titre héréditaire ; le roi continue à intervenir dans leur désignation ; les Ottons placent à la tête des duchés des membres de la famille royale ou regroupent deux duchés sous un même titulaire.

Stamm : stamm désigne un groupe de populations soumis à une même loi et à une même organisation militaire ; il a été à tort traduit par race ; nation conviendrait mieux, à condition de se rappeler qu'à leur tête se trouvent souvent les descendants d'anciens fonctionnaires francs, et que les Lorrains et les Franconiens sont eux-mêmes des Francs.

En Italie, le morcellement est encore plus grand ; alors qu'à l'ouest et à l'est de la plaine du Pô, les marquisats (Ivrée, Frioul) s'affrontent pour la conquête du titre royal, de nombreuses principautés laïques et ecclésiastiques se partagent le cœur d'un royaume, où les rois d'Arles interviennent régulièrement.

2 L'ILLUSION PRINCIÈRE ET LE DÉMEMBREMENT DU PAGUS

Les principautés atteignent leur apogée à la fin du x^e siècle ; vers l'an 1000, la gloire des princes éclipse le prestige royal ; Guillaume V d'Aquitaine, familier de Sanche de Navarre et de Knut d'Angleterre, se voit en 1024 offrir la couronne impériale ; n'ayant reçu aucune réponse à l'appel lancé au lendemain du sac de Barcelone par Al-Mansour (985), le comte de Barcelone Borrell cesse toute relation avec la cour royale et dénonce en Hugues Capet un parvenu *qui dux fuerat pridem* : un égal tout au plus !

Mais la puissance du prince reste précaire ; elle est largement illusoire ; source de gloire, le titre ducal ne donne aucun pouvoir nouveau ; le duché n'a pas d'institution propre ni de capitale ; à la limite, la principauté n'existe pas en dehors de la personne du prince ; celui-ci n'a pas d'autre autorité que celle que lui assure sa charge comtale, qu'il n'omet jamais de rappeler dans sa titulature. Hétérogène et inachevée, la principauté est une nébuleuse où le pouvoir princier est très inégalement reconnu ; à une zone interne correspondant à ses propres comtés que le prince fait administrer par des vicomtes s'oppose une zone externe occupée par des comtés vassaux où son autorité reste épisodique et souvent ignorée.

Pendant la majeure partie du x^e siècle, le prince s'efforce de donner à sa principauté le maximum de cohérence ; il draine les fidélités et pratique avec persévérance l'imitation du souverain. À partir de 980, l'ordre princier révèle sa fragilité ; les principautés sont à leur tour atteintes par un processus de décomposition interne qui dépouille le prince de son autorité. La dislocation se stabilise parfois au niveau de l'ancien comté ; la zone externe de la principauté échappe au contrôle du prince, et les comtes y acquièrent une indépendance égale à la sienne.

L'éclatement de la principauté : la montée et l'émancipation des vicomtes en est la manifestation la plus spectaculaire. Qu'ils aient usurpé le titre comtal (comme en Auvergne) ou soient restés fidèles à leur ancien titre de représentant du comte (Béarn, Anjou), ils acquièrent à la fin du x^e siècle une situation aussi « indépendante » que celle du prince. Dans le comté de Toulouse, l'ancien ordre politique se dilue vers 980 ; dans chaque petit pays apparaissent des dynasties locales issues des vicomtes de l'époque antérieure. En Septimanie, où les comtes ont renoncé depuis longtemps à intervenir, les familles vicomtales disputent à l'épiscopat le pouvoir sur les anciennes cités.

Généralement, la zone interne de la principauté est atteinte ; le territoire de l'ancien comté (*pagus*) se disloque à son tour et l'autorité se dissème au niveau de divisions subalternes. Le phénomène le plus spectaculaire est l'**émancipation des vicomtes** ; représentants du comte dans un comté ou une partie de comté, ils accaparent leur charge qu'ils transmettent à leur descendance et se constituent en dynastie héréditaire, puis s'étendent au détriment des comtés voisins, grignotant de l'intérieur la principauté qui leur a donné naissance ; les « principautés du second âge » sont toutes issues de familles vicomtales. Certaines usurpent le titre comtal (Auvergne), d'autres restent attachées à celui de vicomte (Gascogne). L'exemple le plus illustre est celui de l'Anjou, né au cœur de la principauté capé-

tienne ; émancipés en 956, les vicomtes angevins s'étendent de manière spectaculaire sous le règne de Foulque Nerra (987-1040), tant à l'ouest (comté de Nantes) et à l'est (Vendômois, Gâtinais) qu'au nord (Maine) et au sud (Loudun).

Plus discret, mais plus fréquent et à terme plus décisif est le phénomène qui se déroule à l'intérieur des comtés : la confiscation à leur usage privé par les officiers comtaux des charges publiques exercées au nom du comte. Aux viguiers était confié le contrôle d'une subdivision du comté ; dans les années 950-1000 se multiplient entre Loire et Rhin les châteaux destinés à servir de point d'appui à leur autorité et de relais au pouvoir comtal. Gardiens d'une forteresse publique, placés par le comte à la surveillance d'un territoire, les viguiers-châtelains en viennent à exercer leur charge – le ban – en rejetant le contrôle de l'autorité comtale, et à opprimer ceux qu'ils ont mission de protéger. Privatisation et dispersion du pouvoir qui traduisent un dérèglement des institutions publiques et ouvrent la voie à de véritables usurpations. Jusqu'en 1020 cependant, les châtelains sont des officiers publics désobéissants ; on ne relève aucune construction de château privé. Georges Duby a forgé le terme de *seigneurie banale* pour désigner ces nouvelles cellules de pouvoir où un ancien officier public exerce à des fins privées des charges dont personne ne conteste l'origine publique (ban), même si beaucoup en dénoncent déjà les effets abusifs (exactions, mauvaises coutumes). La situation vers l'an 1000 est très diverse ; la dissémination du pouvoir est directement tributaire de la résistance des princes ; dans certaines principautés homogènes (Normandie, Flandre), le prince reste le maître du ban ; dans d'autres plus hétérogènes (Toulouse, Barcelone), il ne garde le contrôle que de ses propres comtés ; dans d'autres enfin, son autorité est purement nominale, et le pouvoir réel s'éparpille en une multitude de seigneuries (Auvergne, Gascogne).

La privatisation des charges publiques, la volonté de faire fructifier l'exercice du pouvoir traduisent la conscience claire d'un essor lié à l'augmentation de la production agricole, à l'animation des échanges, au renouveau des profits de la guerre. Le même appétit parcourt les relations féodo-vassaliques où l'entrée en vassalité dans la seule perspective d'augmenter ses fiefs accentue la segmentation et l'imbrication des réseaux de fidélité.



NOUVELLE ÉVANGÉLISATION ET CRISE DE L'ÉGLISE

1 REPRISE DE L'EXPANSION CHRÉTIENNE

Les dernières décennies du x^e siècle sont marquées par une reprise de l'évangélisation qui accompagne désormais l'expansion saxonne. De nouveaux peuples sont intégrés à l'Église occidentale, parfois au terme d'une vive concurrence avec les missionnaires grecs.

La christianisation des pays scandinaves progresse rapidement après 950. Le Danemark est pénétré depuis la métropole de Hambourg ; le roi Harald à la dent bleue se convertit vers 960. En Norvège, le roi Olaf Tryggvason († 1000) se convertit et appelle des missionnaires normands. Son fils saint Olaf achève la conversion de son peuple, mais meurt assassiné en 1030.

Dans les pays slaves, les Tchèques de Bohême sont convertis sous l'égide de leur roi saint Venceslas (915-929) ; l'évangélisation s'achève sous son successeur Boleslas et en 976 est érigé un premier diocèse à Prague.

Dans la région de la Vistule, le prince des Polanes Mieszko Ier se convertit en 966 ; le titre de roi de *Pologne* est reconnu en 1025 à son fils Boleslas le Vaillant. Un premier évêché est fondé à Poznan en 968, une métropole érigée en 1000 à Gniezno.

En Hongrie, le Prince Vajk reçoit le baptême en 996 et prend le nom d'Étienne. Couronné roi en 1001, il fonde une métropole à Esztergom.

Alors que la Bohême est intégrée à l'Empire, la Pologne et la Hongrie constituent des royaumes indépendants. La formation d'églises nationales contribue à renforcer le pouvoir des jeunes royaumes ; elle est aussi un moyen de résister à la germanisation et reçoit l'appui de la Papauté (la Pologne est un royaume vassal de Saint Pierre).

En Espagne, la mort d'Alphonse III (910) inaugure une nouvelle période dans la vie des chrétiens septentrionaux. Ordoño II (914-924) transfère sa capitale à Léon, mais les querelles dynastiques et la brièveté des règnes affaiblissent la monarchie au moment où Al-Andalus se réorganise avec la création du califat par Abd al-Rahman III en 929. L'hégémonie asturienne est concurrencée par l'émergence de nouvelles principautés. Sanche Garcès, premier roi de Pampelune, annexe en 921-922 le comté d'Aragon qui avait réussi à échapper à la tutelle franque ; une habile politique d'alliance avec les Musulmans permet à la future Navarre (le nom apparaît au XI^e siècle) d'échapper à son isolement pyrénéen. Les comtes implantés aux marches du royaume astur-léonais pour encadrer le repeuplement s'émancipent. À l'est, le comte de Lara, Fernan Gonzalez s'intitule en 932 *comes totius Castellae* ; son petit-fils Sanche Garcia (994-1017) gouverne la Castille en pleine indépendance. À l'ouest, les comtes de Galice tentent d'asseoir leur pouvoir à la faveur des difficultés de la dynastie royale et du prestige croissant du pèlerinage de Compostelle, que les étrangers fréquentent à partir de 950.

Les deux dernières décennies du X^e siècle sont marquées par une agressivité nouvelle des armées califales ; les campagnes meurtrières d'Al-Mansur désorganisent les principautés chrétiennes (Barcelone 985, Coimbra 987, Zamora et Léon 988, Compostelle 997, Pampelune 998), et les princes vaincus doivent payer tribut à Cordoue. La mort d'Albd al-Malik (1008) desserre l'étreinte ; la *Reconquista* peut débuter.

En Angleterre, les successeurs d'Alfred le Grand tentent de profiter de l'isolement des colonies danoises pour s'imposer au Danelaw. Mais, à partir de 982, les Danois reprennent leurs raids en mer du Nord ; leur roi Sven à la Barbe Fourchue conquiert en 1013 tout le royaume anglo-saxon, prenant la tête d'un empire maritime, réunissant l'Angleterre au Danemark.

2 L'ÉGLISE AUX MAINS DES LAÏCS

L'affaiblissement de la royauté, son protecteur naturel, explique la crise majeure dont souffre l'Église, « tombée aux mains des laïcs ». Le patrimoine ecclésias-

tique s'offre sans défense à la convoitise des grands. Les princes territoriaux cumulent les charges *d'abbé laïc*, accaparent les revenus de la *mense* et s'installent avec famille et proches dans leur abbaye, laissant un simple prieur à la tête d'une communauté exsangue. Ils s'emparent des élections épiscopales et placent à la tête des diocèses des membres de leur famille, un fils ou un frère. Le comte Herbert de Vermandois donne en 925 l'archevêché de Reims à son fils Hugues, âgé de 5 ans. Le duc de Gascogne n'hésite pas en 977 à arracher plusieurs diocèses à la métropole d'Auch pour créer un évêché des Gascons, confié à son frère Gombaud. Certains évêques devenus comtes persistent à exercer les deux charges. Le droit d'avouerie se mue en moyen d'oppression et de ponction permanente. Le *patronat* revendiqué au nom des droits de la famille du fondateur permet au châtelain d'imposer ses familiers à la tête des paroisses. Ces pratiques entretiennent une osmose permanente entre société cléricale et aristocratie. L'enracinement des lignages leur dicte une véritable stratégie ecclésiastique : investissement des chapitres cathédraux, refuge des cadets dans les *collégiales* et abbayes, repli temporaire des filles dans les monastères, réquisitions et droit de gîte aux dépens des fondations familiales.

Les charges ecclésiastiques sont mises dans le commerce ; la pratique généralisée de la *simonie* interrompt l'effusion de la grâce divine ; dans l'Empire, l'investiture épiscopale par la crosse et l'anneau suggère que l'empereur dispense lui-même à l'élu sa charge pastorale et sacramentelle.

La vocation religieuse est rarement à l'origine des choix ; l'archevêque de Reims Manassès ne trouverait que des avantages à sa fonction s'il ne lui fallait dire la messe ! À tous les niveaux de la hiérarchie, la discipline cesse d'être observée ; non-résidence et *nicolaïsme* sont pratique courante ; les exigences de la règle bénédictine, quand elles ne les vident pas, conduisent de nombreuses abbayes à se transformer en collégiales de chanoines.

Sans doute ne faut-il pas généraliser ; certaines églises (Lorraine) constituent des foyers de résistance d'où émanent de périodiques élans réformateurs. Sans doute surtout ne faut-il pas privilégier l'aspect moral de la crise, trop spectaculaire pour être général.

Mais toute réforme exigeait une tête et passait par l'émancipation de l'Église à l'égard des pouvoirs séculiers. Or, l'initiative ne pouvait venir de Rome, car la Papauté n'avait pas pour habitude de prendre en charge les problèmes disciplinaires de l'Église et surtout parce qu'elle était elle-même intégrée au système ; après avoir été soumise aux caprices et aux querelles de l'aristocratie romaine, à l'époque en particulier du sénateur Théophylacte et de sa fille Marozie, qui domine le Latran jusqu'en 932, sous le pontificat de son fils Jean XI, la Papauté avait retrouvé sa dignité sous le principat d'Albéric, « glorieux prince et sénateur de tous les Romains » (932-954), puis dans le cadre de l'Église impériale ; mais le pape, choisi par l'empereur, était comme les autres évêques d'Empire, un des éléments de la *Reichskirche*.

C'est dans les milieux monastiques, que leur vocation appelle à fuir le monde, qu'apparaissent les premiers élans réformateurs. Encore requièrent-ils l'appui des pouvoirs séculiers. La rencontre de l'abbé Bernon et de Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, aboutit en 910 à la fondation de Cluny, dont la réussite repose sur la volonté doublement affirmée d'échapper à toute emprise séculière : immunité absolue vis-à-vis de toute autorité laïque, et donation à Saint Pierre. La réforme de l'abbaye lorraine de Gorze en 934 se fait à l'initiative du roi de Germanie.

Hugues Capet : la puissance de Hugues Capet repose en partie sur les multiples charges d'abbé laïc qu'il rassemble sur sa personne. C'est de sa charge d'abbé de Saint-Martin de Tours qu'il tire son surnom de Capet (de *capa*, le demi-manteau de saint Martin, conservé à l'abbaye).

Mense abbatiale : part des revenus de l'abbaye réservée à l'entretien de l'abbé. L'abbé laïc perçoit les revenus, mais doit déléguer la direction de la communauté au prieur.

Patronat : droit d'un seigneur laïc sur une église qui a été fondée et dotée par ses ancêtres ; il l'autorise à présenter un candidat à l'exercice de la charge pastorale (*cura animarum*).

Collégiale : église non cathédrale desservie par un collège de clercs ou chanoines.

Simonie : commerce des choses sacrées, en particulier des sacrements. De Simon le Magicien, qui voulait acheter à Saint Pierre le pouvoir de faire des miracles.

Nicolaïsme : mariage ou concubinage public des clercs.

Sacrement : « signe visible de la grâce invisible » (saint Augustin). Signe visible et liturgique de la communication entre Dieu et les fidèles.

Exemption : privilège par lequel le pape soustrait une abbaye à l'ordinaire (évêque diocésain).

Avant la fin du siècle apparaît l'idée qu'à l'immunité séculière doit s'ajouter l'émancipation vis-à-vis de l'ordinaire ecclésiastique, que peut seul garantir l'évêque de Rome, successeur et représentant de Saint Pierre. Plus qu'un privilège, l'*exemption* est une nécessité.

Première victime de la violence et de l'effondrement de l'ordre royal, l'Église est aussi la première à imaginer un remède ou un substitut. Elle ne peut faire appel aux princes dont le pouvoir n'est pas reconnu par Dieu à l'image de la royauté sacrée. Sous l'influence des foyers de réforme monastique influencés par Cluny, l'épiscopat élabore une législation canonique destinée à limiter la violence et à assurer la protection des personnes et des biens dont il a la charge. Le mouvement de la *Paix de Dieu* naît en Aquitaine, région la plus affectée par le désordre, où les principautés sont atteintes de dégénérescence précoce. Une série de conciles (Le Puy 989, Charroux 990, Limoges 999) trace une limite entre la violence légitime, dont l'exercice est librement abandonné à l'aristocratie guerrière, et la violence illégitime, qui prend pour victimes les gens « désarmés » et les « pauvres » ; dans des assemblées de paix empreintes d'une forte tension eschatologique, les évêques s'efforcent d'engager les grands à respecter leurs décisions, dont la transgression est possible de *sanctions spirituelles*.

Sanctions spirituelles : excommunication ou exclusion de la communion des fidèles. Souvent associée à l'anathème, sentence rejetant celui qu'elle frappe de la communauté chrétienne.

La Catalogne (chrétienne) et la Sicile (musulmane) sont les deux régions de l'Occident où Chrétiens et Musulmans entretiennent des relations non conflictuelles (échanges commerciaux et culturels).

À la veille de l'an mille, l'Europe occidentale offre une image fortement contrastée ; le nouvel élan d'évangélisation incorpore à la Chrétienté de nouveaux peuples et engendre de nouveaux royaumes, mais la mort d'Otton III sanctionne l'échec du rêve d'Empire universel et le triomphe des monarchies « nationales ». L'affaiblissement des principautés semble préfigurer une extrême dispersion du pouvoir, mais le renouveau dynastique après un siècle de royaute élective marque (dès 936 en Germanie) ou prépare (en 987 en France avec l'association au pouvoir de Robert le Pieux) le retour du roi. L'Église séculière immergée dans le siècle semble abandonner aux moines le rôle d'intercesseurs, mais les conciles de paix aquitains montrent sa volonté inentamée d'instaurer l'ordre de Dieu. La société semble repliée sur elle-même à l'ombre des premiers châteaux ; mais elle descend des refuges montagnards à la conquête du plat-pays et s'égrène sur les routes de pèlerinage ; en Catalogne et Sicile, l'Occident chrétien découvre ses voisins. Les fidèles, terrorisés dans l'attente du Millénium ou tendus dans l'espérance de la Parousie, jalonnent, derrière prophètes ou hérétiques, un itinéraire personnel vers le salut. Un monde obsédé par la satisfaction toujours incertaine de ses besoins alimentaires engrange soudain des surplus et organise de périodiques foyers d'échange.

DOCUMENT COMMENTÉ

L'avènement d'Otton I^{er} (936)

Henri, le père de la patrie, le plus grand et le meilleur des rois étant mort, l'ensemble du peuple des Francs et des Saxons élut pour lui succéder son fils Otton déjà désigné depuis quelque temps comme roi par son père. Ils décidèrent que le lieu de cette élection générale serait le palais d'Aix la Chapelle. Cette localité est proche de Juliers qui porte le nom de son fondateur, Jules César. Lorsque les ducs, les princes et les autres chefs de l'armée se furent rassemblés dans la cour attenante à la basilique de Charlemagne, ils placèrent leur nouveau souverain sur un trône qui y avait été dressé : lui donnant leur main, lui promettant la fidélité et l'assurant de leur aide contre tous ses ennemis, ils le firent roi selon leur coutume. Tandis que les ducs et les autres grands accomplissaient ce geste, le pontife supérieur du royaume (Hildebert, archevêque de Mayence) entouré du clergé et du peuple attendait à l'intérieur de l'église l'entrée du nouveau roi. À son arrivée, il se porta à sa rencontre et toucha la main droite d'Otton de sa main gauche ; lui-même tenant dans sa droite la crosse, revêtu de l'aube de lin, de l'étole et de la chasuble, s'avança avec le roi jusqu'au milieu du sanctuaire et se tourna vers le peuple qui se tenait de tous côtés : il y avait en effet dans cette église ronde des galeries de circulation et des tribunes dans le haut ; le roi pouvait être ainsi vu de tout le monde. « Voici, dit-il, que je vous amène Otton choisi par Dieu, désigné autrefois par le seigneur Henri et que tous les princes viennent de créer roi. Si cette élection vous plaît, témoignez-le en levant la main droite vers le ciel ». Tous levèrent la droite et poussant de grandes clamures souhaitèrent prospérité au nouveau chef. Ensuite, le pontife s'avança avec le roi, vêtu d'une tunique étroite selon la mode franque, jusqu'à l'autel où étaient déposés les insignes de la royauté : le glaive avec le baudrier, le manteau, les bracelets, le bâton avec le sceptre, la couronne...

Ce dernier s'étant donc approché de l'autel y prit le glaive et le baudrier puis se tourna vers le roi et lui dit : « Reçois ce glaive par la vertu duquel tu repousseras tous les adversaires du Christ, les barbares et les mauvais chrétiens, au nom de l'autorité divine qui t'a conféré le pouvoir sur tout l'Empire des Francs, pour l'établissement d'une paix très sûre entre les chrétiens ». En lui donnant les bracelets et en le revêtant du manteau : « Ces plis, dit-il, qui tombent jusqu'à terre doivent te rappeler le zèle dont tu dois brûler pour la foi et pour la conservation de la paix, en tout temps et jusqu'à la fin de ta vie ». Prenant ensuite le sceptre et le bâton, il dit encore : « Ce sont là les signes de l'obligation où tu te trouves de corriger tes sujets avec une paternelle bonté et de tendre une main miséricordieuse d'abord aux ministres de Dieu, puis aux veuves et aux orphelins ; que l'huile de la compassion ne fasse jamais défaut à ta tête, afin que tu sois couronné dans le présent et dans l'avenir d'une récompense éternelle ». Oint aussitôt de l'huile sainte et couronné d'un diadème d'or par les évêques Hildebert et Wicfrid (de Cologne), le roi, après son sacre fut conduit par ces deux évêques au trône (de Charlemagne) auquel on accédait par des escaliers tournants et qui était placé entre deux colonnes d'une merveilleuse beauté ; de ce trône le roi pouvait voir toute l'assistance et en être vu.

L'action de grâces ayant été dite et la messe solennellement célébrée, le roi se rendit au palais et s'assit avec les évêques et tout le peuple à une table royalement couverte. Les ducs le servirent : celui de Lorraine Giselbert dont le ressort territorial comprenait cette localité avait la surintendance de toutes choses ; Eberhard de Franconie était chargé de la table ; Hermann de Souabe commandait aux échansons ; Arnulf de Bavière à la cavalerie et remplissait le service de maréchal.

WIDUKIND DE CORVEY, *Histoire des Saxons*, livre 2, 1-2, M.G.H., Scriptores in usum scolarum, 5^e éd., 1935, trad. FOLZ, R., *La Nissance du Saint Empire*, Paris 1967, Le Mémorial des siècles, Albin Michel, pp. 209-211.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES : LES OBJECTIFS DU TEXTE

Évidents dès le premier abord :

- description des rites de l'avènement royal ; ce qui fait le roi (désignation, élection, couronnement, sacre).

Appareils dans un second temps :

- l'exaltation de l'autorité royale ;
- l'assimilation de la royauté saxonne à la royauté franque.

1 - PRÉSENTATION DU DOCUMENT

Les *Rerum Gestarum Saxoniarum libri tres* sont édités dans les *M.G.H.*. Des traductions partielles en français sont proposées dans divers ouvrages, en particulier R. Folz, *La naissance du Saint Empire*, op. cit..

L'auteur

■ Widukind (v.925-v.980) fut toute sa vie moine à l'abbaye de Corvey, fondée en 822 sur la Weser (*Corbeia nova*, Nouvelle Corbie) ; il y écrivit son histoire des Saxons, dédiée à Mathilde, abbesse de Quedlinburg, fille d'Otton I^{er}. Les tomes 2 et 3 sont consacrés au seul règne d'Otton le Grand (936-946, 946-973).

La nature et la qualité de l'œuvre

■ L'histoire des Saxons s'intègre dans la tradition des histoires nationales ; Widukind est un patriote qui célèbre l'histoire de son peuple ; écrivant au moment où les Saxons ont pris la tête de la Germanie et restauré l'Empire, il fait d'eux les héritiers des Francs, leurs successeurs dans l'œuvre d'évangélisation et de direction du peuple chrétien.

■ Son information manifeste déséquilibres et lacunes ; il est prolix sur l'expansion chrétienne en pays slave, mais ignore le couronnement impérial d'Otton I^{er}, ce qui ne l'empêche pas de lui attribuer le titre impérial... avant 962 !

■ Widukind est notre seule source pour l'histoire des deux premiers rois saxons.

2 - ANALYSE

■ Widukind décrit avec beaucoup de précision l'avènement d'Otton I^{er} ; après la mort de son père Henri, qui l'avait désigné comme successeur, Otton fut élu à Aix-la-Chapelle par le peuple des Francs et des Saxons ; le pontife lui remit alors les insignes de la royauté ; il fut ensuite oint de l'huile sainte et couronné d'un diadème d'or, puis installé sur le trône. Après quoi, il se rendit au palais et fut servi à table par les ducs.

3 - MISE EN PLACE DU DOCUMENT

Quelques éléments du texte appellent des éclaircissements :

- l'histoire de la Germanie au début du X^e siècle ;
- la puissance de la dynastie saxonne ;
- la situation des duchés nationaux.

1 ~ La Germanie au début du X^e siècle

■ La dynastie carolingienne s'éteint avec le règne de Louis l'Enfant (899-911), fils d'Arnulf. Frappé de plein fouet par les invasions hongroises, le pays se disloque, chaque groupe ethnique prenant en charge sa propre défense sous la direction d'un duc national.

■ En 911, les ducs renoncent à faire appel au Carolingien de Francie occidentale et élisent l'un d'entre eux, Conrad de Franconie ; 911 est considéré comme la date de naissance du royaume de Germanie. Mais Conrad manque de moyens ; il s'épuise à lutter contre les autres ducs, cependant que le danger hongrois se précise. À la veille de sa mort, il recommande aux électeurs de choisir comme roi le duc de Saxe, Henri.

2 ~ La puissance saxonne

■ Élu en 919, Henri I^{er} réussit à sauver l'unité du pays en donnant à la monarchie une forme féodale très lâche ; mais il consolide son pouvoir dans son propre duché de Saxe pour en faire la base d'une restauration de l'autorité centrale ; il réussit à conquérir la Lorraine (925) dont il fait un 5^e duché, et remporte une série de victoires sur Wendes, Bohémiens et Hongrois.

■ Peu avant sa mort, il désigne son fils Otton comme son successeur et l'associe à son pouvoir.

3 ~ Les duchés nationaux

■ On appelle duchés nationaux les cinq principautés territoriales (Saxe, Bavière, Franconie, Souabe, Lorraine) subdivisant le royaume de Germanie. Fondées sur de vivants particularismes culturels, elles ressuscitent d'anciennes réalités ethniques, mais sont souvent dirigées par les descendants de fonctionnaires francs.

4 - EXPLICATION

Le texte est un récit décrivant les étapes d'un cérémonial ; l'explication s'y adapte facilement ; il importe cependant de dégager la signification des divers moments, donc d'opérer quelques regroupements :

- l'élection royale ;
- le couronnement et l'onction ;
- la soumission des ducs ;
- l'imitation des Francs.

a/ L'élection royale

Les ducs ne veulent pas renoncer à un pouvoir de désignation exercé depuis 911 ; en fait, ils se contentent d'approuver le choix d'Otton par son père. Le texte permet de distinguer plusieurs temps significatifs dans l'avènement du roi.

1 ~ La désignation par son père

■ Quelques mois avant sa mort (juillet 936), Henri I^{er}, dans une assemblée tenue à Erfurt, a désigné comme successeur son fils aîné Otton. Il avait un autre fils ; l'idée d'un partage ne semble pas l'avoir effleuré. La conception franque du royaume patrimonial s'efface devant celle d'un État national (« père de la patrie »).

2 ~ L'élection

■ Le 7 août 936, à Aix-la-Chapelle, devant la chapelle palatine, les ducs et princes installent Otton sur un trône, donc au-dessus d'eux (cf. le pavois des Francs) puis lui prêtent serment de fidélité et hommage (« lui donnant la main ») sous une forme contraignante et exclusive (« aide contre tous ses ennemis »), préfigurant l'hommage-lige.

3 ~ L'assentiment du peuple

■ Otton est ensuite reçu dans l'église par Hildebert, archevêque de Mayence. Le prélat présente au clergé et peuple assemblés Otton « choisi par Dieu, désigné autrefois par le seigneur Henri et que tous les princes viennent de créer roi ». Tout le public réparti dans les galeries de circulation et les tribunes acclame le souverain.

■ Sens de cette cérémonie ? cette acclamation n'est pas spontanée ; associant le clergé et le peuple, elle constitue une seconde élection par les dignitaires ecclésiastiques ; l'unanimité affirmée (« tous levèrent la droite »), outre qu'elle éveille des réminiscences romaines, a une signification évidente ; elle prouve que le choix est ratifié par Dieu lui-même.

► Ensuite seulement débute la partie proprement ecclésiastique d'un rituel qui constitue un véritable spectacle politique.

b/ L'investiture royale et le sacre

Le déroulement de la cérémonie est désormais conduit par l'archevêque de Mayence Hildebert, « pontife supérieur du royaume » ; il comprend plusieurs temps :

1 ~ Remise des insignes de la royauté

■ L'archevêque conduit le roi jusqu'à l'autel où sont déposés les insignes de la royauté :

- le glaive avec son baudrier ;
- le manteau ;
- les bracelets ;
- le bâton avec le sceptre ;
- la couronne.

■ Il lui remet les quatre premiers en développant longuement la valeur symbolique qui leur est attachée ; en employant des formules qui n'appartiennent à aucun rituel du sacre, le prélat rappelle au roi les pouvoirs que ces insignes confèrent, mais aussi les devoirs qu'ils imposent. En effet, en Germanie, le roi n'a pris aucun engagement antérieur, comme dans le royaume occidental ; la remise solennelle des insignes équivaut à un énoncé des devoirs du roi : repousser les adversaires du Christ (épée), zèle pour la foi (bracelets), miséricorde envers les clercs (sceptre et bâton). La mission confiée au roi est fondamentalement la défense de l'Église et l'expansion du christianisme.

2 ~ Sacre et couronnement

■ Immédiatement après la remise du sceptre, Otton est oint, puis couronné d'un diadème d'or par deux prélats (l'archevêque Hildebert et son collègue Wifrid de Cologne).

■ Il est difficile de savoir si le déroulement réel de la cérémonie est bien celui qui est décrit ; il est curieux que la remise des insignes ait précédé l'onction, puisque c'est elle qui confère au roi les missions dont les insignes perpétuent la mémoire. Il est possible que le spectacle mis en scène ait été un peu improvisé ; on sait que le royaume de Germanie ne possédera de rituel propre qu'après 950. En revanche, l'onction sur la tête est conforme à l'usage franc qui fait du roi le seul laïc à être oint sur la tête. Quant à la couronne, elle n'est qu'un simple diadème, couronne ouverte, qui n'a rien à voir avec ce que sera la couronne impériale de 962.

3 ~ Intronisation et action de grâces

■ Après son couronnement, le roi est conduit par les deux prélats sur le trône de Charlemagne, situé au-dessus de la tribune de la basilique, d'où le souverain peut « voir toute l'assistance et en être vu ». Cette seconde intronisation, cléricale et ecclésiale, fait pendant à la première, laïque et extérieure. Dualité destinée à équilibrer élection et sacre. En 936, les rites d'accès à la royauté ne sont pas encore totalement confisqués par l'Église.

c/ La soumission des ducs

■ Après l'action de grâces et la messe, le roi regagne le palais pour un repas somptueux. « Les ducs le servirent ». En faisant accomplir aux quatre ducs les fonctions des grands officiers de la cour (sénéchal, échanson, écuyer tranchant), Otton veut rendre visible leur situation nouvelle à l'égard du roi, ou du moins celle où il compte les réduire. Tout le programme ottonien apparaît à travers la succession des rites : assimilation des ducs à des agents du pouvoir royal, promotion de l'Église comme dispensatrice de la royauté.

d/ L'imitation des Francs

Tout au long de la cérémonie décrite par Widukind, apparaît la volonté de se rattacher à la tradition carolingienne, dont les rois saxons s'estiment les continuateurs.

■ Les références aux Francs sont omniprésentes :

- couronnement à Aix-la-Chapelle ;
- « surintendance » du duc de Lorraine au cours du banquet (il « tient » la capitale « historique » d'Aix...).

■ Mais une tradition carolingienne déjà (ou encore) très impériale :

- curieuse précision géographique que celle consistant à situer Aix près de Juliers « qui porte le nom de son fondateur Jules César ». L'étymologie est destinée à donner à la cérémonie une coloration très « romaine », donc impériale. Pour Widukind, Otton est empereur dès son avènement ; il parle d'empire pour désigner le royaume d'Henri I^{er} et ignore le couronnement de 962. En assumant l'héritage franc, les rois saxons sont comme Charlemagne en 800 « rois de plusieurs nations », donc empereurs virtuels.

■ C'est le prolongement de l'action franque qui est assigné à la nouvelle dynastie (« pouvoir sur l'Empire des Francs »), en particulier la charge du « maintien de la paix ». Widukind commence son récit en affirmant qu'Otton a été élu par « l'ensemble du peuple des Francs et des Saxons », ignorant les autres nations, comme si les premiers avaient transmis le relais aux seconds.

5 - INTÉRÊT DU TEXTE

■ Moins intéressant par ses données concrètes (simple récit) que comme illustration de la pensée politique du nouveau souverain, une préfiguration du programme ottonien. Par le déroulement du cérémonial, Otton manifeste l'intention de renouer avec la tradition de Charlemagne, mais la cérémonie traduit un certain équilibre entre le pouvoir ecclésiastique et la puissance séculière, héritage de l'histoire récente de la Germanie.

DOCUMENT COMMENTÉ

L'élection de Hugues Capet (987)

Entre temps, les grands de la Gaule qui avaient prêté serment se réunirent à Senlis, à la date fixée. Ils siégerent en cour plénière, et avec l'autorisation du duc, l'archevêque prononça le discours suivant :

« Puisque Louis, de divine mémoire, a quitté cette Terre sans laisser d'enfants, il a fallu choisir, après mûre délibération, quelqu'un qui pût le remplacer sur le trône pour que l'État abandonné sans pilote ne vînt à sombrer. Nous avons dernièrement jugé utile d'ajourner cette décision pour permettre à chacun de venir exposer à l'assemblée l'idée personnelle que Dieu lui aurait inspirée. En réunissant ces avis individuels on pourrait, pensions-nous, extraire de l'ensemble des opinions de la multitude un résumé du sentiment général. »

Nous voici donc maintenant rassemblés. Évitons, à force de sagesse et de loyauté, que la haine n'étoffe la raison et que la passion n'affaiblisse la vérité. Nous n'ignorons pas que Charles a ses partisans qui prétendent qu'il a droit au trône, parce que ses parents le lui ont transmis. Mais, si on aborde la question, on verra que le trône ne s'acquiert pas par droit héréditaire et qu'on ne doit y élire que celui qui se distingue non seulement par la noblesse de son corps, mais encore par la sagesse de l'esprit, que celui qui a l'honneur pour bouclier et la générosité pour rempart.

Nous voyons dans l'histoire que des empereurs de race illustre qui ont été déposés à cause de leur lâcheté, ont eu des successeurs de condition tantôt égale, tantôt inférieure. Mais quelle dignité peut-on conférer à Charles que l'honneur ne guide pas, que l'indolence engourdit et qui enfin s'est abaissé et dégradé au point de servir sans rougir sous les ordres d'un prince étranger et de se mésallier à une femme appartenant à la classe des vassaux ? Comment le grand duc pourrait-il souffrir qu'une femme prise parmi ses vassaux devienne reine et exerce sur lui sa domination ? Comment accepterait-il d'être subordonné à une personne de qui les égaux et même les supérieurs s'agenouillent devant lui et placent les mains sous ses pieds ?

Examinez la situation attentivement et vous verrez que la déchéance de Charles résulte plus de sa faute que de celle des autres. Souhaitez-vous le bonheur ou la ruine de l'État ? Si vous voulez son malheur, élévez Charles sur le trône ; si vous voulez sa prospérité, donnez la couronne à l'éminent duc Hugues. Qu'aucun de vous ne se laisse aveugler par son affection pour Charles ni détourner du souci de l'intérêt public par son inimitié pour le duc. Car, si vous blâmez le bon, comment n'approuverez-vous pas le méchant ? Si vous approuvez le méchant, comment ne mépriserez-vous pas le bon ? Est-ce que la Divinité elle-même ne condamne pas ceux qui agissent ainsi ? Malheur à vous, dit-elle, vous qui prétendez que le mal est le bien et que le bien est le mal, et qui faites de la lumière les ténèbres et des ténèbres la lumière. »

Choisissez donc le duc, qui se recommande par ses actions, sa noblesse et sa puissance militaire ; vous trouverez en lui un défenseur non seulement pour l'État, mais encore pour vos intérêts privés. Grâce à son dévouement, vous aurez en lui un père. Qui a jamais eu recours à lui sans obtenir son patronage ? Quel est l'homme, qui, arraché à la protection des siens, ne leur a pas été rendu par ses soins ? »

Cet avis fut adopté et unanimement approuvé ; le duc fut élevé sur le trône du consentement de tous et couronné à Noyon par l'archevêque et les autres évêques, proclamé roi des Francs, des Bretons, des Normands, des Aquitains, des Goths, des Espagnols et des Gascons, le jour des kalendes de juin. Entouré des grands du royaume, il fit des décrets et établit des lois selon la coutume royale.

RICHER, *Histoire de France* (888-995), éd. et trad. Latouche R., Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge, t. 2, Paris 1964, pp.159-163.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES : LES OBJECTIFS DU TEXTE

Évidents dès le premier abord :

- l'avènement de la dynastie capétienne ;
- le mode de transmission du pouvoir royal.

Apparents dans un second temps :

- la justification d'un « coup d'État » ;
- le pouvoir des « Grands » au X^e siècle.

1 - PRÉSENTATION DU DOCUMENT

Extrait de l'*Histoire de France* (*Historia Francorum*), de Richer, texte aisément accessible dans une édition récente accompagnée de traduction.

La nature de la source

■ **Une histoire.** Au cours des premiers siècles du Moyen Âge, on distingue la chronique, récit purement chronologique fondé sur la succession des temps et remontant aux origines de la Crédit – et l'histoire, œuvre plus savante et élaborée, portant sur un objet particulier (nation, époque). Guenée, B., *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Aubier, 1980, rééd. 1991.

L'auteur et son œuvre

■ Richer (v. 940-après 998), moine de l'abbaye Saint-Rémi de Reims depuis 969, disciple de Gerbert dont il nous décrit l'enseignement, entrepris à la demande de son maître d'écrire l'histoire de son temps. Son œuvre, comprenant quatre livres d'histoire (*historiarum libri quatuor*) embrassant la période 888-995, devient originale après 966, où il rapporte les événements dont il fut le témoin.

■ Richer est un imitateur docile des historiens romains, Salluste en particulier ; il se montre peu soucieux de chronologie, plus attentif à diagnostiquer les symptômes des maladies royales. Beaucoup d'historiens minimisent la valeur de son témoignage. Si les sentiments qu'il prête aux personnages, les discours qu'il leur attribue suscitent la méfiance, il reste une source de premier ordre, pratiquement la seule pour le règne de Hugues Capet. Sa situation en fait un observateur de premier choix des troubles agitant la province de Reims.

2 - ANALYSE

L'essentiel du texte est occupé par le discours de l'archevêque Adalbéron, dont l'argumentation développe trois points :

- le trône ne s'obtient pas par droit héréditaire, mais par l'élection du meilleur ;
 - le meilleur est le duc Hugues, alors que Charles a déchu ;
 - l'intérêt public mais aussi les intérêts privés exigent le choix de Hugues.
- Le duc Hugues est élu par tous les peuples présents et couronné.

3 - MISE EN PLACE DU DOCUMENT

Quels éléments du texte exigent des éclaircissements préalables ?

- la situation du royaume franc en 987 ;
- la réunion de Senlis et la personnalité d'Adalbéron.

Les colloques consacrés en 1987 au millénaire de l'avènement de Hugues Capet ont nourri d'importantes publications (aux éditions E. Picard). Une biographie récente est due à Yves Sassier (A. Fayard, 1987).

■ **La situation du royaume franc en 987.** Le 21 ou 22 mai, mort du Carolingien Louis V. Âgé de 20 ans, ne laisse aucune descendance. Seul Carolingien survivant est son oncle Charles, depuis 977 duc de Basse-Lorraine qui, contrairement à une tradition pluriséculaire, n'a pas été appelé en 954 à partager le pouvoir de son frère Lothaire.

Les « grands » du royaume, princes territoriaux et fidèles du roi, sont alors réunis à Compiègne pour juger l'un des leurs, l'archevêque de Reims, Adalbéron.

■ Fils d'un comte de Metz, chanoine à Metz, Adalbéron est élu archevêque en 969. Prélat remarquable, il réforme son diocèse. D'origine lorraine, il devient (sous l'influence de Gerbert ?) partisan de l'Empire restauré en 962. En 985, il tente de déjouer la tentative du roi Lothaire pour s'emparer de la Lorraine, enjeu permanent entre France et Germanie. Accusé de trahison, il parvient à se justifier. Mais le nouveau roi Louis V le poursuit de sa vindicte et le traduit le 18 juin 987 devant une assemblée réunie à Compiègne. Après la mort du roi, la présidence de l'assemblée passe à Hugues Capet, duc de France, le plus important personnage du royaume après le roi ; Hugues obtient facilement la disculpation d'Adalbéron qui joue un rôle de premier plan dans la suite des événements.

À son initiative relayant celle du duc, l'assemblée de Compiègne décide de s'ajourner pour se réunir plus tard à Senlis, afin de procéder à la désignation du nouveau roi.

4 - EXPLICATION

■ Le texte est un discours construit selon les règles de la rhétorique classique ; son argumentation fournit l'axe de l'explication, à condition de regrouper les éléments dispersés ou répétitifs.

■ Une question préalable est celle de l'authenticité d'un discours retranscrit au style direct. F. Lot n'y voyait que le « développement oratoire d'un moine lettré ». Mais Richer a pu recueillir des informations circulant dans le clergé rémois ; si les idées développées sont moins celles d'Adalbéron que les siennes, elles sont révélatrices de l'image que les contemporains gardaient de l'épisode :

- hérité ou élection ? le choix du roi ;
- la gloire de Hugues Capet ;
- souci de l'intérêt public et défense des intérêts privés ;
- les mobiles d'Adalbéron et le sens de sa victoire.

a/ Le choix du roi : hérité ou élection ?

1 ~ Le cadre

■ L'assemblée se réunit à Senlis dans les derniers jours de juin ; donc sur le territoire du duc des Francs. C'est avec son autorisation qu'Adalbéron prend la parole.

■ « cour plénière » suggère que l'assemblée est au complet, que sont donc présents tous ceux qui constituent la « cour » du roi, les princes ses vassaux, et les prélats titulaires d'évêchés royaux.

■ Le terme *grands* mérite une explication. Quant au mot *Gaule*, outre son caractère archaïsant, c'est le seul dont l'acception géographique s'étende à l'ensemble du royaume. (*Francia*, France, est beaucoup plus restrictif).

■ Le serment prêté par les grands reste obscur ; ou il sert à identifier la catégorie des grands (ceux qui, en échange de leur principauté tenue du roi, lui ont prêté serment), ou il a une signification immédiate (les grands présents à Compiègne ont-ils juré de ne rien entreprendre au sujet de l'élection royale avant la réunion de Senlis ?).

■ En revanche, Adalbéron a bien préparé la réunion. Quand il prend la parole, il semble moins donner son avis personnel que résumer l'opinion générale (« extraire de l'ensemble des opinions... un résumé du sentiment général »).

2 ~ La naissance, source de légitimité

■ Adalbéron admet que, dans la succession royale, la naissance est une condition primordiale et souvent suffisante ; elle remonte à l'obligation faite aux Francs par Étienne II en 754 de ne jamais choisir un roi hors de la descendance de Pépin ; le problème ne se pose en 987 que parce que Louis est mort « sans laisser d'enfants ».

■ Mais précisément, certains prétendent faire remonter cette légitimité à la génération antérieure ; Charles de Lorraine, oncle du roi défunt, a droit au trône « parce que ses parents le lui ont transmis » ; il est vrai que l'hérité fait de tous les enfants mâles les co-héritiers du roi défunt et que c'est injustement que Charles a été écarté en 954 ; d'après les règles de l'hérité, il est en 987 le roi légitime. Adalbéron doit donc démontrer que l'hérité ne suffit pas.

3 ~ L'élection du meilleur, condition nécessaire

■ « Le trône ne s'acquiert pas par droit héréditaire » : l'affirmation est péremptoire et partiellement contradictoire avec le début du propos. Pour Adalbéron, l'hérité donne un certain avantage, mais le fils du roi défunt ne peut s'en prévaloir s'il ne réunit pas les qualités nécessaires à l'exercice de la royauté : noblesse, sagesse, honneur et générosité... et c'est la reconnaissance de ces qualités qui fonde le choix du roi.

■ Homme d'Église, Adalbéron privilégie un mode de recrutement, l'élection, qui est celui de l'épiscopat. Partisan de l'Empire, il fait de l'acclamation le signe de la reconnaissance divine. Seule l'élection permet à Dieu de guider vers le choix du meilleur.

■ L'histoire fournit une claire illustration du propos. L'hérité ne désigne pas toujours le meilleur, puisque des « empereurs de race illustre » ont été déposés « à cause de leur lâcheté ». Adalbéron pense-t-il à Louis le Pieux déposé par ses fils ? à Charles le Gros déposé en 887 ? assimile-t-il empereur à Carolingien et pense-t-il à des précédents dans le royaume de France (emprisonnement de Charles le Simple) ?

■ Il sait toutefois que ces arguments juridiques et historiques ne peuvent emporter l'adhésion ; ils se heurtent au très fort sentiment de légitimisme carolingien qui a ramené au pouvoir, en 898 et en 936, les descendants de Charlemagne. Il lui faut donc trouver des arguments plus concrets et irréfutables.

b/ La gloire de Hugues Capet

Adalbéron passe en revue les mérites des deux candidats possibles, de manière à en exalter un aux dépens de l'autre.

1 ~ L'indignité de Charles

■ Adalbéron s'ingénie à démontrer que les droits acquis par l'hérité et qui confèrent une certaine prééminence, Charles les abolit lui-même par son comportement ; sa « déchéance » résulte de sa « faute ».

- *pas d'honneur, indolence* : Charles est en Lorraine et ne s'intéresse pas au royaume auquel il prétend ;
- *servi sous les ordres d'un prince étranger* : duc de Basse-Lorraine, il est depuis 977 vassal de l'empereur ;
- *s'est mésallié* en épousant Adélaïde, fille d'un arrière-vassal du duc de France, Herbert de Troyes.

2 ~ La grandeur du duc

■ L'allusion à la mésalliance de Charles est un moyen de rappeler que le duc Hugues est déjà le premier personnage d'un royaume, où il n'est personne qui ne soit son inférieur.

■ Ayant retrouvé en 960 le titre de duc des Francs, il est maître de la principauté de France, dont le territoire compris entre Orléans, Paris et Senlis constitue le centre de gravité ; seigneur féodal des seigneurs de la région, il possède une dizaine de comtés (Paris, Senlis, Dreux, Orléans...) et l'abbatiale de plusieurs abbayes (dont Saint-Martin de Tours, d'où il tire le surnom de Capet). Marié à Adélaïde, fille du duc d'Aquitaine, il est uni par des liens familiaux aux autres princes du royaume. Vis-à-vis des derniers rois carolingiens, son attitude varie du soutien à l'affrontement ; en 983, il s'oppose aux tentatives de Lothaire sur la Lorraine et se rapproche de l'empereur. Il est le véritable maître du royaume, ce que Gerbert reconnaît en 985 : « Le roi de fait, c'est Hugues » ; jusqu'en 987, il se préoccupe de développer sa principauté et soutient la réforme clunisienne. Il ne manifeste aucune velléité de s'emparer de la couronne.

► Peut-être perçoit-il la force du légitimisme carolingien ? Aussi Adalbéron va-t-il en son nom développer une troisième série d'arguments.

c/ Le service de l'État et la défense des intérêts particuliers

1 ~ Le bonheur de l'État

■ Dans le royaume éclaté en principautés autonomes, l'idée de l'intérêt public n'a pas disparu ; du moins Adalbéron estime-t-il que les grands réunis à Senlis y restent sensibles ; il affirme avec force que les relations particulières (inimitié envers le duc, affection pour Charles) doivent céder devant l'intérêt commun, et il appuie son appel de l'évocation d'une alternative apocalyptique (*bon... méchant, prospérité... malheur*) et manichéenne (*lumière... ténèbres*) ; le châtiment divin lui-même menace ceux qui emprunteraient la voie du malheur. Il est possible que cette belle envoiée rhétorique et ces réminiscences classicisantes soient à mettre au crédit de Richer, mais il est vraisemblable que les princes et les évêques réunis à Senlis gardaient en l'esprit l'image d'un roi garant de l'ordre et de la justice...

2 ~ La richesse du duc

■ Cet appel à l'intérêt public risque d'être d'autant plus efficace que Hugues est capable de satisfaire les intérêts particuliers. Adalbéron achève son discours sur l'éloge de la puissance et la richesse du duc ; c'est l'image du père, du patron, du protecteur qu'il laisse à son auditoire ; c'est bien en définitive la perspective de fructueuses relations bilatérales qui doit emporter la décision des électeurs.

3 ~ L'élection de Hugues

■ Le discours entraîne une adhésion unanime.
■ Le duc de France est porté sur le trône, vieux rite d'élévation signifiant la reconnaissance d'un pouvoir, puis couronné le 1^{er} juin à Noyon. Le sacre interviendra seulement le 3 juillet à Reims.
■ La mention par Richer de tous les peuples qui élisent le nouveau roi mérite d'être relevée, même si on peut s'interroger sur l'opportunité de certains noms (Espagnols ?) ; elle exprime la réalité d'un royaume déjà féodal, où le roi apparaît comme le fédérateur de principautés ou de nations « autonomes ».

5 - INTÉRÊT DU TEXTE

■ L'apparition d'une théorie de la monarchie élective (même si Adalbéron n'est pas l'auteur d'un discours qui doit beaucoup à la culture classique de Richer).
■ Mais surtout la valeur symbolique – et paradoxale – de la date : l'avènement de la dynastie capétienne. Moins de six mois après son élection, Hugues Capet, en associant au pouvoir et en faisant sacrer son fils aîné Robert, rétablit les conditions d'une nouvelle hérédité.

DOCUMENTS PROPOSÉS

L'enseignement de Gerbert à Reims

Dans quel ordre les livres furent suivis par Gerbert dans son enseignement.

Il élucida la dialectique en parcourant dans l'ordre que voici, les livres suivants : il commença par l'*Ysagoge* ou *Introduction de Porphyre* d'après la traduction de Victorinus le Rhétor et aussi d'après celle de Manlius ; puis il expliqua le traité d'Aristote sur les *Catégories* ou *Prédicats*. Il exposa ensuite de façon précise le contenu du traité « *Peri Hermeneias* », c'est-à-dire « *De l'interprétation* ». Il enseigna enfin à ses auditeurs les *Topiques*, c'est-à-dire les fondements des preuves que Cicéron a traduites du grec en latin et dont le consul Manlius a donné un commentaire en six livres.

Comment Gerbert prépara les élèves à recevoir l'enseignement de la rhétorique.

Il lut aussi et commenta d'une manière pratique les quatre livres sur les différentes topiques, les deux livres sur les syllogismes catégoriques, les trois livres sur les syllogismes hypothétiques, le livre unique qui a pour objet les divisions. Après l'étude de ces ouvrages, il voulait que ses élèves passassent à la science de la rhétorique ; mais il craignait qu'il leur fût impossible de s'élever à l'art oratoire sans la connaissance de modes d'élocution qui ne

RICHER, *Histoire de France*, éd. et trad. Latouche R., t. 2, Paris 1964, pp. 55-59.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- l'enseignement dans une école cathédrale à la fin du X^e siècle : programmes, méthodes... ;
- la redécouverte des « mathématiques » ;
- l'apport de Gerbert à la culture occidentale.

Présenter le document :

- l'auteur et l'œuvre : Richer ;
- Richer, historien et disciple. Un témoignage direct ;
- les sources sur l'éducation au X^e siècle.

Mettre en place le document :

- l'éducation et les écoles au X^e siècle. Les différents types d'écoles (cathédrales, monastiques), les élèves, les buts de l'enseignement ;
- la carrière et la formation de Gerbert jusqu'à son arrivée à Reims. Dater approximativement la période décrite par le texte.

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- le programme des études (la progression décrite par Richer est-elle vraisemblable ?) ;
- les instruments de travail et leur identification (auteurs) ;
- les méthodes et le but de l'enseignement ;
- Gerbert et le quadrivium. Théorie et pratique.

Portrait d'un prince : Guillaume d'Aquitaine (993-1030)

Le duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, ce très glorieux et très puissant Guillaume de qui nous avons déjà parlé, se montrait aimable pour tous, de sage conseil, admirable par sa sagesse, plein d'une libérale générosité, défenseur des pauvres, père des moines, bâsseur de sanctuaires, ami des églises et surtout ami de la sainte Église romaine. Dès sa jeunesse, il avait pris l'habitude de se rendre chaque année à Rome au siège des apôtres ; et les années où il n'allait pas à Rome, il faisait en compensation un voyage de piété à Saint-Jacques de Galice. Partout où il allait, partout où il tenait des assises publiques, il donnait l'impression d'être un roi plutôt qu'un duc, par l'honneur et la gloire illustre dont sa personne était couverte. Non seulement il soumit à son pouvoir toute l'Aquitaine, au point que nul n'osait lever le bras contre lui, mais encore le roi des Francs l'avait en grande amitié. Bien plus le roi d'Espagne Alphonse, le roi Sanche de Navarre et aussi le roi des Danois et des Angles, nommé Kanut, avaient été séduits par lui au point que chaque année ils lui envoyait des ambassades chargées de précieux présents, qu'il renvoyait à son tour avec des cadeaux encore plus précieux. Avec l'empereur Henri, il fut lié d'une si vive amitié que l'un et l'autre s'honorairent tour à tour de présents. Et, entre autres innombrables cadeaux, le duc Guillaume envoya à l'empereur une épée d'or fin, où étaient gravés ces mots : Henri, Empereur, César Auguste. Les pontifes romains, quand il venait à Rome, le recevaient avec autant d'égards que s'il eût été leur auguste souverain, et tout le sénat romain l'acclamait comme son père. Au comte d'Anjou, Foulque, qui était son vassal, il avait accordé en fief le château de Loudun et plusieurs autres places fortes du pays poitevin, ainsi que la ville de Saintes avec certains châteaux. Ce même duc, quand il voyait un clerc briller par son savoir, l'entourait de tous les égards. C'est ainsi que le

moine Renaut, dit Platon, dut à la sagesse qui l'ornait d'être mis par lui comme abbé à la tête du monastère de Saint-Maixent. De même il fit venir de France l'évêque de Chartres Fulbert, remarquable par sa science, lui donna la trésorerie de Saint-Hilaire, et montra publiquement toute la vénération qu'il lui portait. C'est à peine si on le trouvait quelquefois autrement qu'en compagnie d'un de ses évêques. Il donna au monastère Saint-Martial de Limoges une paroisse située en Aunis, que d'ailleurs son père avait précédemment donnée au même monastère, celle d'Ainais, qui est dédiée à la mémoire de Saint-Pierre. Au monastère de Cluny, au monastère Saint-Michel de la Cluse en Italie, et à bien d'autres maisons de Dieu de la Bourgogne et de l'Aquitaine, il fit don de nombreuses terres portant rente situées au bord de la mer, pour augmenter les ressources des serviteurs du Christ. Il comblait d'affection égards les religieux réguliers et leurs abbés, et s'aidait de leurs conseils dans le gouvernement de ses États. C'est ainsi qu'il s'attacha par de riches présents Monseigneur Odilon, abbé de Cluny, en qui il avait reconnu un véritable temple du Saint-Esprit. Il fit passer sous son autorité plusieurs monastères de ses domaines. Ce même duc rebâtit à neuf l'illustre couvent de Maillezais, en pays poitevin, ainsi que la noble abbaye de Bourgueil, située en Anjou sur ses propres domaines, en accord avec sa mère Emma, sœur d'Eudes, comte de Champagne. Il réunit dans ces monastères un grand nombre de religieux réguliers, qui devaient y chanter jour et nuit les louanges de Dieu, et leur donna pour chef un homme plein de ferveur pour le saint état qu'il avait choisi, une colonne inébranlable de la discipline céleste, l'abbé Theudelin. Les seigneurs aquitains qui, à maintes reprises, tentèrent de se révolter contre ce comte, furent tous domptés ou écrasés.

Adémar de CHABANNES, *Chronique*, éd. Chavanon J., Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire, Paris 1897, A. Picard, chap. 41, pp. 163-164, trad. Riché P. et Tate G., *Textes et documents d'histoire du Moyen Âge (V-Xe siècles)*, t. 2, Paris 1974, SEDES, pp. 477-479.

Comprendre le document et ses centres d'intérêt :

- la principauté territoriale au X^e siècle ;
- la « souveraineté » du prince et son statut international ;
- ses qualités ;
- ses rapports avec l'Église ;
- ses relations avec ses vassaux et la situation intérieure du duché.

Présenter le document :

- une chronique. Définition ;
- l'auteur : un regard « domestique ».

Mettre en place le document :

- niveau général : fin X^e-début XI^e. Apogée des principautés, mais premiers symptômes de démembrement ;
- niveau local : l'Aquitaine. Formation du duché. Sa confiscation par les Poitevins. Construction empirique et particularisme aquitain. Premiers signes de désordre. Apparition de la paix de Dieu (989).

Construire le plan à partir des centres d'intérêt suivants (qui ne constituent pas un plan en soi) :

- la gloire du prince, un quasi-roi. Évoquer sa situation concrète (titulature, territoire) et son image extérieure ;
- les vertus du prince, un modèle de noblesse (naissance, culture, amitié, libéralité...) ;
- l'alliance avec l'Église et le soutien à Cluny ;
- les impatiences des seigneurs et les appétits de l'Anjou.

DISSERTATION EXPLIQUÉE

Les principautés méridionales du royaume franc de 888 à l'an mille

ÉLABORATION DU DEVOIR

A - DÉFINIR LE SUJET

Ses termes

Il ne s'agit pas d'établir un inventaire ou une cartographie, mais d'étudier, dans un espace défini, la nouvelle organisation politique du royaume franc au X^e siècle.

LES PRINCIPAUTÉS

Même si un récit, au moins sommaire, des événements ne saurait être esquivé, c'est d'abord une étude des structures politiques – le système princier – qui est demandée. Avant de savoir quelles sont les principautés, se demander ce qu'est une principauté.

LE ROYAUME FRANC

Porter attention à l'espace choisi : celui où le système apparut à la fin du IX^e siècle et s'imposa au point de faire presque « oublier » le roi ; mais nous sommes situés dans le royaume franc, c'est-à-dire que les relations des princes avec le roi sont au cœur du sujet : le roi et le sud du royaume, les relations entre le midi du royaume et le pouvoir royal, tels pourraient être d'autres libellés de la question posée.

Les écueils à éviter

- Le repérage géographique et politique : qu'est-ce que le Midi du royaume franc au X^e siècle ? la Provence en est exclue, mais la Catalogne en fait partie.
- La succession de monographies : après avoir identifié les principautés, consacrer une étude séparée à chacune d'elles. Ce n'est pas la liste des principautés qui doit structurer le plan, mais la succession des thèmes et des temps qui doit être nourrie par des exemples empruntés aux diverses principautés.
- La déficience d'analyse conceptuelle : sous prétexte que la principauté est un phénomène connu et assez général dans l'Europe du X^e siècle, se dispenser de l'analyser dans sa genèse et se contenter d'une rapide définition liminaire. C'est bien la formation des principautés qu'il faut étudier (pourquoi ? comment ? qui ?), leur évolution et peut-être leur dislocation.
- L'impropriété du vocabulaire : la situation du prince reste paradoxale, puisqu'il exerce une réelle souveraineté sans jamais mettre en cause la suprématie royale. Aussi faudra-t-il être particulièrement attentif à l'emploi des mots (souveraineté, indépendance...) et s'efforcer de soumettre l'analyse du pouvoir princier au vocabulaire utilisé par le prince lui-même.

Les idées et les thèmes à rassembler

- Le X^e siècle, « temps des principautés ». Entre quels autres temps s'insère-t-il ?
- Origines des principautés méridionales : regroupement institutionnel fortuit ? émergence d'un sentiment national ? réminiscences historiques ?

- Organisation interne de la principauté : homogénéité ? bases et moyens de l'autorité princière ?
- Relations des princes avec la royauté ? leur attitude dans le cours des « compétitions royales » marquant le X^e siècle ?
- Fragilité de la principauté et précarité de l'autorité princière. Pourquoi le prince est-il menacé ? par qui ?

Les repères bibliographiques

En dehors des histoires générales du royaume franc, où l'étude du X^e siècle lui consent une large place, le phénomène de la principauté est connu par trois séries de travaux.

- L'ouvrage pionnier, toujours fondamental, de Ian Dhondt, *Étude sur la naissance des principautés territoriales en France. IX^e-X^e siècle*, Bruges 1948.

- Des colloques récents sur la principauté et les synthèses élaborées à l'occasion du millénaire de Hugues Capet :

- *Les principautés au Moyen Âge*, Actes du Congrès de la société des historiens médiévistes, Bordeaux 1979
- *Catalunya i França meridional a l'entorn de l'an mil. La Catalogne et la France méridionale autour de l'an Mil*, Generalitat de Catalunya, Departament de Cultura, 1991 ;
- Dir. Delort, R., *La France de l'an Mil*, Seuil, Coll. Points histoire, 1990 ;
- Dir. Zimmermann, M., *Les sociétés méridionales autour de l'an Mil*, CNRS Éditions, 1992.

- Des monographies d'histoire régionale, synthèses écrites dans une perspective sociale et économique (la mutation de l'an mille) ou mises au point événementielles plus traditionnelles. Le recensement en est fait dans l'ouvrage cité supra, *Les sociétés méridionales...*

B - CONSTRUIRE LE PLAN

C'est l'histoire – une histoire séculaire – des principautés méridionales qu'on nous demande d'étudier ; un plan chronologique s'impose donc, dont les trois temps pourraient être les suivants :

- naissance et mise en place des principautés : origine, stabilisation, signification (888-920) ;
- le système princier : structure de la principauté, nature du pouvoir princier, relations avec le roi... (920-980) ;
- apogée de la principauté et menaces sur le pouvoir princier (980-v.1000). Le moment où la principauté semble s'être définitivement imposée (temps de l'absence royale) est celui où apparaissent les premiers symptômes de dislocation interne.

RÉDACTION DU DEVOIR

INTRODUCTION

- Deux dates importantes encadrent la période considérée :
 - 888 : fin de la dernière tentative d'unité carolingienne. Éclatement de l'Empire ; d'après la formule de Reginon de Prüm, les peuples qui le constituent se donnent « des rois tirés de leurs entrailles ». Dans la moitié méridionale du royaume franc, qui, entre 781 et 878, a constitué un royaume confié au fils du roi régnant, Ragnulf de Poitiers se proclame roi d'Aquitaine et négocie chèrement sa soumission au nouveau roi de Francie, Eudes ;

— 996 : Robert, descendant du roi Eudes élu en 888, fils de Hugues Capet, associé au trône et sacré depuis 987, inaugure une nouvelle dynastie royale. L'événement est accueilli avec indifférence dans le Midi ; l'« absence royale » lève tout obstacle au pouvoir des princes territoriaux, pourvus de tous les attributs de la souveraineté, mais privés de la dignité royale.

■ Comment est-on passé d'une situation apparemment troublée, en réalité très traditionnelle, à une situation apparemment restauratrice, sanctionnant en réalité un bouleversement politique majeur ? Comment s'est mise en place cette nouvelle organisation politique de la partie méridionale du royaume franc ?

► Nous verrons d'abord le surgissement des principautés dans le cours des troubles politiques de la fin du IX^e siècle ; puis nous analyserons la nature de cette institution originale, sa structure interne et sa place dans le royaume ; dans un dernier temps, nous verrons que le prince méridional arrive à se hisser au niveau du roi, voire à le faire oublier, mais que son propre pouvoir est lui-même fragile et en partie illusoire.

1 - IMPATIENCES MÉRIDIONALES (888-920)

■ L'année 888 ne marque pas seulement la fin de l'unité carolingienne et l'apparition de nouvelles dynasties ; elle inaugure le temps des principautés ; le mouvement connaît au sud de la Loire une remarquable précocité ; il y revêt une signification particulière ; au cours du X^e siècle en effet, la royauté reste dans le royaume franc l'enjeu des rivalités des seuls grands du Nord ; ceux du Midi s'en désintéressent le plus souvent et se préoccupent en revanche de consolider leur dynastie et leur hégémonie.

a/ L'année 888 dans le Midi

■ Identification d'un espace méridional. Il importe de délimiter le Midi du royaume franc : territoire situé au sud de la Loire et à l'ouest du Rhône, franchissant les Pyrénées pour s'étendre jusqu'aux limites imprécises de la domination franque. Correspond à la région désignée depuis le VI^e siècle du nom d'Aquitaine, ourlée d'une étroite frange hispanique « libérée » par Charlemagne. Terre wisigothique, imparfaitement conquise en 507, arbitrairement divisée lors des partages mérovingiens, elle est restée distincte de la terre des Francs ou *Francia*.

■ Vue du palais royal, l'Aquitaine s'impose comme une réalité périphérique dotée d'une incontestable personnalité culturelle ; elle a toujours bénéficié dans l'organisation du royaume franc d'un statut particulier. Au lendemain de l'expédition d'Espagne, Charlemagne constitue un royaume d'Aquitaine en faveur de son fils Louis, couronné en 781. Satisfaction donnée au particularisme méridional, le royaume d'Aquitaine se perpétue jusqu'en 878. Mais, au cours du siècle, la région se transforme et plusieurs ensembles culturels s'y différencient : la Septimanie à laquelle reste attaché le nom de Gothie, les comtés arrachés à l'Espagne, la *marca hispanica* des chroniqueurs, la Gascogne au sud de la Garonne, dont l'histoire débute vers 850 avec le gouvernement du *dux* Sanche Mitarra.

■ Au moment où Eudes est élu roi de Francie occidentale, le comte de Poitiers Rammulf II se proclame roi d'Aquitaine ; Eudes ne cherche pas à réduire la sécession, mais se rend au sud de la Loire ; Rammulf se soumet au début 889 ; en échange Eudes lui reconnaît le titre de *dux maximæ partis Aquitanie*, qui lui assure le contrôle de l'Aquitaine sous l'autorité éminente du roi ; cet épisode est la première reconnaissance par un souverain franc du duché féodal d'Aquitaine.

b/ Du royaume d'Aquitaine aux principautés méridionales

■ L'élection d'Eudes en 888, véritable « révolution constitutionnelle » (I. Dhondt) consacre la victoire de l'aristocratie, de ces grands magnats auxquels Charles le Chauve avait confié le gouvernement de plusieurs comtés de manière à organiser une défense plus efficace du royaume contre les

périls extérieurs. Leur légitimisme carolingien invitait les méridionaux à ne pas accepter le nouvel ordre politique ; pendant plusieurs années, le règne d'Eudes y est vécu comme une période d'« absence royale ».

■ À la faveur de l'événement se met en place une nouvelle géographie politique de l'espace méridional. Avec l'accord du roi parfois, sans lui le plus souvent, l'Aquitaine commence à se diviser en plusieurs ensembles juxtaposés et concurrents.

■ Fort de son ascendance carolingienne, Rammulf II de Poitiers s'était fait reconnaître en 889 le titre de *dux maximæ partis Aquitanie* ; il meurt en 890 et la prépondérance aquitaine passe à Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne, qui s'intitule en 909 *dux et marchio Aquitanorum*, et s'impose à la plupart des seigneurs aquitains.

■ Sur la Garonne domine la famille toulousaine des Raimond. À Raimond assassiné en 872 succède son fils Eudes ; à sa mort (919), Eudes laisse deux fils qui se partagent son territoire.

■ Entre Garonne et Pyrénées s'ébauche une principauté gasconne, sous l'autorité de Garsie Sanche (886-920), comte, marquis, consul, « émir des Gascons », et même en 904 *comes et marchio in limitibus oceani*.

■ Au sud des Pyrénées enfin, la dizaine de comtés arrachés à l'Espagne appartiennent tous aux membres d'une même famille ; bien qu'aucun ne revendique l'usage d'un titre particulier, une nette prééminence est reconnue au représentant de la branche aînée qui tient plusieurs comtés, dont celui de Barcelone, ébauche de la future Catalogne.

c/ Le prince méridional : fonctionnaire émancipé ou chef national ?

■ À ce stade du travail, il convient de s'interroger sur la personnalité et l'origine de personnages qui, pourvus ou non d'un titre nouveau, exercent une hégémonie sur un vaste territoire, bien au-delà du comté ou des comtés dont ils sont les titulaires. Hégémonie reconnue par ceux qui s'adressent à eux ou écrivent sur eux et les affublent du nom de *prince*. La signification du phénomène se trouve à la rencontre de trois facteurs : la constitution des grands commandements régionaux et l'organisation d'une défense décentralisée du royaume, l'hérité des fonctions comtales acquise vers 880, la vigueur ou la résurgence de particularismes culturels qu'il est possible dans certains cas d'assimiler à d'authentiques sentiments nationaux (Gascogne, Catalogne attachée à son passé gothique...).

► Ces principautés apparues à l'initiative de chefs ambitieux étaient-elles viables ? Comment le prince organisait-il le contrôle du territoire revendiqué ? Le roi se résignait-il à cet éloignement ?

2 - PRINCES MÉRIDIONAUX ET ROYAUTÉ FRANQUE (920-980)

Une fois repérée l'apparition du phénomène princier, il convient de l'analyser de l'intérieur et de le situer dans le cadre institutionnel du royaume.

■ En exhument à diverses reprises à la fin du IX^e siècle le titre de *dux*, plusieurs comtes d'Aquitaine revendiquaient moins une place dans une hiérarchie que la conduite d'un peuple dont l'identité avait survécu à la formation du royaume franc. Mais la revendication restait intermittente et concurrente ; les rois y prêtaient la main en organisant eux-mêmes le rassemblement territorial et concédant l'usage du titre. Moins titre qu'appellation ; les dignitaires sont « désignés » comme ducs. Affaire de réputation plus que de droit.

■ Au cours du X^e siècle, ces réalités imprécises et mouvantes se stabilisent ; le *ducatus* se mue en réalité territoriale ; les duchés acquièrent une existence autonome et le titre ducal se transmet héritairement. Le X^e siècle est le temps des principautés. L'évolution affecte l'ensemble du royaume, mais la situation diffère suivant que le roi la contrôle ou non ; dans le Midi, la formation des principautés se fait sans le roi, parfois contre lui ; le souverain s'efforce de maintenir des liens avec les princes méridionaux, mais la relation s'interrompt chaque fois que monte sur le trône un « usurpa-

teur » étranger à la famille carolingienne ; l'« absence royale » dresse pour plusieurs siècles la toile de fond de l'histoire méridionale.

a/ Les principautés, une nouvelle division de l'espace politique

- Au cours du x^e siècle, se dégagent et se cristallisent progressivement quatre ensembles princiers. Leur genèse n'est ni contemporaine ni similaire. Les limites restent fluctuantes ; plusieurs comtés sont longtemps disputés entre princes voisins, cependant que diverses familles rivalisent pour la direction d'une même principauté ou pour l'accaparement d'un titre princier.
- Si la Gascogne existe dès la fin du ix^e siècle, une autorité centralisée ne parvient pas à s'imposer durablement, et les comtes périphériques jouissent d'une autonomie croissante. L'Aquitaine prend sa forme définitive vers 930 avec l'installation de la dynastie poitevine, mais la concurrence de la famille toulousaine subsiste jusqu'à ce que celle-ci se replie sur sa propre principauté, elle-même très composite, la partie septimanie (marquisat de Gothie) échappant sous l'autorité de vicomtes au pouvoir toulousain. Quant à la Catalogne, elle n'est encore, en 980, qu'une nébuleuse de comtés unis par la solidarité frontalière et la commune origine des dynasties au pouvoir.
- Il est nécessaire à ce stade du travail de rappeler pour chaque principauté les diverses étapes de sa formation et les périéties dynastiques qui l'accompagnent.

b/ Le prince et sa principauté : moyens du pouvoir et cohérence du territoire

Au-delà des périéties politiques et de la cristallisation progressive d'entités territoriales, qu'est-ce que la principauté au x^e siècle ?

1 ~ Les historiens ont longtemps privilégié une définition « externe »

- « Un territoire dans lequel le roi n'intervient plus que par l'intermédiaire du prince » (I. Dhondt), un espace fermé à l'action royale sans que soit posé en termes juridiques le problème d'une souveraineté princière. Un type d'organisation rebelle aux catégories traditionnelles : souveraineté à l'intérieur du royaume.

2 ~ Il importe de connaître l'organisation interne de la principauté, d'analyser ses « institutions »

- À l'exception de la Gascogne, à laquelle on doit reconnaître une cohérence « nationale », les principautés méridionales sont des réalités nouvelles et empiriques, fruit de la division autant que du regroupement. Quant aux princes, ce sont toujours les descendants de fonctionnaires carolingiens issus de la haute aristocratie, ce qui n'exclut pas l'origine indigène de certaines familles raliées à l'ordre franc. L'habileté politique les invite à favoriser, à susciter parfois l'expression des particularismes où s'enracine leur pouvoir.

- Les princes n'ont pas usurpé un pouvoir qui leur a été concédé par le roi ; ils l'ont exercé de manière autonome, s'élevant en chefs (*princeps*) de la région qui leur était confiée ; les rois ont par la suite reconnu plus ou moins officiellement une autorité ne s'exerçant pas à leur encontre et inaugurant un nouvel ordre politique adapté à la situation réelle du pays.

- Reconnus maîtres dans leur principauté, mais fidèles du roi, de quels pouvoirs jouissent réellement les princes ? Comment les manifestent-ils dans leur gouvernement ? les expriment-ils dans leur titulature ?

- Le titre qui prévaut est celui de *dux*, suivi d'un déterminatif ethnique (le plus souvent) ou géographique. Le prince commande à un peuple plus qu'à un territoire.
- La principauté forme un espace de pouvoir plus ou moins homogène et durable ; son extension est variable au gré de la conjoncture politique. En fait, la principauté n'a aucune réalité juridique ; elle ne crée aucune institution propre et on peut même se demander si elle existe en dehors du prince qui la dirige.
- Le prince territorial ne constitue pas un échelon dans une hiérarchie de pouvoirs ; la principauté n'est qu'une agglomération de comtés et le prince tire sa puissance de sa seule

fonction comtale ; elle varie en fonction du nombre des comtés qu'il tient directement et fait administrer par des vicomtes (zone interne) et de l'efficacité du contrôle exercé sur les autres comtés (zone externe).

- Le prince possède toutes les prérogatives royales ; l'organisation traditionnelle de l'autorité publique fonctionne désormais à son seul profit ; il réside dans les palais royaux, tient une cour, incorpore les fiscs à son patrimoine, nomme les évêques, met la main sur abbayes et églises... En s'appropriant les pouvoirs régaliens, les princes se substituent au roi dans le fonctionnement des institutions carolingiennes auxquelles ils assurent durablement un caractère public. Aussi la royauté repliée au nord de la Loire a-t-elle vu dans le système princier une organisation capable de préserver non seulement le royaume, mais sa propre autorité. Encore faut-il que le roi maintienne un lien entre lui et les princes.

c/ Le roi : un partenaire reconnu, négligé, parfois oublié

- Au cours du x^e siècle s'opère une lente dérive de la moitié méridionale du royaume ; elle n'est pas vécue comme une rupture ; le souverain garde son prestige et c'est leur légitimisme qui pousse les princes du sud à retarder ou refuser la reconnaissance des rois étrangers à la dynastie. De leur côté, les souverains ne manquent pas une occasion de faire reconnaître leur autorité en se déplaçant ou en exigeant de pouvoir confirmer la dévolution des principautés. Mais ils sont sans cesse plus démunis de moyens pour l'exercer à l'intérieur des principautés ; en reconnaissant aux princes une situation quasi-royale, ils créaient un écran entre les comtés, les églises et les fiscs et leur propre pouvoir ; la situation était particulièrement délicate pour les souverains non carolingiens qui devaient, après un rejet initial, entreprendre une véritable « reconquête » de principautés méridionales. Tant qu'ils n'y étaient pas parvenus, celles-ci restaient « sans roi » et les documents contemporains gardent l'empreinte de l'« absence royale ». Encore celle-ci n'était-elle que temporaire.

3 - GLOIRE ET FRAGILITÉ DU PRINCE (980-1020)

- Les décennies encadrant l'an mille représentent dans l'histoire des principautés un moment décisif. L'avènement des Capétiens lève la dernière retenue à l'affirmation d'une pleine souveraineté princière et les principautés connaissent leur apogée dans le premier tiers du xi^e siècle. Mais au même moment, l'essor économique naissant aiguise les appétits et favorise les violences, entraînant la désorganisation des institutions publiques, la dispersion et la privatisation du pouvoir. La crise prend une forme aiguë après 1030, mais dès l'an mille les enjeux sont définis et les partenaires déterminés.

a/ Le prince presque roi

- L'image du prince ne fut jamais aussi prestigieuse qu'au début du xi^e siècle. La période est pour les principautés celle du plein épanouissement.
- La Gascogne affirme hautement son indépendance. Les comtes de Toulouse ont dû renoncer au titre ducal, mais exercent « une autorité incontestée et quasiment souveraine » (E. Magnou-Nortier). Revendiquant les priviléges de l'aïnesse, les comtes barcelonais Borrell (948-992) et Ramon Borrell (992-1018) confisquent le titre princier et se risquent à évoquer leur *potestas regalis*. C'est en Aquitaine que l'éloge du prince trouve son expression la plus achevée en la personne de Guillaume V le Grand (993-1030), *totius tunc temporis Aquitaniae monarchus*, dont Adémar de Chabannes dresse un panégyrique enthousiaste (voir document proposé). Non seulement il cumule les vertus royales (sagesse, libéralité, miséricorde, protection des églises), mais il traite d'égal à égal avec les rois contemporains et suscite l'amitié du roi franc, un sentiment parfaitement égalitaire. « Il donnait l'impression d'être un roi plutôt qu'un duc », conclut Adémar. Les chroniqueurs assimilent l'Aquitaine à une *monarchia*, le comte de Toulouse parle de son *regnum* et le rédacteur des Miracles de saint Benoît voit dans la future Catalogne un *regnum barcinonense*.

b/ L'absence royale

- Au cours des dernières années du x^e siècle, le roi franc perd pied dans le sud du royaume. Lothaire, conscient que le légitimisme des populations méridionales est un appui important, crut reconstituer une des bases de l'autorité monarchique en ressuscitant un royaume d'Aquitaine en faveur de son fils Louis. Après l'échec de cet épisode, les souverains se détournent du Midi ; les princes méridionaux ne participent plus à la vie d'un royaume dont le centre de gravité se déplace vers la Lorraine.
- L'avènement de Hugues Capet en 987 ne modifie pas la situation, mais est un révélateur ; il est ressenti comme un événement parfaitement étranger au cours duquel un des princes du Nord a usurpé les droits de la dynastie légitime. Qu'elle appelle indifférence ou résistance, l'installation du Capétien inaugure une période d'absence royale. Le roi est généralement reconnu, les années de son règne continuent à dater les actes, mais il ne participe plus à la vie politique du Midi. Voyageant en Gascogne, Abbon de Fleury constate : « Me voici plus puissant en ce pays que le roi de France, car ici personne ne craint sa domination ».
- Après 1000-1020, le roi du Nord n'a presque plus de relations avec les églises méridionales, aucune avec les seigneurs et les comtes qui n'ont plus affaire qu'au seul prince. Est-il sûr pour autant que celui-ci soit toujours respecté ?

c/ L'« illusion princière »

- Rendu plus éclatant par l'effacement royal, le prestige du prince atteint son apogée, mais il connaît d'évidentes limites.
- Le titre princier ne suffit pas à assurer à son détenteur le contrôle d'un territoire homogène ; souverain de stature royale, Guillaume V n'a pas de capitale ; il se déplace sans cesse dans son duché pour y tenir des plaids qui sont autant d'arbitrages ; il ne manque jamais de faire suivre son titre princier de celui du comté où s'enracine sa puissance réelle.
- Car la principauté n'est qu'une collection de *pagi*, et l'autorité du prince se mesure à l'étendue du territoire dont il assure le contrôle direct, la zone interne de sa principauté ; la zone externe regroupe les *pagi* des vassaux, agrégés à la principauté par l'ascendant du duc, mais pouvant s'en détacher à la moindre défaillance de son pouvoir. Les principautés les plus vastes, telle l'Aquitaine, sont aussi les plus fragiles.
- Jusque vers 980, le système princier fonctionne harmonieusement ; les institutions publiques carolingiennes gardent cohérence et efficacité.
- Après 980, apparaissent les premiers symptômes d'une crise d'où résultera la mise en place du système féodal. L'enrichissement brutal des sociétés méridionales engendre des conflits qui dérèglent l'ordre politique. Le tournant du millénaire est marqué par un affaiblissement général de l'autorité publique : les comtes perdent le contrôle de leurs anciens agents, vicomtes ou châtelains ; la justice publique se dérègle et les différends sont soumis à des arbitrages qui se soucient moins de dire le droit que d'élaborer des compromis acceptables ; l'effondrement du système judiciaire entraîne une violence endémique. Déjà fragile dans la zone externe, l'autorité du prince est battue en brèche dans la zone interne de sa principauté. De sa faculté de résistance résultera au xi^e siècle une véritable typologie du pouvoir princier.
- Aux limites méridionales de la principauté aquitaine, le désordre permanent entraîne l'effacement du pouvoir ducal ; le Massif Central entre dans une période nouvelle, sans roi ni prince, et la dispersion du pouvoir y atteint une forme extrême. En Gascogne, la poussée vicomtale conjuguée aux problèmes dynastiques accélère la dislocation d'une principauté toute théorique. La décomposition du pouvoir est plus rapide encore dans le comté de Toulouse, où l'ancien ordre politique disparaît dès 980.
- Des violences qu'aucune autorité ne peut endiguer, l'Église est la première victime ; elle est aussi la première à réagir ; la Paix de Dieu naît dans les principautés méridionales. En faisant souscrire les fauteurs de troubles aux décisions des conciles de paix, les prélats s'efforcent de créer un

nouvel ordre public. Le prince peut s'efforcer de relayer une initiative dont il tire profit et utiliser la législation nouvelle pour étayer son autorité.

CONCLUSION

- Au-delà de divisions politiques mouvantes et imprécises, au-delà des particularismes culturels et des rythmes d'évolution, le sud du royaume franc manifeste au x^e siècle une réelle cohérence. Il tourne le dos au nord et « oublie » le roi sans cesser de voir en lui la clef de voûte de l'ordre politique et moral. Mais les institutions publiques y sont rapidement menacées et la société atteinte par une violence endémique. Aussi élabore-t-il en réponse un nouveau système de relations et d'institutions sociales : importance du serment et de l'accord privé, promotion du contrat et de l'arbitrage, prestige de la ville, rôle de la femme, fascination pour l'ennemi combattu aux frontières, autant de traits qui dessinent une société différente. Après lui avoir largement emprunté, le nord du royaume – donc la royaute – devra « reconquérir » le sud.